

Ecole des Hautes Etudes Commerciales

EHEC

**Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de
Master en science commerciales**

Spécialité : Affaires Internationales.

Thème :

**L'attractivité des investissements directs
étrangers en Algérie, situation et
perspectives.**

**Cas : Agence Nationale du Développement
des investissements**

Elaboré par :

M^{lle}. MERBAH Ourdia

Encadré par :

M^{lle}. BENYOUNES Farah

**Enseignante vacataire
à HEC Alger**

3^{ème} Promotion

Juin 2016

Ecole des Hautes Etudes Commerciales

EHEC

**Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de
Master en science commerciales**

Spécialité : Affaires Internationales.

Thème :

**L'attractivité des investissements directs
étrangers en Algérie, situation et
perspectives.**

**Cas : Agence Nationale du Développement
des investissements**

Elaboré par :

M^{lle}. MERBAH Ourdia

Encadré par :

M^{lle}. BENYOUNES Farah

**Enseignante vacataire
à HEC Alger**

3^{ème} Promotion

Juin 2016

Résumé :

De nos jours, l'attractivité des investissements directs étrangers est devenue un sujet de recherche important et une problématique centrale pour les Etats qui veulent attirer ces investissements, afin de développer leurs économies. En effet, les pays font face à une concurrence accrue pour attirer les IDE, qui apportent beaucoup d'avantages sur leurs économies, notamment le transfert de technologie et du savoir faire, la création de richesse et d'emplois...

A cet effet, l'Algérie se trouve dans l'obligation d'augmenter son attractivité, et d'améliorer son climat d'investissement, pour devenir plus compétitive et pour maximiser les flux d'IDE entrant.

Notre recherche a pour but d'analyser les actions menées par l'Algérie pour promouvoir les IDE, à travers une étude qualitative menée auprès des sociétés étrangères, et dans les organismes institutionnels comme l'ANDI ; nous avons pu déterminer les forces et les opportunités d'investir en Algérie, ainsi que les obstacles qui entravent l'attraction des IDE.

Mots clés : IDE, attractivité, promotion, ANDI, climat des investissements...

Nowadays, the attractiveness of foreign direct investment has become an important research topic and a central problem for states that want to attract this investment to develop their economies. Indeed, the countries are in increased competition to attract FDI, which provide many advantages over their economies, including the transfer of technology and know-how, creating wealth and jobs...

To this end, Algeria is obliged to increase its attractiveness, and improve its investment climate, to become more competitive and to maximize the FDI inflow.

Our research aims to analyze actions taken by Algeria to promote FDI, through a qualitative study of foreign companies, and institutional organizations like ANDI; we were able to determine the strengths and opportunities to invest in Algeria, as well as obstacles to attracting FDI.

Keywords : FDI, attractiveness, promotion, ANDI, investment climate...

في الوقت الحاضر، أصبحت جاذبية الاستثمار الأجنبي المباشر موضوع البحوث الهامة والمشكلة المركزية للدول التي ترغب في جذب هذه الاستثمارات لتطوير اقتصادياتها. والواقع أن البلدان في زيادة المنافسة لجذب الاستثمار الأجنبي المباشر، والتي توفر العديد من المزايا لاقتصادياتها، بما في ذلك نقل التكنولوجيا والدراية، وخلق الثروات وفرص العمل. من أجل تحقيق هذه الغاية، يلزم على الجزائر أن تصبح أكثر قدرة على المنافسة وتحقيق أقصى قدر من تدفق الاستثمار الأجنبي المباشر لزيادة جاذبيتها، وتحسين مناخ الاستثمار.

يهدف بحثنا لتحليل الإجراءات التي اتخذتها الجزائر لتعزيز الاستثمار الأجنبي المباشر، من خلال دراسة نوعية عند الشركات الأجنبية، والمنظمات المؤسسية مثل الوكالة الوطنية لتطوير الاستثمار.

كنا قادرين على تحديد نقاط القوة والفرص المتاحة للاستثمار في الجزائر، فضلا عن العقبات التي تحول دون اجتذاب الاستثمار الأجنبي المباشر.

كلمات مفتاحية : الاستثمار الأجنبي المباشر-الجاذبية- ترويج- مناخ الاستثمار.

Dédicace :

Je dédie ce modeste travail à :

A mes parents :

Mon père :

Qui a toujours été là pour moi, qui m'a donné un magnifique modèle de labeur et de persévérance et qui a œuvré pour ma réussite par son soutien et ses sacrifices. J'espère que tu trouveras dans ce travail toute ma reconnaissance et ma gratitude.

Ma mère :

Qui a éclairé mon chemin par ses précieux conseils, pour son assistance et son amour. Les mots sont insuffisants pour parler de toi ma chère mère.

Que dieu vous garde en bonne santé et vous procure une longue vie pour que je puisse à mon tour vous rendre un peu de ce que vous m'avez donné.

Mon frère et mes sœurs

Mes chers amis

OURDIA

Remerciement :

Au terme de ce travail, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidé et encouragé dans l'élaboration de ce mémoire.

En premier lieu, je tiens à remercier vivement mon encadreur, M^{lle} BENYOUNES Farah, pour ses précieux conseils et sa disponibilité tout au long de ce travail.

Je voudrais également remercier l'ensemble des personnes qui m'ont accueillie lors de mon stage pratique au sein de l'Agence Nationale de Développement d'Investissements (ANDI).

Je remercie profondément la bibliothèque de l'Ecole Supérieure de Banque.

Ma gratitude s'adresse aussi à tous les enseignants qui m'ont guidé tout au long de mon parcours universitaire.

Je tiens à adresser un remerciement particulier pour madame MASMOUDI Meriem, monsieur MAHDI Hocine, et monsieur ZENATI Rafik, pour m'avoir enrichi avec leurs connaissances.

Enfin, je remercie toute personne qui a contribué de près ou de loin à la réalisation de cette recherche.

Liste des tableaux :

Chapitre 01 :

Tableau n°01 : Répartition du stock d'IDE par pays d'origine.....	07
Tableau n°02 : Répartition du stock d'IDE par pays d'origine en 1960.....	08
Tableau n°03 : Répartition des IDE par pays d'accueil.....	08
Tableau n°04 : Répartition du stock d'IDE par pays d'origine (%).....	09
Tableau n°05 : Structure des IDE dans le monde par zone de destination (%).....	11
Tableau n°06 : Structure des IDE par zone d'origine (%).....	11
Tableau n°07 : Flux d'IDE aux pays OCDE (2000-2001).....	13

Chapitre 02 :

Tableau n°01 : Les composantes de l'indice des entrées potentielles.....	40
Tableau n°02 : Matrice de comparaison du potentiel et des performances.....	41
Tableau n°03 : Classement des pays selon la facilité des affaires en 2016.....	42
Tableau n°04 : Les premières agences de promotion dans le monde.....	45

Chapitre 03 :

Tableau n°01 : La volatilité de la croissance en Algérie.....	56
Tableau n°02 : Bilan des privatisations.....	58
Tableau n°03 : Régulation de l'emploi en 2002.....	60
Tableau n°04 : Bilan des projets d'investissement en 2015.....	67
Tableau n°05 : Répartition par secteur d'activité en 2002-2015.....	67
Tableau n°06 : Répartition des IDE par pays d'origine 2002-2015.....	68
Tableau n°07 : Les conventions internationales relatives aux organismes de financement des investissements, de garantie et d'arbitrage signées par l'Algérie.....	71

Chapitre 04 :

Tableau n°01 : IDE par secteur d'activité.....	81
Tableau n°02 : IDE par sous secteur d'activité.....	82
Tableau n°03 : IDE par région.....	83
Tableau n°04 : IDE selon la nationalité.....	83
Tableau n°05: IDE en partenariat Algéro-étranger.....	84
Tableau n°06 : IDE entrants en 2012.....	86
Tableau n°07 : Impôts et taxes en Algérie.....	88
Tableau n°08 : les acteurs interviewés.....	93
Tableau n°09 : les problèmes rencontrés au travail.....	93
Tableau n°10 : Les opportunités d'investir en Algérie.....	95
Tableau n°11 : Les faiblesses de l'Algérie en matière d'IDE.....	96
Tableau n°12 : Les efforts effectués par l'ANDI pour la promotion des IDE.....	99
Tableau n°13 : Les supports promotionnels	100

Listes des figures :

Chapitre 01 :

Figure n° 01 : Evolution des IDE dans le monde (1986-2000).....	12
Figure n° 02 : Evolution comparée des IDE mondiaux, des pays développés, PED et de l’Afrique.....	14
Figure n° 03 : Flux d’IDE entrants mondiaux et par types d’économie, 1980-2008.....	14
Figure n° 04 : Flux d’IDE par région en fin de 2011.....	15
Figure n° 05 : Flux des investissements directs étrangers dans le monde 1995-2014.....	16
Figure n° 06 : Les entrées des investissements mondiaux 2007-2014.....	16

Chapitre 02 :

Figure n° 01 : Les facteurs d’internationalisation des entreprises.....	32
Figure n° 02 : Le système de promotion.....	44

Chapitre 03 :

Figure n° 01 : Flux des IDE entrants en Algérie (1970-1994).....	57
Figure n° 02 : Flux des IDE entrants en Algérie 1995-2002.....	57
Figure n° 03 : Nombre de projets d’investissent en 2015.....	66
Figure n° 04 : Nombre de projets déclarés 2002-2015.....	67
Figure n° 05 : Répartition des IDE par pays d’origine 2002-2015.....	68

Chapitre 04 :

Figure n° 01 : Les problèmes rencontrés au travail.....	94
Figure n° 02 : Les opportunités d’investir en Algérie.....	95
Figure n° 03 : Les faiblesses de l’Algérie en matière d’IDE.....	97
Figure n° 04 : Les avis des investisseurs étrangers sur la règle 51/49 %.....	98
Figure n° 05 : Les efforts effectués par l’ANDI pour la promotion des IDE.....	99
Figure n° 06 : Les supports promotionnels.....	100

Liste des abréviations :

ANDI : Agence Nationale de Développement d'Investissement.
ANIREF : Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière.
API: Agence de Promotion des Investissements.
APSI : Agence de Promotion, de Soutien et de suivi de l'Investissement.
BEI : Banque Européenne d'Investissement.
BCA : Banque centrale d'Alger.
CALPIREF : Comité d'Assistance à la Localisation et à la Promotion des Investissements et de Régulation du Foncier.
CASNOS : Caisse nationale de Sécurité Sociale des Non-salariés.
CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales des travailleurs salariés.
CNI : Conseil National de l'Investissement.
CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement.
DAIP : Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle.
DGI : Direction Générale de l'Investissement.
EPE : Entreprise Publique Economique.
FMI: Fond Monétaire International.
FMN: Firme Multinationale.
IDE: Investissements Directs Etrangers.
IDI : Investissements Directs Internationaux.
IEE : Indicateur d'Entrées Effectives.
IFU : Impôt Forfaitaire Unique.
IEP : Indicateur d'Entrées Potentielles.
IPIE : Indicateur de Performance en termes d'IDE Entrant.
IRG : Impôt sur le Revenu Global.
MIPI : Ministère de l'Industrie et de la Promotion des investissements.
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.
OMC : Organisation Mondiale du Commerce.
PAS : Programme d'Ajustement Structurel.
PED: Pays en Développement.
PIB : Produit Intérieur Brut.
PME : Petite et Moyenne Entreprise.
TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle.
TF : Taxe Foncière.
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée.
UE: Union Européenne.

Sommaire :

Résumé.	
Dédicace.	
Remerciements.	
Liste des tableaux.	
Liste des Figures	
Liste des abréviations.	
Liste des annexes.	
Résumé.	
Sommaire.	
Introduction générale.....	02
Chapitre 01 : Cadre globale d'analyse.....	06
Introduction.....	06
Section I : Evolution des IDE.....	07
1. Historique.....	07
2. Tendances et évolution récente.....	12
3. Les IDE et les multinationales.....	13
Section II : Introduction de la notion d'IDE.....	20
1. Définition et typologie.....	20
2. IDE et notions voisines.....	23
3. Les avantages et les inconvénients des IDE.....	24
Conclusion	27
Chapitre 02 : les IDE entre internationalisation des firmes et attractivité des Etat.	29
Introduction.....	29
Section 01 : l'internationalisation des entreprises.....	30
1. Les facteurs d'internationalisation.....	30
2. Les déterminants d'implantation à l'étranger.....	33
3. Les stratégies des FMN.....	36
Section II : l'attractivité et la promotion des IDE.....	38
1. L'attractivité des IDE.....	38
2. La promotion des IDE.....	44
3. Les mesures d'incitations aux IDE.....	46
Conclusion.....	51
Chapitre 03 : les IDE en Algérie, situation et état des lieux	53
Introduction.....	53
Section I : L'évolution des flux d'investissements directs étrangers en Algérie.....	54
1. L'évolution de l'économie algérienne.....	54
2. les principes réformes et le cadre législatif des IDE en Algérie.....	58
3. Répartition des IDE en Algérie.....	66
Section II : la promotion des IDE en Algérie.....	69
1. Les organes de promotion des IDE en Algérie.....	69
2. Les garanties et protection des investisseurs étrangers.	70

3. Les mesures d'appui à l'investissement étranger.....	72
Conclusion	75
Chapitre 04 : Evaluation de l'attractivité des IDE en Algérie, approche exploratoire.	77
Introduction	77
Section I : présentation générale de l'ANDI	78
1. Présentation de l'ANDI	78
2. Missions et réalisations de l'ANDI	80
3. mesures menées par l'ANDI en faveur des IDE en Algérie	86
Section II : l'étude qualitative.	91
1. Présentation de l'étude qualitative	91
2. Analyse et discussion des résultats	92
3. Synthèse et recommandations	101
Conclusion	103
Conclusion générale	105
Liste bibliographique.	
Annexes.	
Tables des matières	

Introduction générale :

Introduction générale :

A l'heure actuelle, il n'y a plus de frontières, la planète toute entière est assimilée à un village. C'est l'ère de la mondialisation et de la globalisation. Les échanges internationaux ont progressé plus rapidement que la production nationale des pays, et les mouvements de capitaux ont atteint une vitesse supérieure à celle des échanges de biens et services. Des changements qui traduisent l'ouverture des économies sur le commerce extérieur et sur les entrées et sorties de capitaux. Les entreprises ne se limitent plus à servir uniquement leurs marchés domestiques. Elles s'orientent désormais vers l'extérieur par le biais des exportations, de pénétrations techniques et/ou d'implantations directes.

L'investissement direct étranger représente cette dernière alternative ; il est l'un des grands moteurs de l'intégration économique internationale ; la mondialisation des économies a engendré un processus dynamique dans lequel les IDE occupent une place centrale, et qui apparaissent généralement comme des vecteurs de transfert de richesse, de technologie, de savoir-faire...d'un pays à un autre. En effet, les investissements directs étrangers constituent l'un des aspects les plus visibles de la mondialisation.

Depuis les années quatre-vingts, les flux d'IDE mondiaux ont augmenté d'une manière considérable, et font partie d'un système économique international ouvert et efficace, et ils constituent ainsi, l'un des principaux catalyseurs du développement.

Ainsi, les IDE représentent beaucoup d'avantages pour les pays d'accueil, qui les considèrent comme un facteur bénéfique à leurs économies, qui contribuent à leurs croissances et au développement, en mettant à leurs dispositions des ressources financières stables, les transferts de technologies et des compétences managériales. D'où vient la nécessité des politiques d'attractivité.

L'attractivité des territoires est aujourd'hui une composante importante de la politique économique qui est au centre des politiques de promotion, d'aménagement et de développement ; elle réside dans la capacité d'attirer les investisseurs étrangers, de pérenniser leurs installations, de capter leurs retombées positives et d'en tirer profit. L'objectif est de créer des conditions favorables pour offrir un climat positif, et c'est au pays d'accueil qu'il incombe de mettre en place ces conditions et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires.

Attirer les investisseurs étrangers est un travail énorme, car il s'agit de créer, à travers une masse de critiques et de réformes, un environnement et un climat propice à l'éclosion des affaires.

Afin d'ouvrir son économie au marché international, l'Algérie a entamé dès les années quatre-vingt-dix de nombreuses réformes, et de nombreux efforts ont été fournis en matière de modernisation de l'économie, et du développement des relations internationales.

Actuellement de nombreux indicateurs économiques, tels que la chute du prix du pétrole et la dépréciation du Dinars algérien, annoncent que l'Algérie se dirige vers une crise économique. Et pour pouvoir la surmonter, il est très important de ne pas gripper le moteur des investissements étrangers, car ce dernier représente un véritable vecteur de croissance.

Dans ce contexte particulièrement fébrile, le gouvernement a réalisé l'intérêt et la nécessité d'attirer des investissements considérables dans son économie afin d'obtenir une forte croissance ; avec un secteur privé créateur de richesse, et un Etat recentré sur sa fonction de régulateur de l'économie.

L'Algérie compte mobiliser, et accompagner de mieux en mieux les investissements directs étrangers, qui bénéficient, ces dernières années, d'un intérêt de plus en plus soutenu.

Néanmoins, la politique de l'Algérie en termes d'IDE n'est pas suffisamment claire en l'absence d'une stratégie à long terme, et en face de l'accélération des investissements directs étrangers dans le monde et la forte compétitivité entre les Etats pour les attirer.

Pour parvenir à améliorer la situation des investissements directs étrangers, et de les promouvoir, l'Algérie se trouve dans l'obligation d'augmenter son attractivité, en adoptant une stratégie politique audacieuse et efficace, un sujet très important vu sa contribution au développement de l'économie nationale ; et qui actuellement, fait l'objet d'un grand débat économique, ce qui justifie notre choix de thème qui s'intitule comme suit :

« L'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie, situation et perspectives ».

En effet, choix de ce thème n'est pas le fruit du hasard, nous avons consulté plusieurs thèmes avec plusieurs spécialistes du domaine qui nous ont assuré que le climat des affaires en Algérie, et son attractivité en matière d'IDE est un sujet qui intéresse beaucoup d'investisseurs étrangers.

C'est dans ce sens, que nous avons privilégié comme ligne directrice de notre travail de recherche la problématique suivante :

Comment la politique d'attractivité menée par l'Algérie, influence les décisions des investisseurs directs étrangers ?

D'autres questions secondaires viennent s'associer à cette problématique principale, portant sur :

Q1 : Quelle est la situation des investissements directs étrangers en Algérie ?

Q2 : En quoi consiste la règle des 51/49% ?

Q3 : Quelles sont les forces et les faiblesses du climat des affaires en Algérie ?

Q4 : Quelles sont les actions menées par l'Etat pour améliorer l'attractivité des IDE en Algérie ?

Pour répondre à ces interrogations, nous avons mis en place les hypothèses suivantes :

H1 : La règle des 51/49% freine le développement des investissements directs étrangers.

H2 : Les accords de coopérations favorisent les IDE en Algérie.

H3 : L'ANDI est considéré comme un acteur clé dans l'attractivité des IDE en Algérie.

A cet effet, nous allons essayer à travers cette humble contribution, tenter d'éclaircir les forces et les faiblesses de l'Algérie en matière d'attractivité des investisseurs étrangers, et la contribution du climat des affaires. Et cela à travers une recherche descriptive, qui nous permettra de décrire et de visualiser les faits et les caractéristiques de ce dernier ; puis une étude analytique qui va nous aider à comprendre, analyser et expliquer ces points ; sur la base d'une recherche bibliographique qui consiste à saisir les différents supports écrits, et qui permet d'avoir des informations théoriques sur le concept d'IDE, et toutes les actions et tous les procédés menés par le gouvernement en vue de promouvoir l'IDE. Ainsi, nous avons utilisé des ouvrages, des revues, des travaux universitaires, des textes juridiques, des articles et des sites internet concernant notre thème.

Dans le but de tester nos hypothèses, nous avons opté pour des entretiens, que nous considérons comme l'un des outils les plus appropriés à notre recherche, tant la pertinence et la richesse de leurs résultats, issus de professionnels et de praticiens en la matière.

Nous nous sommes alors orientés vers des sociétés étrangères et des acteurs institutionnels comme l'ANDI, ministère de l'industrie et de la promotion de l'investissement..., afin de collecter les informations indispensables qui nous permettent d'évaluer le climat de l'investissement et les différentes actions menées par l'ANDI en vue d'augmenter l'attractivité du pays.

Cependant, nous avons rencontré quelques difficultés, qui nous ont handicapées lors du déroulement de notre étude, et qui consiste en l'accès aux investisseurs étrangers, et au manque de disponibilité des personnes à interroger. Aussi, nous avons eu comme contrainte la confidentialité des personnes interrogées qui nous ont demandé de ne pas divulguer leurs identités.

Afin de répondre à la problématique posée et aux questions secondaires, nous avons subdivisé notre travail en quatre chapitres.

Dans cette optique, nous analyserons en premier lieu, l'évolution des flux d'investissements directs étrangers dans le monde, son historique et ses évolutions récentes, ainsi que sa relation avec les firmes multinationales. En deuxième lieu, nous allons développer la notion d'IDE selon quelques organismes et la différence perçue entre cette notion et d'autres formes de capitaux, pour enfin connaître les avantages et les inconvénients des IDE sur les pays d'accueil.

Dans le deuxième chapitre, nous aborderons les facteurs d'internationalisation qui poussent les firmes à aller s'implanter sur d'autres pays, les déterminants d'implantations et leurs stratégies d'expansion. Aussi, nous aborderons, les politiques mises en œuvre par les Etats et les différentes incitations et stratégies pour attirer ces investisseurs et promouvoir les investissements directs étrangers.

Le troisième chapitre sera consacré, quant à lui, à la présentation des étapes que l'économie algérienne a traversées et les changements de la réglementation relative à l'IDE, de plus l'état des IDE et leurs répartitions en Algérie, dans la première section. La deuxième section, sera consacrée à étudier l'ensemble de procédures et de décisions prises par l'Algérie en vue de développement et de la promotion des IDE.

Dans le dernier chapitre, nous allons étudier et analyser le rôle de l'ANDI en tant qu'acteur de promotion de l'investissement, et nous allons présenter les résultats de notre étude qualitative qui va nous permettre de connaître la perception des investisseurs étrangers à l'égard du climat de l'investissement.

Chapitre 01 :
Cadre global d'analyse

Introduction :

Ce chapitre est destiné à analyser l'évolution des investissements directs étrangers, phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur dans le monde. Pour cela, on a subdivisé ce chapitre en deux sections. La première section sera consacrée à l'étude d'évolution des IDE depuis la période coloniale jusqu'à nos jours, en mettant l'accent sur le concept des firmes multinationales et la différence entre celles-ci et les IDE.

Dans la deuxième section, nous nous intéresserons au concept d'IDE, sa définition et la différence perçue avec les autres types d'investissements, ainsi que les avantages et les inconvénients que présentent les investissements directs étrangers.

Ceci dans le but d'analyser globalement les IDE et de connaître leur situation dans le monde et leur importance pour les pays investisseurs et les pays récepteurs.

Section I : Evolution des IDE

Au cours de cette section, nous essaierons de présenter les tendances de l'évolution de l'IDE depuis les époques coloniales jusqu'à nos jours et de mettre le point sur la notion des firmes multinationales.

1. Historique :

1.1. L'IDE, un phénomène ancien :

L'investissement direct étranger n'est pas un phénomène récent mais il s'est heurté durant de nombreuses années à des obstacles de nature juridique et politique. On peut dire qu'il est ancien comme pratique mais récent comme concept.

C'est un phénomène ancien lié aux époques coloniales du 19^{ème} siècle, et qui a été présent avec la politique impérialiste du monde occidental. Durant cette période, les détenteurs de capitaux ont investi dans les pays opprimés et la prédominance européenne a permis l'exploitation des ressources de ces pays¹.

L'évolution des IDE durant cette époque a connu 3 moments importants :

1.1.1. De 1914 à 1945 :

Les puissances coloniales comme : la France, l'Allemagne, les Etats Unis et le Royaume Unis investissent dans les pays soumis, et détenaient presque la totalité des flux d'IDE dans le monde en 1914 (voire tableau n°01).

Les pays en développement recevaient près de 73 % du total des IDE dans le monde par les investisseurs des pays industrialisés qui visaient soit à écouler leurs marchandises, soit à assurer l'approvisionnement en matières premières.

Tableau n°01 : répartition du stock d'IDE par pays d'origine (%)

Pays	1914	1938
Pays du G5	86.9	81.2
Etat Unis	18.5	27.7
Allemagne	10.6	1.3
France	12.2	9.5
Japon	0.1	2.9
Royaume Unis	45.5	39.8
Europe hors G5	10.8	15
Stock mondial d'IDE	100	100

Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde, 1995

¹ BELLON (B) et GOUIA (R) : *investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen*, édition Economica, Paris, 1998, p.15

Cette période a connu la domination du Royaume Unis en matière d'IDE.

1.1.2. De 1945 à 1973 :

A la fin de la 2^{ème} guerre mondiale, un nouvel essor des investissements directs étrangers a été enregistré grâce à :

- La mise en place du plan Marshall qui visait à venir en aide aux pays d'Europe qui se trouvaient en situation de crise, qui a conduit un mouvement important d'investissement de la part des firmes américaines en direction de l'Europe ;
- Les trente glorieuses, la période de prospérité, caractérisée par une importante croissance et le plein emploi ;
- La baisse des coûts du transport et de la communication².

En effet, après l'anéantissement des empires coloniaux et le déclin du Royaume Unis, les investissements ne représentent plus que le quart du stock d'IDE mondiaux en 1960. Par contre, les Etats Unis montent comme une puissance mondiale dominante en matière d'investissements internationaux grâce à son système productif qui est resté intacte pendant la guerre, et prennent la première place dans les investissements directs étrangers. Aussi, le monde des investissements a connu l'appariation de certains pays d'Europe comme nouveaux investisseurs, à titre d'exemple : les Pays Bas et la Suisse (voir tableau n°02).

Cette période (à partir des années 1950), est caractérisée par un changement dans les tendances en faveur des pays développés³.

Tableau n°02 : Répartition du stock d'IDE par pays d'origine en 1960 (%)

Pays	1960
Pays du G5	72.8
USA	48.3
Japon	0.8
Royaume Unis	16.3
France	6.2
Allemagne	1.2
Europe hors G5	18.4
Stock mondial d'IDE	100

Source : CNUCED, opcit

Les Etats Unis étaient le leader mondial des IDE pendant cette période.

Concernant l'accueil de ces investissements, les pays développés détenaient presque deux tiers du stock mondial d'IDE, soit 67%.

Tableau n° 03 : répartition des IDE par pays d'accueil (%)

Pays d'accueil	1960	1973
Pays développés	67.3	72.9
USA	13.9	10.4
Europe de l'Ouest	22.9	36.5
Autres	30.5	26

² BELLON (B) et GOUIA (R), opcit, p.19

³ TERSEN (D) : *investissement international*, édition Armand Collin, paris, 1996, p.9

Pays en voie de développement	32.7	27.1	9
Amérique Latine	15.6	12.5	
Afrique	5.5	2.9	
Moyen et Proche Orient	2.8	-	
Asie	7.9	4.8	
Europe de l'Est	0.9	-	
Stock mondiale d'IDE	100	100	

Source : CNUCED, opcit (avec adaptation)

Les pays en voie de développement ont connu dans cette période une baisse dans leurs parts d'IDE passant de 73% en 1913 à 27.1% en 1973. Ce déclin s'explique par les attitudes et les réglementations restrictives adaptées par ces pays à l'entrée des investissements étrangers, traduit par un caractère socialiste vis-à-vis des multinationales qui étaient considérées comme une autre forme de colonisation et un rejet des multinationales qui étaient le principal moteur de l'investissement dans le tiers monde fut remarqué à cette époque là, par exemple en Asie (Inde), en Afrique (Algérie), en Amérique Latine (Chili)...

1.1.3. De 1973 au 1984 :

Suite aux deux chocs pétroliers à la décennie de 1970 et la première moitié des années 1980, les IDE ont enregistré un ralentissement dans leur progression et cela revient au :

- Ralentissement de la croissance et de la productivité mondiale ;
- La baisse des stratégies de développement des pays industrialisés à cause de l'anticipation défavorable de la demande ;
- La dévaluation du dollar, l'abandon du système de Britton Woods, ce qui a causé aux Etats Unis la perte de l'avantage de la surévaluation de sa monnaie qui lui permettait auparavant de créer des implantations à l'étranger. Cela a engendré le recul des investissements américains et la réduction de leur stock mondial, et leurs parts d'IDE sont passées de 48.1% en 1973 à 36.9% en 1985.

Cependant, la part de certains pays comme l'Allemagne et le Japon a augmenté grâce à l'appréciation de leurs monnaies (le Mark et le Yen), pour l'Allemagne, est passée de 5.7% à 8.8% et pour le Japon, elle est passée de 4.9% à 6.5% (entre 1973 et 1985)⁴(voir tableau n°04).

Tableau n°04 : Répartition du stock d'IDE par pays d'origine (%)

Pays	1973	1985
Pays du G5	75.7	71.6
USA	48.1	36.9
Japon	4.9	6.5
Royaume Unis	12.8	14.8
Allemagne	5.7	8.8
France	4.2	4.6

⁴ TERSEN (D) : opcit, p.8

Europe sans G5	14.8	17.2	10
DONT : Pays Bas	7.5	7	
Suisse	3.4	3.7	
Stock mondial d'IDE	100	100	

Source : KACI CHAOUECH (T) : Les facteurs d'attractivités des investissements directs étrangers en Algérie : aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb, mémoire en vue de l'obtention du diplôme du magistère en science économiques, option Monnaie-Finance-Banque, faculté des sciences économique Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, Juin 2012, p.28

1.2. La croissance des IDE à partir de 1985 :

Bien que le phénomène des investissements internationaux soit ancien, ce n'est qu'aux années 1980 que le concept d'IDE a commencé à apparaître avec le contexte de la mondialisation qui se caractérise par la globalisation de l'économie, les implantations à l'étranger et l'internalisation des flux. C'est ainsi que les IDE sont devenus un moteur par lequel les pays s'intègrent dans l'économie mondiale.

Durant cette période, les IDE ont connu une croissance importante en termes de volume, de type et de forme d'entrée⁵.

En effet, les flux internationaux de capitaux ont explosé grâce à la déréglementation des IDE qui consistaient à la suppression d'un certain nombre de restrictions aux flux entrants d'IDE comme les règles régissant le commerce extérieur et les Etats qui ont tenté d'attirer les investisseurs étrangers en mettant en valeur l'attractivité des territoires.

Les IDE ont augmentés durant cette période grâce à :

- Un protectionnisme (réduction du risque d'entrants potentiels, avantages aux premiers arrivés sur le marché...);
- Des privatisations et libéralisations des secteurs tertiaires (banques, assurances...);
- Forte valorisation des actifs financiers et immobiliers ;
- Progrès techniques ;
- Accords régionaux et internationaux.

La majorité des IDE étaient dans les pays industrialisés dans une relation directe croisée entre le Nord-Nord⁶.

Les IDE ont progressé avec un taux de croissance de 24% par an et ont atteint 209 milliards de dollars en 1990.

⁵ HUMBERT (M) : *L'investissement international et dynamique de l'économie mondiale*, édition Economica, Paris, 1991, préface VII

⁶ LEVASSEUR (S) : *Investissement direct étranger et stratégies des entreprises multinationales*, revue de l'OFCE, n°83, 2002, p.104

Tableau n°05 : structure des IDE dans le monde par zone de destination (%)

Zone d'origine	1990	1992	1994	1998
OCDE	84.3	70	58.3	58.6
Afrique et Moyen Orient	2.1	2.8	3	2.1
Asie (sauf Japon)	9.2	15.3	23.8	22.3
Europe de l'Est	0.2	3.3	3.3	4.9
Amérique Latine	4.2	8.5	11.6	12.1

Source : FMI (avec adaptation)

Tableau n° 06 : structure des IDE par zone d'origine (%)

Zone d'origine	1990	1992	1994	1998
OCDE	96.4	93.5	93	92.5
Afrique et Moyen Orient	0.2	1.6	0.9	0.6
Asie (sauf Japon)	0.4	4.5	4.8	5.4
Europe de l'Est	0	0.1	0.1	0.2
Amérique Latine	0.4	0.4	1.2	1.2

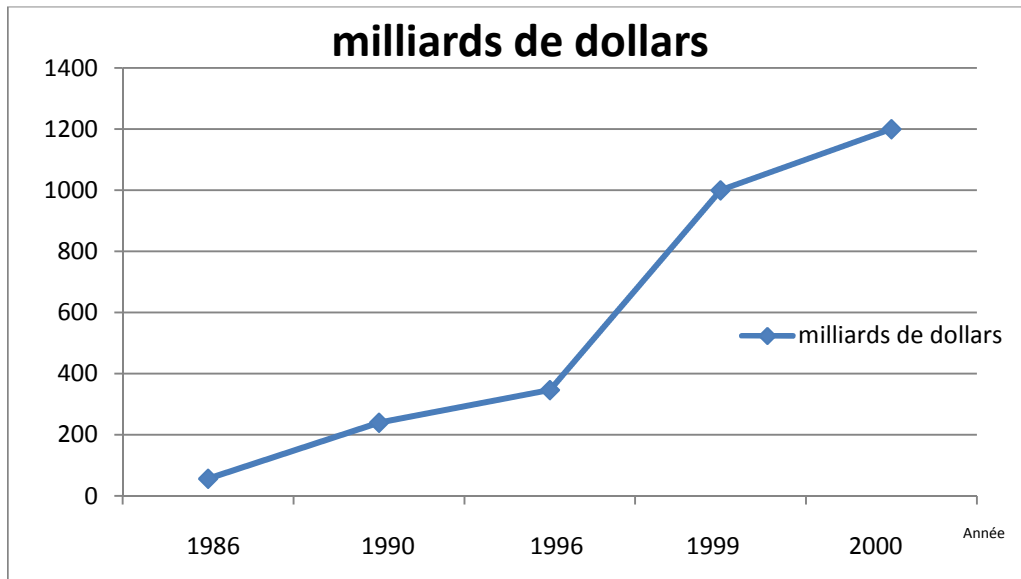
Source : FMI, idem

En 1990, 84,3 % des IDE mondiaux étaient réalisés dans les pays de l'OCDE, et la même année, 96,4 % de ces investissements provenaient des pays de l'OCDE. En effet, ils proviennent des pays riches, ils leur sont aussi majoritairement destinés jusqu'en 1998.

Par contre entre 1990 et 1991, le monde a connu une diminution des IDE de l'ordre de 25%.

En l'an 2000, les IDE ont atteint 1200 milliards de dollars, les pays développés étaient à l'origine de 89.5% des flux sortant et de 70.1% des flux entrants, et les pays en développement de 10.5% d'IDE sortant et 29.9% des IDE entrants⁷.

⁷ CNUCED : world investment report, 1995

Figure n°01 : Evolution des IDE dans le monde (1986-2000)

Source : CNUCED, opcit (avec adaptation)

1.3. La chute des IDE en 2001 :

Le niveau des IDE a subi une tension et s'est contracté en 2001 en enregistrant une baisse de 40% pour la première fois depuis une dizaine d'année. Ce déclin était en grande partie aux Etats Unis et au Royaume Unis où les entrées d'IDE ont régressé respectivement de 56% et de 50%.

D'après la CNUCED, les causes qui ont conduit à ce repli sont :

- La faible croissance économique ;
- La diminution des bénéfices des sociétés ;
- Le ralentissement du processus de restructuration dans certains secteurs ;
- La diminution des fusions/acquisition internationales ;
- L'arrêt du programme de privatisation dans certains pays.

Dans la zone de l'OCDE, les entrées totales sont tombées de 1270 milliards de dollars à 566 milliards de dollars (soit 56%), cette chute a été plus compliqué pour certains pays comme l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg (80%).

Le tableau ci-dessous explique les entrées et les sorties des IDE dans les pays de l'OCDE :

Tableau n°07 : flux d'IDE aux pays OCDE (2000-2001)

Pays	Entrées		Sorties	
	2000	2001	2000	2001
Australie	11.9	5.1	5.1	11.4
Autriche	8.8	5.9	5.7	3
Belgique-Luxembourg	243.3	51	241.2	67.3
Canada	63.3	27.6	44	37
République Tchèque	5	4.9	0	0.1
Danemark	14.5	4.1	6.6	6.1
Finlande	8.8	3.6	24	7.3
France	42.9	52.6	175.5	82.8
Allemagne	195.2	31.8	49.8	49.8
Grèce	1.1	1.6	2.1	0.6
Hongrie	1.6	2.4	0.6	0.3
Islande	0.2	0.2	0.4	0.3
Irlande	24.1	9.8	4	5.4
Italie	13.4	14.9	12.3	21.5
Japon	29	17.9	49.8	32.5
Corée	10.1	3.2	3.5	2.6
Mexique	14.7	24.7	-	3.7
Pays bas	54.3	55.6	72	44.4
Nouvelle Zélande	1.3	3.2	0.6	0.7
Norvège	6	2.2	8.3	-1
Pologne	9.3	6.8	0	0.1
Portugal	6.4	3.3	7.7	5.1
République Slovaque	2.1	0.6	0	0.1
Espagne	37.5	21.8	54.7	27.8
Suède	23.4	12.9	40.6	6.4
Suisse	16.3	10	42.7	16.3
Turquie	1.7	3.3	1	0.6
Royaume Unis	119.7	53.8	255.1	39.5
Etats Unis	307.7	130.8	178.3	127.8

Source : OCDE, base de données sur les investissements étrangers

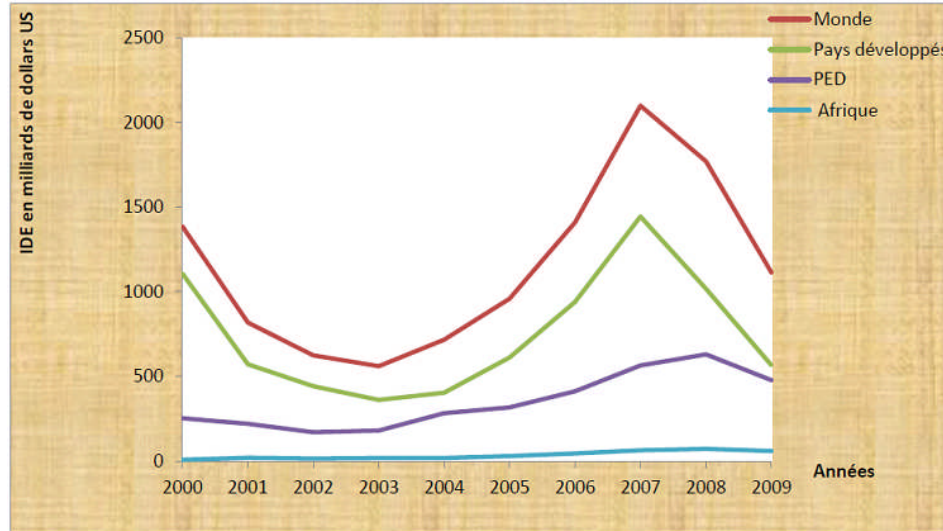
2. Tendances et évolution récente :

2003-2007 : une hausse des flux d'investissements mondiaux et les entrées mondiales ont augmenté de 30% pour atteindre 1833 milliards de dollars en 2007 grâce à la croissance économique élevée, la dépréciation du dollar et l'augmentation des fusions-acquisitions⁸. Ainsi, les entrées des IDE dans les pays développés ont atteint 1248 milliards de dollars contre 500 milliards de dollars pour les pays en développement.

⁸ CNUCED : rapport sur les investissements directs étrangers, 2008

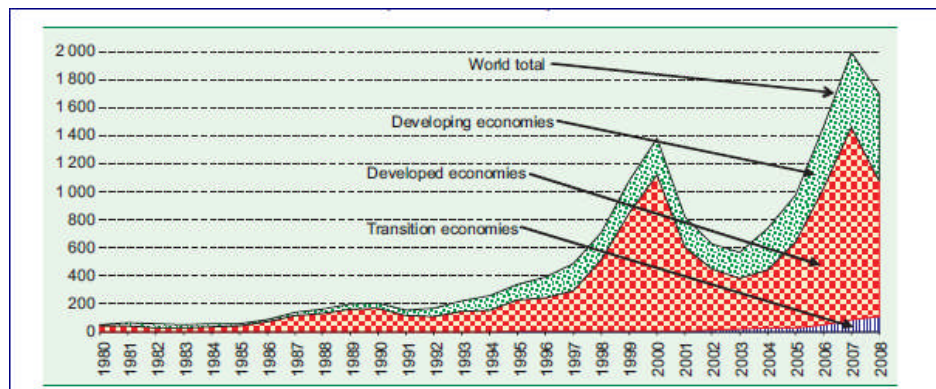
En 2008, et durant la crise financière qui a causé le ralentissement de l'économie, le taux des IDE mondiaux a chuté de 16%.

Figure n° 02 : Evolution comparée des IDE mondiaux, des pays développés, PED et de l'Afrique.



Source : <http://www.institut-numerique.org/ii-evolution-comparee-des-flux-dide-dans-le-monde-524eb85e7f9f6>

Figure n°03 : Flux d'IDE entrants mondiaux et par types d'économie, 1980-2008 (milliards de dollars)



Source : <http://www.institut-numerique.org/ii-evolution-comparee-des-flux-dide-dans-le-monde-524eb85e7f9f6>

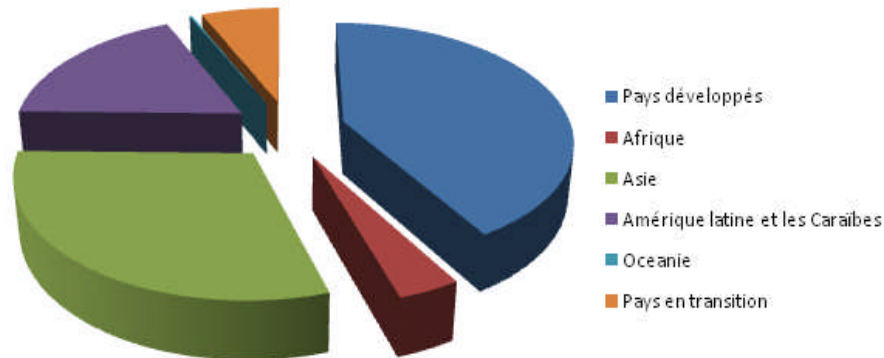
En 2009, un repli spectaculaire des IDE de 37% pour atteindre 1119 milliards de dollars, et c'est dans le second semestre de cette année que les IDE ont commencé à se redresser et en 2010, ils ont atteint 1309 milliards de dollars.

En 2011, les IDE ont progressé jusqu'à 1500 milliards de dollars malgré l'instabilité de l'économie mondiale (mais toujours inférieur à 23%, le niveau enregistré en 2007). Les flux des investissements vers les pays développés ont augmenté de 21% pour atteindre 748

milliards de dollars, de 11% vers les pays en développement, voir 648 milliards de dollars et de 25% dans les pays en transition d'un montant de 92 milliards de dollars⁹.

Figure n°04 : Flux d'IDE par région en fin de 2011

Flux d'IDE par régions en 2012 (CNUCED, 2013)



Source : <http://betaandpartners.blogspot.com/2015/08/les-investissements-directs-letranger.html>

En 2012¹⁰, les flux des IDE ont diminué en 2012 de 18% à 1350 milliards de dollars. Cette baisse était plus importante dans les pays développés enregistrant des pertes de 31.6% des entrées et de 23% des sorties.

L'Europe a subi une baisse de 42% du taux des IDE à cause de la crise, les Etats Unis de 26%, l'Australie de 13% et 33% pour la Nouvelle Zélande et cela a cause de la mauvaise conjoncture internationale et les entreprises transactionnelles frileuses qui ont tendance à céder des actifs étrangers que d'engager une expansion de leurs activités internationales.

Par contre au Japon et au Royaume Unis, les flux de ces IDE ont augmentés (14% pour le Japon).

Les pays d'Afrique quand à eux ont absorbé pour la première fois plus de flux que les pays industrialisés, voir 52% du total (703 milliards de dollars). En plus, les sorties des IDE de ces pays ont augmenté pour atteindre un record de 426 milliards de dollars (31% des sorties mondiales).

En 2013, les flux d'IDE ont atteint 1461 milliards de dollars, soit une hausse de 11% par rapport à 2012. Ces flux ont augmenté de 12% vers les pays développés à 576 milliards de dollars, et de 6% vers les pays en développement à 759 milliards de dollars¹¹.

En 2014, les entrées d'IDE ont enregistré une chute de 28% à 499 milliards de dollars dans les pays développés, le niveau le plus bas depuis 2004 et les sorties sont restées stables à 823 milliards de dollars¹².

⁹CNUCED : rapport sur les investissements dans le monde, vu d'ensemble : investir dans une économie à faible intensité de Carbone, New York et Genève, 2010, p.17

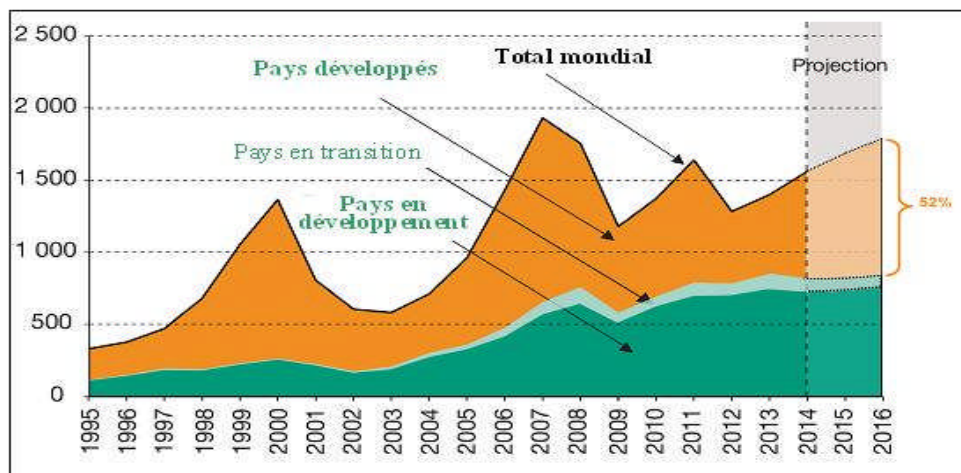
¹⁰CNUCED : Rapport sur les investissements dans le monde, 2013, p.p.2.213

¹¹ CNUCED : Rapport sur les investissements dans le monde, 28 Janvier 2014

Les entrées en Europe ont baissé de 11% à 289 milliards de dollars et les sorties sont restées inchangées à 316 milliards de dollars. En Amérique du Nord, les entrées ont chuté de la moitié pour atteindre 146 milliards de dollars et leur part est tombé à 12%. En Asie-Pacifique se sont aussi contractés (16% au Japon), contrairement à la Chine qui était le premier bénéficiaire et les flux d'IDE ont connu une augmentation de 16%.

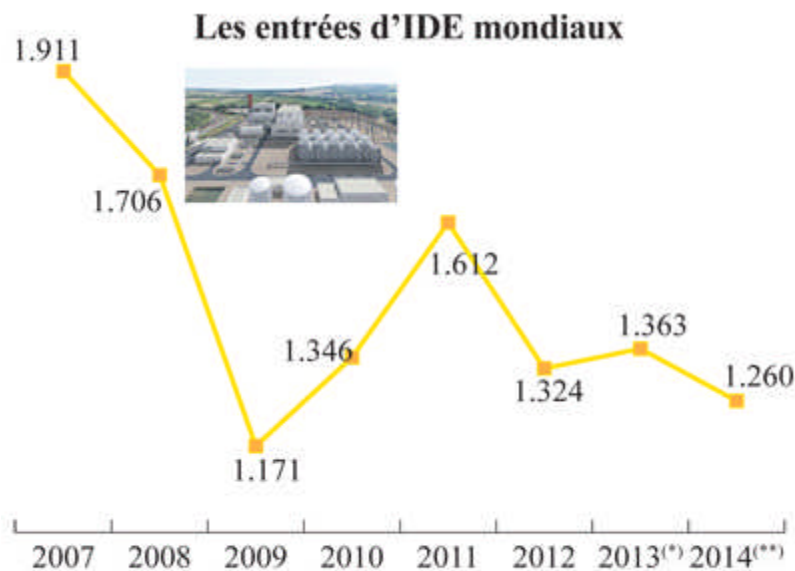
Cette année a connu une faiblesse de la croissance, une instabilité politique et l'existence de risques géopolitiques élevés.

Figure n°05 : Flux des investissements directs étrangers dans le monde 1995-2014



Source: CNUCED, world investment report, 2015

Figure n° 06 : Les entrées des investissements mondiaux 2007-2014



Source : CNUCED, idem

¹² CNUCED : World investment report, 2015

Au cours de l'année **2015**, les investissements directs étrangers se sont bien portés en atteignant une valeur de 1699 milliards de dollars, le plus haut niveau depuis la crise de 2008 (36% par rapport à 2014) grâce à la hausse des flux d'IDE dans les économies développées (Amérique du Nord et l'Union Européen). En revanche, pour l'Afrique une baisse de 31.4% des flux en provenance de l'étranger était enregistrée en passant de 55 milliards de dollars en 2014 à 38 milliards de dollars en 2015 a cause de la diminution de la réserve des matières premières « super cycles »¹³.

3. Les IDE et les multinationales :

3.1. Définition et caractéristiques :

3.1.1. Définition :

Plusieurs définitions peuvent être données pour la firme multinationale communément appelée FMN.

« Toute entreprise possédant au moins une unité de production à l'étranger ; cette unité est appelée filiale¹⁴ ».

« Une entreprise ou un groupe, plus souvent de grande taille, qui, à partir d'une base nationale, a implanté à l'étranger plusieurs filiales dans plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçues à l'échelle mondiale¹⁵ ».

A partir de ces deux définitions, on peut retenir deux critères :

- L'extension des activités de production de l'entreprise à de nombreux pays autres que le pays d'origine ;
- Le contrôle de l'unité de production à l'étranger.

Une firme multinationale est donc, une entreprise dont les actions dépassent les frontières d'un seul pays.

3.1.2. Caractéristiques :

On peut les regrouper en deux groupes :

- Caractéristiques qualitatives.
- Caractéristiques quantitatives.

A. Caractéristiques qualitatives :

- **La taille** : la dimension de l'entreprise, généralement de très grandes entités avec des ressources financières et technologiques considérables ;
- **La diversité géographique** : les FMN contrôlent des unités de production dans plusieurs pays qui varient selon le type de production, de la concurrence et des stratégies.

¹³ <http://www.l.integration.com/?p=1095.3>, consulté le 16/04/2016 à 10 :27

¹⁴ MUCCHIELI (J.L) : *Multinationales et mondialisation, édition du Seuil*, France, 1998, p.18

¹⁵ MICHALET (C.A) : *Multinationale face à la crise*, institut de recherche sur les multinationales, 2^{ème} édition, Paris, 1985, p.14

B. Caractéristiques qualitatives :

Les activités relatives à la structure opérationnelle de l'entreprise.

- Les multinationales à intégration verticale : des entreprises industrielles qui produisent différentes composantes intermédiaires destinées pour être transformées en produits finis qui procèdent à une division spatiale de leurs activités.
- Les FMN horizontales : se caractérisent par la production de biens similaires dans toutes les unités de production à travers le monde.
- Les FMN diversifiées : gèrent plusieurs unités de production dans plusieurs pays mais ces unités sont indépendantes les unes des autres (à part le lien financier).

3.2. Les motivations d'expansion à l'étranger :

Les entreprises décident d'aller à l'étranger selon les facteurs suivants :

- Si la protection du marché existe : surtout pour les entreprises qui produisent pour l'exportation et qui risquent de voir leurs exportations menacées par l'action du gouvernement visant à développer l'industrie locale, les mesures protectionnistes comme l'instauration de tarifs douaniers très élevés ou des barrières comme les quotas (par exemple, le constructeur automobile Renault qui s'est installé au Brésil pour éviter de supporter les droits de douane sur les voitures importées¹⁶) ;
- La sécurité des approvisionnements en matières premières : les matières premières aux moindres coûts et aux moindres risques sont un mobile très puissant pour l'implantation à l'étranger surtout pour le secteur primaire et de l'extraction (pétrolier, métaux ...) ;
- L'accès à la technologie : pour tirer profit de la technologie du pays d'accueil non disponible dans le pays d'origine ;
- La protection des actionnaires contre les récessions conjoncturelles : assurer aux actionnaires un dividende stable ou régulièrement croissant ;
- Suivre les concurrents (course-poursuite) : on peut l'expliquer par le simple exemple de Mercedes, Général Motors et Ford qui sont allées s'implanter au Brésil après que Renault s'est installée et se sont délocalisées dans la même année (1995) ;
- Suivre les clients : et c'est l'exemple de l'entreprise Inergy Automotive Systems, qui s'est installée en Thaïlande près de leurs clients comme General Motors et Toyota¹⁷... ;
- Rechercher l'utilisation rentable des ressources employées dans le pays d'origine ;
- Réaliser des économies d'échelle.

3.3. Distinction entre IDE et FMN¹⁸ :

Une firme multinationale est le résultat de processus de production à l'origine de laquelle se situe l'investissement direct étranger, et ce dernier est l'option retenue lorsque les barrières

¹⁶ MUCCHIELLI (J.L.) : op.cit, p.143

¹⁷ Revue : Le MOCI, n°1645, Avril 2004, p.20

¹⁸ GANAGE (E) : *Théorie de l'investissement direct étranger*, édition Economica, Paris, 1985, p.14

protectionnistes empêchent une firme de tirer profit de ses avantages compétitifs pour les exportations, et une entreprise qui intervient sur le marché étranger par les IDE, exploite elle-même ses actifs spécifiques sur le territoire étranger (voire la section II, chapitre 1).

Cependant, l'IDE n'est pas seulement l'effet d'une FMN, il peut être engendrer par des agents autres que les entreprises privées et se limite aux flux de capitaux, à l'ampleur de leurs mouvements, à l'efficacité de leur incidence sur l'économie nationale. Par contre, les FMN exercent un contrôle plus large,

Dans la plupart des cas, les IDE sont dus aux FMN, mais la distinction entre les deux concepts est très utile.

Section II : Introduction de la notion d'IDE

Cette section sera consacrée à introduire la notion d'IDE, à connaître la différence entre celle-ci et d'autres concepts voisins et les avantages et inconvénients perçus.

1. Définition et typologie :

1.1. Définition :

La définition des investissements directs étrangers également appelés investissements internationaux, diffère d'un pays à un autre et d'une discipline à une autre, mais les plus retenues sont celle du FMI, l'OCDE et l'OMC et la CNUCED.

1.1.1. Selon le FMI :

« *L'investissement direct étranger (IDE) est l'action d'un investisseur, basé dans un pays donné (pays d'origine), qui acquiert un intérêt d'au moins 10% dans une entreprise résidant dans un autre pays* »¹⁹.

C'est un engagement de capitaux effectué afin d'acquérir un intérêt durable qui donne un pouvoir effectif dans la gestion d'entreprise.

D'après le FMI, les IDE connaissent quatre formes :

- La création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger.
- L'acquisition d'au moins 10% du capital social d'une entreprise étrangère.
- Le réinvestissement des ses bénéfices par une filiale ou une succursale située à l'étranger.
- Les opérations entre la maison mère d'une firme transactionnelle et ses filiales.

1.1.2. Selon l'OCDE :

« *L'IDE est une activité par laquelle un investisseur résidant dans un pays, obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résidant dans un autre pays. Cette opération peut consister à créer une entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et acquisition). Sont également définis comme des investisseurs directs étrangers d'autres types de transactions financières entre des entreprises ayant obtenues l'IDE, ou d'autres transferts en capital* »²⁰.

L'IDE est effectué en vue d'établir des liens économiques durables avec des entreprises tels que notamment les investissements qui donnent la possibilité d'exercer une influence sur la gestion de ladite entreprise au moyen :

- De la création d'une entreprise ou d'une succursale.
- De l'acquisition intégrale d'une entreprise existante.
- D'une participation majoritaire à une entreprise nouvelle ou existante.

¹⁹ FMI : Manuel de la balance des paiements, 5^{ème} édition, septembre 1993

²⁰ OCDE, définition de référence des investissements directs internationaux, 4^{ème} édition, paris, 2008, p.45

➤ D'un prêt à long terme (cinq ans et plus).

1.1.3. Selon l'OMC et la CNUCED :

L'IDE est « l'action d'un investisseur, basé dans un pays donné (pays d'origine), qui acquiert des actifs dans un autre pays (pays d'accueil), avec l'intention de les gérer »²¹.

A partir de ces définitions, on peut dire que l'investissement direct étranger, est un moteur de la multinationalisation qui permet de réaliser un mouvement de capitaux à l'international et de créer, développer ou maintenir une filiale dans un autre pays, ainsi, de participer à la gestion d'une entreprise étrangère.

Cependant, il est très important de différencier la notion d'IDE des autres formes d'investissements.

1.2. Typologie des IDE :

L'investissement direct étranger est le résultat de firmes qui soit possèdent, soit contrôlent des unités de production dans plus d'un pays, d'où les différentes formes d'IDE.

1.2.1. La création d'une filiale :

Une filiale est une société qui détient plus de la moitié du capital social d'une autre société (société mère), soit 50% des droits de vote. Une filiale peut être soit directe soit associée suivant le degré de participation de la société mère²².

Pénétrer un marché étranger avec la création d'une filiale permet à l'investisseur d'avoir le contrôle maximal ainsi que de limiter le transfert de technologie hors son groupe.

C'est une forme avec laquelle les premières firmes multinationales se sont implantées à l'étranger et à constituer la forme la plus privilégiée dans le monde, cependant, au cours des années la création d'une filiale est devenue très minoritaire et d'autres formes sont apparues et ont pris le dessus à cause de certains inconvénients comme la lenteur de la procédure et la longueur des délais (le temps joue un rôle très important dans l'environnement concurrentiel des entreprises).

Par exemple en 1990 aux Etats Unis, sur cinq dollars d'IDE entrants seulement un dollars était sous forme de création de filiale²³.

1.2.2. La fusion-acquisition :

Consiste à prendre le contrôle d'une entreprise déjà existante sur un autre territoire pour ne former qu'une seule²⁴, et constitue le mode de pénétration le plus facile à réaliser (rachat des actions et droits de vote).

Cette forme présente beaucoup d'avantages :

➤ Minimiser les délais ;

²¹[Htp://www.europa.eu.int/comm/index-fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/index-fr.htm), consulté le 18/03/2016 à 11 :48

²² ELIAS (G) : *Théorie de l'investissement direct étranger*, édition Economica, paris, 1985, p.8

²³ TERSEN (D), BRICOUT (J.L) : *Investissement international*, édition Arnaud Colin Masson, paris, 1996, p.7

²⁴ LEHMANN-ORTEGA (L) : *toute la stratégie d'entreprise*, stratégore, édition Dunod, Paris, 2013.p 466

- Acquérir un réseau commercial, bancaire, fournisseurs, clients locaux qui aident à mieux connaître le marché, et qui sont considérés comme support au lancement ;
- Renforcement de la position concurrentielle ;
- Avantages fiscaux ;
- Amélioration de la gestion ;
- Economie d'échelle (l'augmentation de la taille de l'entreprise permet de minimiser les coûts).

C'est pourquoi les fusions-acquisitions constituent le mode le plus dominant.

Néanmoins, les investisseurs peuvent rencontrer certaines difficultés pour les mettre en place, dues à des facteurs comme les surcoûts des opérations de croissance externe (payer une prime de contrôle) et les processus d'intégration très coûteux²⁵.

1.2.3. Les joint-ventures :

Appelé aussi Co-entreprise, une joint-venture consiste à créer une société mixte dont le capital est détenu en commun par une société locale et une autre étrangère dont les proportions varient de 50/50 à 35/65. Faire une joint venture revient à mettre en valeur son savoir faire (technique et commercial) en associant avec un investisseur local qui dispose d'infrastructures commerciales et industrielles. Cela permet de s'implanter sur un marché étranger qu'on ne peut pas pénétrer autrement.

Cette forme s'est développée au cours des années 1970 dans le cadre des relations économiques Nord-Sud et était favorisée par les pays en développement car elle leur permettait de mieux contrôler les multinationales des pays industrialisés.

Ainsi, les joint-ventures présentent beaucoup d'avantages que pour les multinationales des pays industrialisés que pour les pays en développement.

Pour les multinationales des pays industrialisés²⁶:

- Rendre le processus d'internationalisation plus rapide ;
- Partager les coûts de réalisation ;
- Faire des économies d'échelle.

Pour les pays en développement :

- Profiter du transfert de technologie ;
- Distribution des produits plus large et plus rapide.

Il existe d'autres formes d'investissements directs étrangers qui sont plus récentes dont :

- La sous-traitance ;

²⁵ TERSEN (D), BRICOUT (J.L), op.cit, p.9

²⁶ RABHI (D) : *Analyse de la politique d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie*, mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de master en sciences commerciales, option : affaires internationales, 2eme promotion, septembre 2015, p.39

- Les licences et les franchises ;
- Contrat de partage ;
- Concession de réseau public.

2. IDE et notions voisines :

On peut distinguer d'autres formes d'investissement qui se rapprochent de la notion d'IDE :

2.1. Les investissements de portefeuille :

Appelés aussi investissements indirects, ce sont des achats de titres privés (action, obligation, option...) qui obéissent à une simple motivation de placement financier sans intention d'intervenir dans la gestion d'entreprise. Souvent ce sont des investissements à court terme.

Ils concernent principalement les souscriptions publiques et les emprunts sur le marché des capitaux privés²⁷ (selon le FMI, c'est une prise de participation limitée dans le capital d'une entreprise, c'est-à-dire moins de 10% de son capital).

C'est un type d'investissement qui présente beaucoup de risques (risques commerciaux, risques économiques, risque de catastrophe, risques de politique...).

Il est nécessaire de distinguer entre l'investissement direct étranger et l'investissement de portefeuille, en effet, ces deux derniers se distinguent par la nature des investisseurs et leurs motivations.

Nature des investisseurs :

Généralement les investisseurs directs sont des entreprises productives de produits et services, en revanche, les investisseurs qui s'intéressent au portefeuille, sont des institutions financières, des investisseurs institutionnels (les assurances, les fonds de placement, les caisses de retrait...), des courtiers, des particuliers et des firmes commerciales ou industrielles.

Motivations des investisseurs :

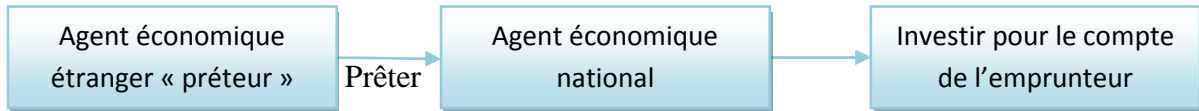
Les investisseurs directs étrangers sont motivés de réaliser des profits à long terme, par contre, les investisseurs de portefeuille sont motivés par la spéculation fondée sur le taux d'intérêt qui différencie d'un moment à un autre et d'anticipation des taux de change.

En bref, on peut dire que l'IDE se différencie de l'investissement de portefeuille par le contrôle.

²⁷ AMOKRANE (A) : *Les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb*, mémoire en vue de l'obtention du diplôme de magister en sciences économiques, option monnaie-finance-banque, université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, juin 2012.

2.2. L'investissement indirect international²⁸ :

Traduit un ensemble des capitaux prêtés par un agent économique d'un pays donné à un autre agent d'un pays différent. L'agent économique qui se trouve à l'étranger n'est qu'un simple prêteur et c'est l'emprunteur qui investit ces fonds à son propre compte.



Ce qui le différencie par rapport à l'IDE est que ce dernier englobe les capitaux investis directement par l'agent économique étranger. Il est le propriétaire des capitaux et l'investisseur au même temps.



3. Les avantages et les inconvénients des IDE :

L'investissement direct étranger est l'une des caractéristiques de la mondialisation et présente un atout pour le développement économique mondial, mais parfois ils peuvent poser certains problèmes dans l'économie d'accueil.

3.1. Les avantages :

A. Favoriser et améliorer la croissance économique : En améliorant la productivité des facteurs et l'efficacité de l'utilisation des ressources.

Pour bien cerner ce point, il est important de souligner l'importance des IDE dans :

➤ Le commerce extérieur²⁹ : Par l'intégration à l'économie mondiale en développant l'échange avec l'étranger, ce qui augmente les importations et les exportations.

Dans les pays en développement, les IDE occupent une place importante dans la promotion des exportations à travers différentes stratégies qui consistent par exemple, à réexporter des pays hôtes vers les pays d'origine ou vers les pays de la région.

➤ Le transfert de technologie et de compétence : Ils permettent d'assurer le transfert de technologie, en effet, les multinationales sont d'activités de recherche et développement et leurs niveaux de technologie est nettement supérieur aux pays d'accueil³⁰. Elles fournissent une assistance technique, une formation et différentes informations nécessaires à l'amélioration de la qualité des produits et les compétences de la main d'œuvre³¹.

²⁸ BENISSAD (M.E) : *Economie internationale*, OPU PUBLISUD, Alger, 1983, p.79

²⁹ OCDE, *l'investissement au service du développement*, 2002, p.11

³⁰ Idem, p.14

³¹ BENHABIB (A) : *Déterminants et effets des investissements directs étrangers sur la croissance économique en Algérie*, école doctorale, université de Sétif 1, 2013.

Le transfert de technologie s'opère par le biais des liaisons verticales avec les fournisseurs, horizontales avec ses concurrents, les migrations du personnel qualifié... qui permet un impact direct avec les capacités de production et d'emploi.

➤ L'investissement domestique : les IDE font augmenter l'investissement intérieur lorsque les entrées de capitaux de portefeuille n'ont pas d'effet sur l'investissement et les prés³².

B. Intervenir dans le développement des ressources humaines :

Les IDE s'accompagnent souvent de programmes de formations du personnel des nouvelles entreprises qui, pour s'implanter convenablement doivent former les employés, ce qui contribue au développement des ressources humaines³³.

Il existe d'autres avantages comme :

- Amélioration des recettes fiscales grâce aux bénéfices engendrés ;
- L'établissement d'une véritable concurrence sur le marché intérieur des entrants ;
- L'émergence de nouveaux secteurs économiques non existant auparavant...

3.2. Les inconvénients :

Une forte proportion des IDE dans les pays d'accueil ne présente pas seulement des avantages mais également des inconvénients et cela peut être signe de faiblesse.

Effectivement, les investisseurs étrangers peuvent s'intégrer librement dans le fonctionnement de l'économie du pays hôte en y pénétrant directement au lieu de passer sur un marché financier ou des institutions juridiques, et lorsqu'ils prennent le contrôle d'une entreprise nationale, cela peut fragiliser l'économie et présenter un amoindrissement de la souveraineté d'un Etat et influencer à leurs avantages sa politique économique.

De plus, le transfert de technologie n'arrange pas toujours le pays d'accueil, car les investisseurs étrangers obtiennent des informations cruciales sur la productivité des entreprises qu'ils contrôlent et qu'ils peuvent utiliser plus-tard.

Pour les IDE effectués sous forme de rachats d'entreprises publiques, ils conduisent dans beaucoup de cas à la suppression d'emploi et de réduire le sureffectif des entreprises d'état³⁴.

Ajoutant à cela, les entreprises qui déplacent leurs installations en relation à la production dans certains secteurs jugés nocifs à l'environnement, et vers leurs filiales implantées dans les pays en développement en utilisant des technologies de moindre qualité.

Les investisseurs cherchent toujours à maximiser leurs bénéfices et quand ils n'ont pas de concurrents, ils peuvent aboutir à des positions monopolistiques, et fixer les prix qu'ils veulent. Ainsi, ils peuvent influencer la politique économique d'un Etat (lobby...), et contrôler les salaires comme ils le souhaitent.

³² Bosworth et Collins : *capital flows to developing economies : implication for saving and investment*, Brookings Institutions, 1999, p.143

³³ OCDE, l'investissement au service du développement, op.cit., p.17

³⁴ LOUGANI(L), RAZIN(A) : *Finance et développement*, juin 2005, p.8

On pourra citer au titre d'exemple, le Mexique, un pays avec une puissance économique remarquable (10^{ème} puissance mondiale en matière de produit intérieur brut), cependant, les citoyens mexicains souffrent d'un faible niveau de vie (équivalent à celui des Algériens, voir moins) ; la raison de cette situation est due aux IDE mal régulés, qui contrôlent des secteurs entiers et une mauvaise redistribution des salaires³⁵.

³⁵ NASRI (M) : *Les investissements directs étrangers : avantages et inconvénients*, le portail des Hommes libres, Aoukas, 2016, p.1

Conclusion :

Dans ce chapitre nous avons d'une part mit l'accent sur les différentes évolutions des investissements directs étrangers depuis leur apparition dans le monde à nos jours, et nous avons pu constater la relation entre ces investissements et les firmes multinationales, en effet, les IDE peuvent être engendrés par des FMN ainsi que d'autres agents, et sont retenus quand les barrières de protection empêchent une firme de tirer profit de ses avantages comparatifs par les exportations.

D'autre part, nous avons fait le tour des différentes définitions proposées par différents organismes économiques, ce qui nous a permis de faire la différence avec les investissements de portefeuille, qui réside dans le contrôle, et avec les investissements directs internationaux qui réside dans le rôle de l'agent économique étranger dans l'action d'investissement.

Mais dans ce chapitre, nous n'avons pas parlé des IDE par rapport à l'investisseur et l'Etat, ce qui nous ramène à entamer le deuxième chapitre qui traitera de plus près les IDE au point de vue des investisseurs étrangers et les stratégies mises en œuvre par l'Etat pour leur promotion.

Chapitre 02 :
IDE, entre
internationalisation des
firmes et attractivité des Etats.

Introduction :

Dans ce chapitre nous allons étudier les raisons qui poussent les multinationales à chercher d'autres marchés autres que leurs marchés domestiques, et leurs stratégies, ainsi que les actions menées par les états pour les attirer.

Pour cela, on a subdivisé ce chapitre en deux sections, la première section sera consacrée à l'étude des facteurs l'internationalisation des entreprises et à l'analyse des déterminants de ces derniers, ainsi que leurs stratégies d'implantation.

Aussi, les pays cherchent à attirer et à améliorer les principaux aspects qui influencent les choix d'implantation des investisseurs directs étrangers, et accordent davantage d'attention aux mesures susceptibles de les séduire, pour accélérer la croissance et la transformation économique ; c'est pourquoi nous allons consacrer la deuxième section à étudier les efforts déployés par les Etats afin d'améliorer leurs politiques de promotion en mettant l'accent sur les différentes mesures d'incitations.

Section 01 : L'internationalisation des entreprises.

Cette section sera consacrée à étudier la position des investisseurs et des firmes multinationales vis-à-vis des investissements directs étrangers, en commençant par la détermination des facteurs d'internationalisation des entreprises, puis en analysant les déterminants de ces investissements et les stratégies des firmes multinationales.

1. Les facteurs d'internationalisation des entreprises :

L'internationalisation d'une entreprise relève des décisions stratégiques de celle-ci, car cela va lui permettre de se développer sur d'autres marchés que de celui de son origine. L'entreprise souhaitant de s'internationaliser ne peut se passer d'une analyse de l'environnement dont elle veut développer son marché, qui suit un processus composé de plusieurs étapes.

Les facteurs influençant la décision de s'implanter à l'étranger peuvent être de deux types : Pull et Push.

1.1. Les facteurs Pull :

Sont les facteurs qui attirent l'entreprise au-delà de ses frontières nationales, par des opportunités intéressantes ; c'est la recherche de meilleures conditions d'offre, et qui comprend¹ :

1.1.1. La recherche de minimisation de cout²:

La compétitivité d'un produit est liée à son cout et sur le prix le plus bas possible ; et le cout de la main d'œuvre et de la matière première influence le prix de revient, c'est pourquoi la localisation près des sources de matières premières et de main d'œuvre bon marché est plus important que la localisation près du marché, et c'est ce qu'on appelle l'avantage absolu sur le prix et qui peut prendre la forme d'un investissement Nord-Sud ou Nord-Nord à condition que le pays d'origine présente des couts de travail plus élevés.

1.1.2. La sécurité des approvisionnements³ :

Assurer un approvisionnement au moindre cout et au moindre risque pour mieux contrôler la matière première, l'extraire et la travailler avec sa propre technologie, et cela peut être capital pour une entreprise.

1.1.3. L'accès à la technologie :

Cela dans le cas où la technologie est présente dans le pays d'accueil et absente dans le pays d'origine, généralement des investissements Sud-Nord.

1.1.4. Des marchés à croissance rapide⁴ :

Ce qui présente un gain en volume de ventes intéressant.

¹ KARSAKLIAN (E) : *internationalisation d'entreprises*, édition Dunod, Paris, 2009, p.17

² DOUADI (L) : *L'internationalisation des entreprises et les stratégies marketing*, thèse de doctorat, université de Mouloud Maameri, Tizi-Ouzou, 2015, p.28

³ Idem.

⁴ KARSAKLIAN (E), op.cit, p.17

1.1.5. Des hauts niveaux de profitabilité⁵ :

Comparés à ceux des marchés existants.

1.1.6. Des réglementations favorables :

Qui permettent l'entrée des capitaux étrangers, comme dans les pays non protectionnistes.

Ces facteurs sont perçus par les entreprises comme « alléchants » car ils leur permettent d'envisager une implantation aisée et un développement rapide, ce qui permet de rentabiliser les investissements à court terme.

1.2. Les facteurs Push⁶ :

Ces facteurs proviennent des contraintes et des problèmes rencontrés par les entreprises dans leurs pays d'origine et les poussent à chercher des opportunités à l'extérieur ; c'est la recherche de meilleures conditions de demande.

1.2.1. Rechercher la clientèle et la consommation⁷ :

Pour mieux connaître le consommateur étranger et s'adapter à son goût (cela rentre dans les pratiques du marketing international).

1.2.2. Avoir l'accès aux marchés étrangers :

Établir les usines dans le pays d'accueil et exploiter le marché de l'intérieur pour mieux écouler leurs produits et éviter les barrières à l'échange, et pour contourner les barrières protectionnistes.

1.2.3. La diversification :

S'étendre sur le marché international surtout pour certaines entreprises qui se trouvent dans l'impossibilité d'augmenter leurs parts de leurs marchés à cause de leurs saturations.

Les facteurs Push, sont le plus souvent à l'origine des décisions d'internationalisation des entreprises, car c'est lorsqu'elles se sentent menacées sur leurs marchés nationaux qu'elles cherchent à étendre leurs activités à d'autres pays.

Un parfait exemple sur les facteurs d'externalisation est celui de la délocalisation des activités de plusieurs entreprises en Asie, notamment en Chine, c'est la recherche d'une réduction du coût de la main d'œuvre qui a poussé ces entreprises à s'internationaliser, ainsi que les réglementations du type législation du travail qui rend difficile la coordination des activités de l'entreprise avec le nombre d'employés.

Un autre exemple, est celui de l'interdiction de la vente des boissons alcooliques dans certains pays, et l'impossibilité de faire des publicités sur le tabac, qui ont motivé les entreprises à s'adresser aux pays plus libéraux.

Cela étant dit, ces facteurs ne sont pas les seuls qui poussent les entreprises à l'international, il existe aussi des facteurs internes comme :

- L'ambition des dirigeants ;
- Les crises organisationnelles ;
- La succession managériale ;

⁵ Idem.

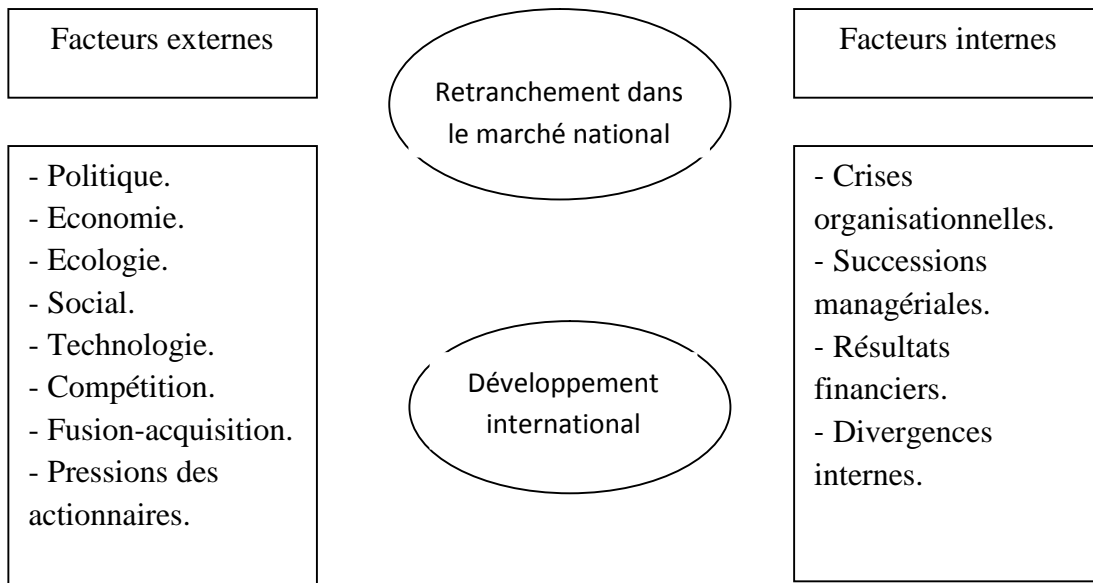
⁶ Idem.

⁷ DOUADI (L), op.cit, p.30

➤ Les divergences internes...

En effet, il s'agit d'avoir une mentalité ouverte, une curiosité naturelle qui mènent à voir ce qui se passent ailleurs.

Figure n°01 : Les facteurs d'internationalisation



Source : KARSAKLIAN (E), op.cit, p.20

Les facteurs externes ont une influence certaine sur les entreprises, et sur leurs stratégies d'internationalisation.

Les facteurs politiques et économiques d'un Etat contribuent plus au moins à améliorer les conditions du développement. En plus les facteurs qui influencent les relations sociales et le développement technologique d'une société, conditionneront sa continuité sur le marché local.

Du côté marketing, la concurrence peut conduire les entreprises à s'internationaliser dans le but de l'éviter

Les fusions-acquisitions sont des facteurs directs qui rendent une entreprise internationale.

Pour ce qui est de la volonté des actionnaires, c'est une logique très claire, si l'un d'eux décide de s'étaler sur d'autres marchés étrangers, l'entreprise suivra cette logique.

Quant aux facteurs internes, généralement lorsqu'une entreprise subit une crise organisationnelle elle cherche des voies de sortie (baisse de la performance, détérioration des conditions de travail...).

Aussi, la façon de gérer une entreprise peut changer et apporter une nouvelle vision du monde des affaires, en cas de succession managériale (nouveaux objectifs, nouveau style de management, nouvelles stratégies...).

2. Déterminants de l'implantation à l'étranger :

Il existe plusieurs déterminants des IDE regroupés en deux classes :

2.1. Les déterminants d'ordre économique :

Ce sont les déterminants les plus importants pour l'implantation des IDE et qui sont regroupés comme suit :

2.1.1. Les déterminants du climat d'investissement :

Pour le choix du pays hôte, l'investisseur étranger a besoin d'évaluer son climat d'investissement en étudiant ses variables macroéconomiques : le taux d'inflation, le taux de chômage, l'investissement national et la croissance.

2.1.1.1. Le taux d'inflation :

Les pressions inflationnistes peuvent conduire à des restrictions de crédit dont l'effet est double : elles rendent moins aisée l'obtention de capitaux localement, et par leur action déflationniste sur la demande, elles réduisent les bénéfices des entreprises.

Un taux d'inflation faible et instable rend également difficile l'estimation du prix d'un contrat à long terme, il gêne les anticipations et le calcul économique de l'investisseur étranger et l'oblige à d'incessantes opérations de couverture, tout en dépréciant rapidement les perspectives de profit futur.

2.1.1.2. Le taux de chômage⁸ :

Quand un taux de chômage dans un pays est élevé, cela renseigne sur la stagnation des activités au niveau de ce pays et sur des niveaux peu élevés des salaires.

Par contre, un faible taux de chômage signifie deux choses négatives pour l'investisseur étranger :

- Il annonce une tension sur le marché du travail qui est de nature à provoquer rapidement des hausses des salaires.
- Il informe sur un état encore peu avancé des restructurations industrielles, ce qui signifie que l'investisseur étranger pourrait bien encore découvrir des sureffectifs dans telle ou telle entreprise locale qu'il rachèterait dans les pays en développement.

2.1.1.3. La balance des paiements⁹ :

Les déficits de la balance des paiements peuvent conduire à une dévaluation ou contraindre le pays à établir des restrictions temporaires sur les bénéfices qui peuvent être rapatriés.

Les entreprises ne voudront pas investir dans un pays dont les fondamentaux économiques sont si faibles au point où ils ne peuvent pas prévoir ce que le gouvernement fera pour étayer le fléchissement de l'économie.

⁸ TOUATI (M), op.cit, p.90

⁹ Revue : Le MOCI, n°1672, 14 octobre 2004.

2.1.1.4. L'investissement national :

Une augmentation de l'investissement national signifie pour un investisseur étranger, l'existence d'opportunités intéressantes dans le pays en question. Il en découle que les pays devraient stimuler les investissements nationaux dans une logique de développement afin que les flux entrants s'articulent à un tissu productif national.

Une faible croissance ou une décroissance de l'investissement intérieur incite l'investisseur étranger à la prudence, puisqu'elle traduit l'évaluation défavorable portée sur le climat d'investissement du pays hôte par les entreprises locales.

L'importance de l'investissement national constitue le reflet du climat d'investissement d'un pays donné. Un niveau important d'investissement national se traduit par une forte rentabilité, et par conséquent incite les investisseurs étrangers potentiels à s'y implanter.

2.1.1.5. La croissance¹⁰ :

La croissance d'une économie constitue un point important pour les investisseurs potentiels, et c'est un facteur déterminant de l'attractivité des IDE.

En effet, l'investisseur s'intéresse davantage au potentiel d'une économie qu'à son état présent.

Un taux de croissance faible ou en déclin indique le manque de dynamisme de la demande et de la taille du marché du pays hôte, d'où une faible rentabilité de l'investissement. Par contre un développement rapide de l'économie du pays hôte représente une opportunité d'expansion supplémentaire de l'investisseur, une fois installé.

Donc, ce ne serait pas l'attractivité des IDE qui favoriserait la croissance, mais plutôt l'inverse.

2.1.2. Déterminants liés au marché :

La taille et l'importance du marché d'accueil sont très importantes pour attirer les investisseurs internationaux.

2.1.2.1. La taille du marché :

La taille du marché mesurée par la population peut constituer un paramètre important dans les décisions d'investissement en raison de l'importance de la demande et de la possibilité de réaliser des économies d'échelle.

Selon MAYER, un pays voulant accroître sa possibilité d'attirer les investisseurs étrangers, doit améliorer sa demande et la taille de son marché¹¹.

2.1.2.2. L'importance économique du marché¹² :

L'importance économique du marché est mesurée par le PIB par habitant. Le niveau du PIB reflète le pouvoir d'achat et c'est un facteur attractif pour les investisseurs notamment pour ceux qui optent pour la conquête de nouveaux marchés, et plus le PIB est important plus les investisseurs tenteront de venir s'implanter.

2.1.3. Les déterminants liés à l'offre :

¹⁰ KACI CHAOUCH (T), op.cit, p.59

¹¹ MAYER (T) : *Les frontières nationales comptentmais de moins au moins*, la lettre du CEPPII, problème économique, n°2751, Paris, 2002, p.29

¹²Levasseur, (S) : *Investissements Directs à l'étranger et stratégies des firmes multinationales*, Revue de l'OFCE, Paris, 2002, P.132.

Les déterminants liés à l'offre sont :

- L'accès aux ressources naturelles : La disponibilité des ressources naturelles, le coût de leur extraction et transport¹³ ;
- Le facteur travail qui réside dans le niveau de rémunération de la main d'œuvre et la productivité qui permettent à l'entreprise d'augmenter sa performance¹⁴, cout unitaire du travail, le potentiel humain...

2.2. Déterminants institutionnels :

2.2.1. La stabilité politique et sociale :

Avant de voir si le marché est porteur, les investisseurs vérifient d'abord l'environnement politique et social s'il est stable.

En effet, l'instabilité politique, l'agitation sociale, et les conflits ont un effet négatif sur l'investissement¹⁵.

2.2.2. L'ouverture commerciale :

Le degré d'ouverture d'une économie est mesuré par le niveau de développement de son commerce extérieur (importations et exportations) par rapport à son PIB.

Un niveau supérieur des importations s'explique par une absence de barrières tarifaires et non tarifaires à l'entrée, ce qui constitue un point positif pour les investisseurs.

2.2.3. Les incitations fiscales :

Elles peuvent prendre plusieurs formes comme : l'exonération de l'IBS, de chiffre d'affaire, de la valeur ajoutée, la réduction des taxes à l'importation et à l'exportation, et des droits de douane.

Elles permettent de réduire la pression fiscale globale sur l'investisseur étranger.

2.2.4. Le taux de change :

Si le taux de change fait l'objet de fortes fluctuations, ou s'il est régulièrement dévalué, l'investisseur étranger sera prudent et verra de cela une situation de risque et d'incertitude, ce qui va l'éloigner d'untel pays.

En effet, un investisseur étranger va préférer un régime qui lui garantira des taux de change stables.

2.2.5. L'environnement juridique :

La stabilité du cadre juridique est l'un des forts déterminants d'implantation.

Effectivement, la possibilité de recours à l'arbitrage international est très importante du point de vue des investisseurs pour le règlement des différends, et ces investisseurs doivent être rassurés par l'absence de discrimination.

2.2.6. Le climat des affaires :

Pour évaluer le climat des affaires, il faut passer par plusieurs paramètres :

¹³ MIPI : Les IDE dans le monde benchmarking, 2010.

¹⁴ MIPI, op.cit.

¹⁵ MICHALET (C.A) : *La séduction des nations*, édition Economica, Paris, 1990, p.78

2.2.6.1. La bureaucratie¹⁶ :

Parmi les facteurs qui dépendent du temps et d'argent, l'efficacité et la compétence de la structure administrative et les organes de contrôle de l'Etat.

Généralement, la bureaucratie est plus présente dans les pays en développement que dans les pays industrialisés.

2.2.6.2. La corruption :

La corruption consiste à utiliser une charge politique à son profit personnel (pot-de-vin, l'extorsion...) ¹⁷ et cela représente un grand obstacle pour attirer les investisseurs.

2.2.6.3. La contrefaçon :

L'existence de produits contrefaits peut nuire aux entreprises, cela engendre une compétitivité déloyale et une détérioration de l'image de marque des entreprises implantées (les produits contrefaits se vendent moins chers que les produits réellement proposés par l'entreprise, ce qui risque d'empêcher ces entreprises d'écouler leur produits à cause de leurs prix).

3. Les stratégies des FMN :

Avec la globalisation, les stratégies d'investissements des firmes multinationales génèrent de plus en plus une compétitivité entre les Etats.

En effet, l'attractivité d'un pays ne peut être définie sans prendre en considération les finalités d'implantation à l'étranger des firmes.

Trois grandes stratégies peuvent être distinguées :

3.1. Une stratégie d'accès aux ressources du sol et du sous-sol :

Elle constitue la principale stratégie d'investissement à l'étranger et consiste à l'approvisionnement en matières premières, que pour des raisons climatologiques ou géologiques, n'existent pas dans le pays d'origine ¹⁸.

3.2. Une stratégie horizontale :

Appelée aussi stratégie de marché, elle consiste à réaliser la même activité dans le pays hôte que dans le pays d'origine, ayant pour principal objectif l'expansion du marché de l'entreprise par le biais des « filiales relais » ¹⁹.

Cette stratégie est qualifiée d'horizontale car elle concerne les flux d'IDE développés entre les pays de la Triade (Etats Unis, Japon et Europe) ou le niveau de développement est équivalent.

La stratégie horizontale est motivée par :

- La conquête de nouveaux marchés en croissance ;
- Le suivi des donneurs d'ordre ;

¹⁶MOCI, op.cit, 2004

¹⁷ FMI, revue de finance et développement, 1998, p.7

¹⁸DUPHIL (F), PAVEAU (J) : *Exporter*, Foucher, Malakoff, 2013, p.547

¹⁹ MICHALET (C.A), 1999, op.cit, p.50

➤ L'adaptation aux politiques protectionnistes des Etats souhaitant la promotion des installations des entreprises²⁰.

3.3. La stratégie verticale :

Aussi appelée stratégie de minimisation de coûts, et répond à un objectif de rationalisation de la production ; elle s'intéresse aux flux d'IDE orientés Nord-Sud uniquement²¹.

Elle repose sur l'utilisation des meilleurs facteurs de production sur le marché mondial, et sur les économies d'échelle engendrées par la spécialisation des filiales-atelier dont la production est incorporée dans des produits finis destinés au marché mondial²².

²⁰ RICHARD LANNEURIE (S) : *La délocalisation*, Le Génie des Glaciers, 2009, p.59

²¹DUPHIL (F), PAVEAU (J), op.cit, p.549

²² RABHI (D), op.cit, p.12

Section II : L'attractivité et la promotion des IDE.

Cette section sera consacrée à étudier la notion d'attractivité et les efforts des Etats pour promouvoir les investissements directs étrangers, les mesures d'incitations, ainsi que les stratégies mises en œuvre afin d'attirer plus d'investisseurs étrangers sur leurs sols.

1. L'attractivité des IDE dans le monde :

La question de l'attractivité des investissements directs étrangers est devenue une réflexion stratégique pour les investisseurs et pour les pays d'accueil.

Pour une firme multinationale, son expansion sur des marchés étrangers peut prendre plusieurs formes, et le choix entre ces formes se base non seulement sur la stratégie de la firme mais aussi sur les caractéristiques du pays hôte (structure et organisation du marché, barrières à l'échange...), c'est pourquoi il est important de connaître comment un investisseur voit l'attractivité d'un pays.

1.1. Définition de l'attractivité des IDE :

Selon MOUIAUX le concept d'attractivité manque de précision dans sa définition : « *cette notion fait l'objet de plusieurs définitions générales et implicites de l'attractivité, mais pas de définition précise et partagée par tous* ²³ ».

Pour HATEM²⁴ ce terme a une signification assez floue, ce qui donne une grande diversité d'interprétation.

De nos jours, on peut dire que l'attractivité d'un territoire réside dans la capacité d'un pays à attirer et retenir l'investisseur étranger, les activités nouvelles et les facteurs de production (capitaux, travailleurs qualifiés..).

C'est donc un concept que l'on peut aborder sous plusieurs aspects : étude des déterminants, mesure de la capacité d'attraction et de comparer l'attractivité de certains pays.

Fabrice Hatem identifie cinq grandes catégories d'approches pour appréhender le concept d'attractivité²⁵ :

➤ L'approche « Macro » :

Cette approche vise à identifier les déterminants globaux expliquant le degré d'attractivité du territoire considéré pour les investissements internationaux, c'est-à-dire sa capacité à attirer la plus importante part de ces investissements que d'autres territoires ;

➤ L'approche « Micro » :

Il s'agit de déterminer le meilleur site de localisation possible pour un projet particulier. Pour évaluer cette approche, il faut reconstituer de la manière la plus fine les conditions concrètes de fonctionnement du projet ;

²³MOUIAUX (F) : *le concept d'attractivité en union monétaire*, bulletin de la banque de France, n°123, 2004, p.p.29-44

²⁴HATEM (F) : *l'attractivité d'un territoire : De la théorie à la pratique*, revue de l'OFCE, n°94, 2005, p.p.69, 253

²⁵HATEM, (F) : *Investissement International et politiques d'attractivité*, Economica, Paris, 2004, p.27

➤ **L'approche « Méso » :**

Il s'agit ici de comprendre pourquoi une catégorie spécifique d'activités sera davantage attirée par un territoire particulier ;

➤ **Processus de décision :**

Cette approche s'intéresse au processus à travers lequel l'investisseur choisit le site sur lequel il localisera son projet ;

➤ **L'approche en termes d'image:**

Elle vise à analyser la manière dont un territoire donné, peut accroître son attractivité en créant un effet d'image dans l'esprit du décideur.

Cependant, pour bien cerner le concept, il faut savoir qu'il existe deux types d'attractivité :

➤ L'attractivité effective ;

➤ L'attractivité potentielle.

1.2. Mesure de l'attractivité :

Pour mesurer l'attractivité d'un territoire, plusieurs organismes se sont lancés dans le calcul de certains indicateurs. Ils reposent tous sur le principe que l'attractivité n'existe pas en soi, mais comme une combinaison de la qualité de l'offre d'un Etat et la hiérarchie des critères de choix de localisation retenus par les investisseurs.

Il existe diverses approches pour classer les territoires selon le degré de leur attractivité

1.2.1. Les indicateurs de la CNUCED :

La CNUCED publie chaque année un classement des pays en fonction de leur attractivité à partir de deux indices :

1.2.1.1. L'indice des entrées effectives :

Appelé aussi indicateur de performance en termes d'IDE entrants (IPIE), qui reflète la capacité d'un pays à recevoir les IDE en fonction de sa taille économique.

Cet indice est calculé chaque trois année pour corriger les fluctuations annuelles²⁶.

$$\text{Indice des entrées effectives d'IDE} = 100 \frac{\text{Entrées d'IDE dans le pays P} / \text{entrées mondiale d'IDE}}{\text{PIB du pays P} / \text{PIB mondial}}$$

$$\text{IND}_p = 100 \frac{\text{IDE}_p / \text{IDE}_M}{\text{PIB}_p / \text{PIB}_M}$$

Si l'indice = 1 \implies la part du PIB mondial du pays est égale à sa part d'IDE et c'est un cas très rare.

²⁶ Idem, p.17

Si l'indice $> 1 \implies$ malgré le poids économique du pays, il attire davantage les IDE.

Si l'indice $< 1 \implies$ la part dans l'IDE mondial est inférieure à sa part dans le PIB.

1.2.1.2. L'indice des entrées potentielles :

Cet indice se base sur le traitement de douze indicateurs économiques du pays.

Tableau n°01 : les composantes de l'indice des entrées potentielles.

Composante	Explication
Le PIB par habitant	Indique le niveau de la demande et de son potentiel de clients. Plus le PIB par habitant est élevé, plus le pays attire des IDE destinés à produire des biens et services innovants et différenciés.
Le taux de croissance du PIB/habitant des 10 années précédents	Les dirigeants des entreprises multinationales se fondent sur la croissance passée des pays pour anticiper leur croissance future.
La part des exportations dans le PIB	Pour connaître le degré d'ouverture du pays aux échanges, ainsi que sa compétitivité.
Le nombre de lignes téléphoniques fixes par millier d'habitants, ainsi que le nombre de téléphones mobiles	Savoir s'il y'a une infrastructure moderne d'information et de communication.
La consommation d'énergie du secteur privé par habitant	Connaitre l'importance de l'infrastructure traditionnelle (hors information et télécommunications).
La part des dépenses en RD publique et privée du pays dans son PIB	Pour mesure la capacité technologique du pays d'accueil.
Le pourcentage d'étudiants de troisième cycle dans la population	Pour mesurer le potentiel de main-d'œuvre très qualifiée disponible dans le pays.
Un indicateur du risque pays	calculé de façon composite, de manière à mesurer les facteurs qui peuvent influencer la perception du risque pays par les investisseurs. Cet indicateur comprend des données sur la dette publique et privée du pays, et sur la sécurité des biens et des personnes (criminalité, terrorisme), ou encore la stabilité institutionnelle.
La part de marché du pays dans les exportations mondiales de matières premières.	Cet indicateur est utile pour définir l'attractivité du pays pour les IDE orientés vers les industries extractives.
La part de marché du pays dans les importations mondiales de parties et composants d'automobiles et de	Mesurer l'intégration du pays dans la décomposition internationale des processus productifs

produits électriques	
La part de marché du pays dans les exportations mondiales de services	Mesurer l'attractivité du pays par rapport aux IDE orientés dans les services
La part du pays dans le stock mondial d'IDE entrants	C'est un indicateur de l'attractivité passée et présente, ainsi que du climat général par rapport à l'investissement

Source : Nourddine (A) : La localisation et l'attractivité territoriale des investissements directs étrangers : Essai de modélisation économétrique, Thèse pour l'obtention du Doctorat ès Sciences Economiques, Université Ibn Zohr Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Agadir, 2010, p.28 (avec adaptation).

Le croisement de l'indice des entrées effectives et l'indice des entrées potentielles permet l'obtention des résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°02 : Matrice de comparaison du potentiel et des performances.

	Fort potentiel	Faible potentiel
Performance élevée	Les pays du groupe de tête Entrées des IDE élevées	Les pays en dessous du potentiel mais qui attire plus d'IDE que la moyenne
Performance médiocre	Les pays en dessus du potentiel Utilisation partielle du potentiel + entrées des IDE potentielles élevées mais entrées effectives faibles	Les pays du groupe de queue Faible potentiel d'attraction + entrées des IDE faibles

Source : CNUCED, rapport sur les investissements dans le monde, 2011 (avec adaptation)

1.2.2. L'indice de la banque mondiale « Doing Business » :

La banque mondiale a mis en place un indice destiné à mesurer des conditions de l'environnement réglementaire des affaires d'une manière objective. Cet indice appelé « Doing Business Data Base » qui fait une liste d'une trentaine d'indicateur concernant²⁷ :

- Le lancement d'une entreprise ;
- Les conditions d'embauche et le licenciement ;
- Le cadre juridique des contrats ;
- L'accès au crédit ;
- La fermeture d'une entreprise.

Dans 189 économies, ainsi que certaines villes au niveau infranational et régional.

En effet²⁸, le Doing Business mesure les réglementations favorables et défavorables à l'activité commerciale concernant 11 domaines du cycle de vie d'une entreprise. 10 de ces

²⁷ Banque Mondiale : *Agir pour les entrepreneurs*, rapport de doing business, 2011, p.5

²⁸ Banque Mondiale : *Mesure de la qualité et de l'efficacité du cadre réglementaire*, rapport du doing business, n°13, 2016

domaines sont inclus dans le classement de 2016 sur la facilité de faire des affaires : création d'entreprise, octroi des permis de construction, transfert de propriété, protection des investisseurs...

Ce rapport répertorie 231 réformes affectant l'environnement des affaires, et parmi ces réformes qui visent la réduction de la complexité et les couts du milieu des affaires, celles concernant la création d'entreprise et le domaine des paiements des taxes, raccordement de l'électricité, de transfert de propriété...

Le tableau ci-après présente le classement des pays selon le doing business en 2016.

Tableau n° 03 : Classement des pays selon la facilité des affaires en 2016

TABLEAU 1.1 Classement sur la facilité de faire des affaires								
Classe- Rang	Economie	Score	Classe- Rang	Economie	Score	Classe- Rang	Economie	Score
1	Singapour	87.34	64	Jamaïque	67.27	127	Cambodge	55.22
2	Nouvelle-Zélande	86.79	65	Bahrein	66.81	128	Maldives	55.04
3	Danemark	84.40	66	Kosovo	66.22	129	Cisjordanie et Gaza	54.83
4	Corée (République de)	83.88	67	République kirghize	66.01	130	Inde	54.68
5	RAS de Hong Kong (Chine)	83.67	68	Qatar	65.97	131	Egypte (République arabe)	54.43
6	Royaume-Uni	82.46	69	Panama	65.74	132	Tadjikistan	54.19
7	Etats-Unis	82.15	70	Oman	65.40	133	Mozambique	53.98
8	Suède	81.72	71	Bhoutan	65.21	134	RDP lao	53.77
9	Norvège	81.61	72	Botswana	64.98	135	Grenade	53.46
10	Finlande	81.05	73	Afrique du Sud	64.89	136	Palaos	53.43
11	Taiwan (Chine)	80.55	74	Tunisie	64.88	137	Guyane	51.83
	Macédoine (ex-République yougoslave de)							
12	Australie	80.18	75	Maroc	64.51	138	Pakistan	51.69
	Canada							
13	Allemagne	80.08	76	Saint-Marin	64.21	139	Tanzanie	51.62
14	Estonie	80.07	77	Sainte-Lucie	64.20	140	Iles Marshall	51.58
15	Irlande	79.87	78	Tonga	64.13	141	Malawi	51.03
16	Malaisie	79.49	79	Bosnie-Herzégovine	63.71	142	Côte d'Ivoire	50.93
17	Islande	79.15	80	Malte	63.70	143	Burkina Faso	50.81
18	Lituanie	79.13	81	Guatemala	63.49	143	Mali	50.81
19	Autriche	78.93	82	Arabie saoudite	63.17	145	Papouasie-Nouvelle-Guinée	50.74
20	Lettonie	78.88	83	Ukraine	63.04	146	Ethiopie	49.73
21	Portugal	78.38	84	Brunéi Darussalam	62.93	147	Sierra Leone	49.69
22	Géorgie	78.06	84	Chine	62.93	148	Micronésie (Etats fédérés)	49.67
23	Pologne	77.57	86	El Salvador	62.76	149	Kiribati	49.50
24	Suisse	77.45	87	Ouzbékistan	62.60	150	Togo	49.03
25	France	76.45	88	Fidji	62.58	151	Gambie	48.99
26	Pays-Bas	76.04	88	Trinité-et-Tobago	62.58	152	Burundi	48.82
27	République slovaque	75.96	90	Viet Nam	62.10	153	Sénégal	48.57
28	Slovenie	75.94	91	Dominique	61.44	154	Comores	48.22
29	Emirats arabes unis	75.62	92	Uruguay	61.21	155	Zimbabwe	48.17
29	Maurice	75.62	93	République dominicaine	61.16	156	Suriname	47.69
31	Espagne	75.10	94	Vanuatu	61.08	157	Bolivie	47.47
32	Japon	75.05	95	Seychelles	61.05	158	Bénin	47.15
33	Arménie	74.86	96	Samoa	60.70	159	Soudan	46.97
34	République tchèque	74.72	97	Albanie	60.50	160	Niger	46.37
35	Roumanie	74.22	97	Zambie	60.50	161	Iraq	46.06
36	Bulgarie	73.95	99	Népal	60.41	162	Gabon	45.99
37	Mexique	73.78	100	Paraguay	60.19	163	Algérie	45.72
38	Croatie	73.72	101	Koweït	60.17	164	Madagascar	45.68
38	Kazakhstan	73.72	101	Namibie	60.17	165	Guinée	45.54
40	Hongrie	72.71	103	Philippines	60.07	166	São Tomé-et-Principe	45.50
41	Belgique	72.68	104	Antigua-et-Barbuda	59.70	167	Myanmar	45.27

42	Bélarus	72.57	105	Swaziland	59.10	168	Mauritanie	44.74
43	Italie	72.50	106	Bahamas	59.00	169	Nigéria	44.69
44	Monténégro	72.33	107	Sri Lanka	58.96	170	Yémen (République de)	44.54
45	Chypre	72.07	108	Kenya	58.24	171	Djibouti	44.25
46	Chili	71.85	109	Indonésie	58.12	172	Cameroun	44.11
47	Thaïlande	71.78	110	Honduras	58.06	173	Timor-Leste	44.02
48	Pérou	71.49	111	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	57.91	174	Bangladesh	43.10
49	Fédération de Russie	71.42	112	Iles Salomon	57.86	175	République arabe syrienne	42.56
50	Moldavie	71.33	113	Jordanie	57.84	176	Congo (République de)	41.88
51	Israël	70.99	114	Ghana	57.69	177	Afghanistan	40.58
52	Colombie	70.97	114	Lesotho	57.69	178	Guinée-Bissau	40.56
53	Turquie	70.56	116	Brésil	57.67	179	Libéria	40.19
54	Mongolie	70.43	117	Equateur	57.47	180	Guinée équatoriale	40.03
55	Porto Rico (Etats-Unis)	69.16	118	Iran (République islamique d')	57.44	181	Angola	39.64
56		68.83	119	Barbade	56.85	182	Haiti	39.56
57		68.73	120	Bélize	56.83	183	Tchad	38.22
							Congo (République démocratique du)	
							République centrafricaine	
							Venezuela (République bolivarienne du)	
							Soudan du Sud	
							Libye	
							Erythrée	
58	Costa Rica	68.55	121	Argentine	56.78	184		38.14
59	Serbie	68.41	122	Ouganda	56.64	185		36.26
60	Grèce	68.38	123	Liban	56.39	186		35.51
61	Luxembourg	68.31	124	Saint-Kitts-et-Nevis	55.83	187		34.78
62	Rwanda	68.12	125	Nicaragua	55.78	188		31.77
63	Azerbaïdjan	67.80	126	Cap-Vert	55.54	189		27.61

Source : Base de données, Doing business, 2016

1.2.3. Les enquêtes d'opinion :

Appelé aussi les baromètres de l'attractivité, Il s'agit de classer les critères de localisation par les investisseurs et de donner ensuite, un classement relatif des différents territoires d'accueil potentiel par rapport à ces critères, et qui permettent de réaliser un étalonnage concurrentiel (Benchmarking) entre ces différents territoires²⁹.

Exemple :

Le baromètre d'attractivité d'Ernst Young³⁰ qui est publié annuellement, et qui porte sur une enquête auprès des dirigeants d'entreprises multinationales.

En 2007, l'enquête d'Ernst and Young a interrogé 809 décideurs de firmes multinationales, elle recense les annonces d'implantation internationales et d'extensions d'activités. Elle exclut les investissements de portefeuille, les fusions et acquisitions et rend compte de la réalité des investissements engagés par les sociétés étrangères dans les fonctions industrielles et tertiaires, l'enquête recense le nombre d'emplois créés, le taux de croissance des IDE reçus, la part de chaque secteur (service, industrie,...) des IDE entrants, l'origine des IDE reçus, les secteurs attirants les IDE...

La liste ci-dessous présente quelques baromètres connus dans le monde :

- IMD (Global Competitiveness Index) ;
- AT Kearney (Confidence Index) ;
- AT Kearney (Globalization Index) ;
- ONU (Human Development Index) ;
- World Economic Forum (Growth Competitiveness Index);
- World Economic Forum (Micro Competitiveness Index);

²⁹ RABHI (D), op.cit, p.17

³⁰ Ernst and Young, *Baromètre de l'attractivité Européenne*, 2007.

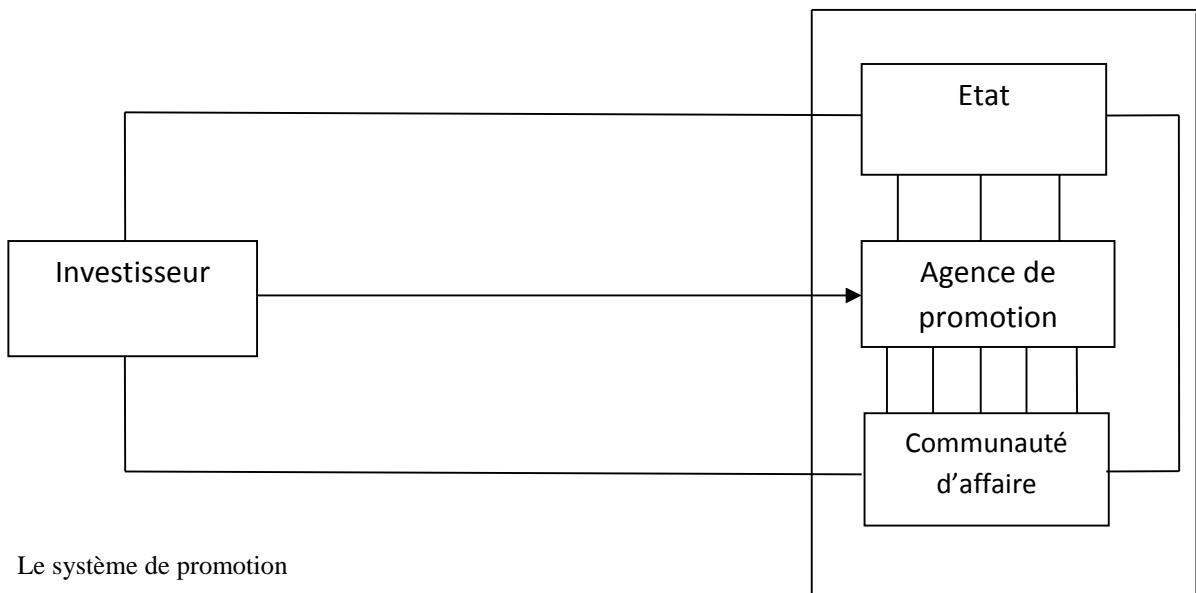
➤ World Invest Report (FDI Potential Index).

2. La promotion des IDE :

2.1. Le système de promotion des IDE :

Un système de promotion englobe l'ensemble des acteurs participant à l'offre régionale d'implantation des investisseurs étrangers. Il est composé de 3 groupes d'acteurs : L'Etat, l'agence de promotion et la communauté d'affaire³¹.

Figure n° 02 : Le système de promotion



Le système de promotion

Source : BROSSARD, idem

2.1.1. L'Etat :

Il fait référence à l'ensemble des activités entreprises par les autorités publiques pour favoriser ou limiter les implantations des IDE sur son territoire.

2.1.2. La communauté d'affaire :

Englobe les bureaux de conseils, les fiduciaires, les banques, les cabinets d'avocat...

³¹ BROSSARD (H) : *Marketing d'une région et implantation des investissements internationaux*, Economica, Paris, Mars 1997, p.21

2.1.3. L'agence de promotion :

« Organismes chargés de diffuser une image favorable du pays, de démarcher les industriels et de les informer sur les opportunités d'affaires existantes, de les accueillir et de les conseiller lors de leurs implantations effectives ³² ».

L'agence de promotion a pour rôle de sensibiliser, de motiver et d'informer l'Etat et les communautés d'affaires des intentions et des attentes des investisseurs étrangers et de coordonner l'ensemble des activités pour promouvoir les investissements.

L'efficacité d'une agence de promotion est liée aux attitudes adoptées par les acteurs du système de promotion³³.

Tableau n°04 : Les premières agences de promotion dans le monde

Agence	Pays	année
Industriel Development Authority (IDA)	Irlande	1969
Invest in Britain Bureau (IBB)	Grand Bretagne	1977
Netherlands Foreign Investment Agency (NFIA)	Pays-Bas	1978
DATAR	France	1963, active en 1985

Source : BROSSARD, (avec adaptation)

Les fonctions exercées par les agences de promotion sont comme suit :

- La promotion et la communication : construction d'image, identification et attraction d'investisseurs... ;
- Octroi d'incitations : proposition, négociation et allocation des différentes incitations ;
- Elaboration d'une stratégie marketing : ciblage et positionnement ;
- Service pré-investissement : informations, conseil, assistance... ;
- Service post-investissement : maintenir les contacts et assistance.

2.2. Pourquoi promouvoir les IDE ?

Les Etats procèdent à la promotion des investissements directs étrangers par un ensemble d'incitations, et cela repose aujourd'hui sur la reconnaissance dominante à la fois sur la base d'arguments théoriques et empiriques que les investissements directs et les firmes multinationales peuvent très utilement contribuer à la croissance économique des pays d'accueil et à d'autres objectifs majeurs des gouvernements (élargissement de la base industrielle des pays, emploi, l'allègement des contraintes de balance des paiements,...), ce dont témoignent de nombreuses études . Cette évolution a été favorisée par un effacement des idéologies et par une montée du pragmatisme économique.

Aussi, une autre raison primordiale est la globalisation de l'économie mondiale qui a conduit à la libéralisation et le développement du commerce mondial et l'intégration croissante de

³² HATEM (F) : *La prospective, pratiques et méthode*, Economica, Paris, 1993, p.10

³³ BROSSARD (H), op.cit, p.22

marchés grâce au développement de la segmentation des processus productifs par les entreprises multinationales.

En effet, la promotion des investissements étrangers permet une approche plus ciblée et peut être employée dans le cadre d'une politique d'investissement stratégique du pays d'accueil pour orienter l'investisseur étranger vers certains secteurs, activités ou régions dans lesquels il permet d'avoir un avantage comparatif et qu'il juge promoteur à long terme³⁴. Aussi, l'action de promotion peut faciliter l'établissement de liens directs entre le pays d'accueil et le pays d'origine, notamment, par la création d'agence de promotion des investissements.

Les dispositions relatives à la promotion de l'investissement pourraient être particulièrement utiles pour les pays qui ont un profil de risque relativement modéré. Plus un pays d'accueil paraît sûr du point de vue de l'investisseur, moins la protection des investissements conférée par un AII aura d'influence sur la décision d'y investir. Au contraire, si le pays d'accueil n'est pas considéré comme sûr, les mesures de protection de l'investissement prennent plus d'importance. Comme un nombre croissant de pays améliorent leur régime de l'investissement et renforcent la protection des investissements, il est probable que la promotion de l'investissement prenne plus d'importance par rapport à la protection des investissements.

3. Les mesures d'incitations aux IDE :

Les Etats sont aujourd'hui conscients de la contribution potentielle des investissements étrangers à leurs efforts de développement, et ils s'efforcent de les attirer par des politiques de promotion et des mesures spécifiques d'incitation.

Ces mesures d'incitation sont : « *des mesures destinées à influencer le montant, le lieu ou le secteur d'un projet d'investissement direct étranger en agissant sur son coût relatif ou sur les risques qui l'entourent au moyen d'incitations dont ne peuvent bénéficier les investissements locaux comparables*³⁵ ».

En effet, les incitations sont des avantages économiques mesurables accordés à des entreprises étrangères par un Etat ou par une entité publique afin d'attirer les investisseurs étrangers et de les inciter à modifier leurs comportements et faire en sorte qu'ils contribuent plus spécifiquement à la réalisation de certains objectifs des politiques publiques. Les incitations peuvent être inconditionnelles ou conditionnelles, c'est-à-dire liées à des conditions particulières auxquelles les investisseurs doivent se conformer. Fondamentalement, les incitations ont pour objectif d'accroître le taux de rentabilité de l'IDE et d'en réduire l'incertitude et le risque³⁶.

³⁴ CNUCED : Dispositions relatives à la promotion de l'investissement dans les accords internationaux d'investissement, New York et Genève, 2008, p.64

³⁵ OCDE. 2003, « Perspectives d'Investissement International : Principes directeurs pour les stratégies destinées à attirer l'investissement direct étranger », Paris, p.p 98-100.

³⁶ MATHONNAT (J) : Incitations et politiques d'attractivité des investissements directs étrangers, revue universitaire, Bucharest, 2007, p.20

Ces incitations sont proposées à la fois aux investisseurs nationaux et aux investisseurs étrangers, mais ces derniers sont les plus aptes à en profiter pour de nombreuses raisons. En effet, elles sont souvent plus mobiles que les entreprises locales, en particulier lorsqu'il s'agit d'un premier investissement dans un endroit donné. Ensuite, les entreprises étrangères sont davantage en mesure de remplir les conditions requises par le pays pour bénéficier des incitations que les entreprises locales, et interviennent le plus souvent dans des secteurs stratégiques tels que l'électronique ou la haute technologie³⁷.

Cependant, l'investisseur étranger fait appel à des incitations en dernier ressort et un pays dont l'environnement n'est pas propice à l'investissement, devrait en premier lieu s'intéresser à améliorer sa situation économique et à renforcer ses infrastructures avant de se précipiter pour offrir des mesures incitatives.

3.1. Les formes d'incitation :

Les incitations peuvent être placées en trois rubriques :

- Incitations fiscales ;
- Incitations financières ;
- Incitations indirectes.

3.1.1. Les incitations fiscales :

Ces incitations servent à réduire le taux de pression fiscale globale sur l'investisseur étranger, elles peuvent prendre différentes formes :

3.1.1.1. Les congés fiscaux :

Appelés aussi exonérations fiscales temporaires, les congés fiscaux sont les plus répandus dans le monde et représentent la forme la plus simple des incitations. Ils sont accordés pour les activités nouvelles, néanmoins, ils comportent beaucoup d'inconvénients :

- constituent une forme d'évasion fiscale car ils risquent d'inciter les entreprises imposées à s'entendre avec des entreprises exonérées pour transférer leurs bénéfices en fixant des prix de cession ;
- La durée d'exonération fiscale risque d'être prolongée à l'excès lorsque des investisseurs réussissent à déguiser les investissements existants en nouveaux investissements (en mettant fin à un projet pour le relancer sous un nom différent) ;
- Les congés fiscaux limités dans le temps ont tendance à attirer les projets à court terme dont le retour sur investissement est rapide plutôt que les projets plus lourds qui ne sont pas rentables pendant les premières années.

3.1.1.2. Amortissement accéléré :

L'amortissement accéléré est la forme d'encouragement fiscal la moins coûteuse et la plus transparente, puisque les

³⁷ OUGUENOUNE (H) : La politique de promotion et d'attraction de l'investissement en Algérie, Ecole Doctorale 514 : Etudes Anglophone, Etude Germanophone et Européennes, université Sorbonne nouvelle, Paris III, 2014, p.102

recettes cédées au cours de la durée d'amortissement sont partiellement compensées au cours des années subséquentes à la durée de vie de l'actif (Durant la période d'amortissement accéléré, les dotations aux amortissements augmentent, ce qui réduit ses résultats et ainsi diminue l'impôt sur les bénéfices. Par contre, après la durée d'amortissement, les charges vont diminuer ce qui augmente les bénéfices et par conséquent les recettes fiscales de l'économie).³⁸

3.1.1.3. Encouragements indirects :

Ces incitations indirectes peuvent être accordées sous forme d'exemptions de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) pour les matières premières et les biens d'équipement ou de réduction des taxes à l'importation³⁹.

On peut regrouper ces incitations fiscales comme suit⁴⁰ :

- Exonération de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sur les dividendes ;
- Exonérations applicables aux retenues à la source ou réduction de celles-ci ;
- Dispositif de ristourne des droits de douanes ;
- Exonération des droits à l'importation, en particulier pour les biens d'équipement, les équipements ou les matières premières, les pièces détachées et les entrants liés au processus de production ;
- Exonération des droits à l'exportation ;
- Exonération des taxes sur les ventes, des taxes immobilières et des taxes sur les revenus professionnels ;
- Réduction sur les cotisations de sécurité sociale.

Cependant, il y a de très grandes différences entre les pays. Par exemple, les exemptions portent généralement sur une période de cinq ans après l'investissement, mais elles peuvent aller jusqu'à dix ans, voire vingt-cinq ans. Certains pays, y compris des pays en transition, proposent un cadre fiscal stabilisé pendant un certain nombre d'années afin de protéger l'investisseur étranger contre les éventuelles modifications de régime fiscal qui peuvent survenir durant la période plus ou moins longue de transition.

3.1.2. Les incitations financières⁴¹ :

Elles comprennent l'offre directe d'avantages financiers à l'investisseur étranger par les pouvoirs publics, par exemple sous forme de subventions et de crédits bonifiés. Financements aidés ou à des conditions privilégiées.

- Participation de l'Etat au capital.
- Assurances à des tarifs préférentiels.
- Garanties sur prêts.
- Subventions directes.
- Fourniture d'équipements spécialisés.
- Traitement préférentiel sur le marché des changes.

³⁸ TOUATI (M), op.cit, p.93

³⁹ Idem.

⁴⁰ OUGHENOUNE (H), op.cit, p.103

⁴¹ MATHONNAT (J), op.cit, p.104

- Marchés publics préférentiels.
- Protection contre la concurrence à l'importation.
- Services aidés, tels qu'études de faisabilité ou étude de marchés sur les produits.

3.1.3. Les incitations indirectes :

Elles sont conçues pour améliorer la rentabilité de l'investissement direct étranger de diverses manières.

On peut en citer quatre qui ont un relief particulier :

- Des subventions liées aux infrastructures (terrains, locaux, participation de l'Etat ou mise à disposition de l'investisseur d'infrastructures) ;
- Des services subventionnés, y compris dans le cadre des « agences de promotion des investissements » qui se multiplient et dont les domaines d'activité s'élargissent ;
- Des avantages en matière de marchés (accès préférentiel ou garantie d'accès à des marchés publics, protection du marché de l'investisseur par des mesures administratives...) ;
- Un régime spécial en matière de change (taux de change ad hoc, accès prioritaire aux devises, garantie de transfert des bénéfices à l'étranger, maintien d'un compte offshore sur lequel l'investisseur va effectuer ces opérations en devises...).

3.2. Les stratégies de promotion des IDE :

3.2.1. La stratégie de ciblage :

La stratégie de ciblage ou stratégie de promotion ciblée⁴², est mise en œuvre par les agences de promotions d'investissements directs étrangers et qui consiste à repérer les candidatures sérieuses à une implantation et d'aller les démarcher.

Ainsi, elle combinerait les techniques du marketing de la promotion et celles de l'intelligence économique.

Elle comporte trois phases successives :

- Faire l'inventaire des avantages absolus de localisation du pays d'accueil en termes d'activité de production de biens ou de services ;
- Identifier les firmes étrangères qui appartiennent aux secteurs d'activités attractifs du pays d'accueil et dont les stratégies d'implantation s'ajustent le mieux à l'offre de localisation du pays d'accueil ;
- Contacter directement par tous les moyens (envoi des missions de promoteurs spécialisés,...), les firmes repérées et leur montrer les avantages dont elles pourraient bénéficier pour une implantation dans le pays.

Cependant, la stratégie de ciblage est plus complexe et moins répandue malgré son utilité à rationaliser l'utilisation de budget de promotion par la construction d'une matrice activités/firmes étrangères qui permet de réduire le nombre des secteurs et des pays à prospector.

⁴² HATEM (F), *Investissement International et politiques d'attractivité*, opcit, p.55

3.2.2. Stratégie à visée régionale ⁴³:

Cette stratégie est destinée à attirer des entreprises étrangères vers des régions économiquement défavorisées ou à compenser la fermeture d'un autre établissement. Les autorités nationales peuvent mettre au point de telles stratégies, ou les autorités infranationales peuvent disposer d'une liberté suffisante pour les appliquer de leur propre chef.

3.2.3. Développement d'activités jugées prioritaires⁴⁴ :

L'un des principaux exemples des stratégies de ce type est la création de zones franches pour l'industrie d'exportation, le but étant d'intégrer étroitement l'économie d'accueil au commerce international.

3.2.4. Exploitation d'avantages particuliers :

L'exemple classique serait celui des stratégies visant à attirer des industries à forte intensité de main d'œuvre vers des pays disposant d'une abondante population active. Bon nombre de pays ont également eu recours avec succès à l'IDE pour développer des activités particulières de services, comme le tourisme.

⁴³ OCDE : liste des critères pour apprécier les stratégies d'incitations à l'investissement direct étranger, Paris, 2003, p.124

⁴⁴ idem

Conclusion :

Dans ce chapitre, nous avons d'une part, expliqué l'internationalisation des entreprises et les facteurs qui les poussent à aller s'implanter sur des marchés étrangers, et nous avons pu voir les différents déterminants susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur étranger dans son implantation dans un pays donné. On conclue que les facteurs les plus attractifs sont composés des fondamentaux économiques, de la stabilité du cadre politique et social et du climat des affaires. En d'autres termes, un investisseur ne voudra pas investir dans un pays où les conflits peuvent se déclencher du jour au lendemain, ceci mettrai en péril son projet. Nous avons également vu les différentes stratégies des multinationales en termes d'IDE comme la stratégie horizontale et la stratégie verticale.

D'autre part, nous avons vu l'attractivité des IDE, un concept très important aujourd'hui et qui réside dans la capacité d'un pays à attirer et a retenir les investisseurs étrangers, et aussi expliquer le système de promotion des IDE et les différentes incitations et stratégies émises par les Etats, en concluant que les mesures incitatives d'ordre fiscales, douanières et financières, jouent le rôle de "Bonus". L'investisseur étranger fait appel à ce critère en dernier ressort. Toutes choses étant égales par ailleurs, si l'investisseur est face à deux pays qui lui présentent les mêmes conditions d'investissements, il penchera pour le pays qui lui propose en plus, des incitations.

De ce fait, un pays dont l'environnement n'est pas propice à l'investissement, devrait en premier lieu s'intéresser à améliorer sa situation économique et à renforcer ses infrastructures avant de se précipiter pour offrir des mesures incitatives.

Chapitre 03 :

Les IDE en Algérie, situation
et état des lieux

Introduction :

Le système économique de l'Algérie a connu une transition, d'une économie planifiée à partir des années 1962 avec la création des institutions publiques et la mise en place d'un processus de planification centralisé, à une économie de marché à partir des années 1990 qui a permis le rétablissement du système macroéconomique, le développement du secteur privé, ainsi que la libéralisation du commerce extérieur qui a attiré les investisseurs étrangers.

Ce troisième chapitre sera consacré à l'analyse de la situation des IDE en Algérie, nous allons tout d'abord, dans la première section étudier l'évolution de l'économie algérienne et son ouverture aux investissements directs étrangers et de voir de plus près leur répartition selon le secteur d'activité et les pays d'origine.

Nous allons ensuite, étudier le rôle de l'Etat dans la promotion des IDE, et les efforts déployés pour augmenter la part de ces investissements dans l'économie nationale.

Section 1 : L'évolution des investissements directs étrangers en Algérie.

Cette section sera consacrée à l'étude de l'économie algérienne et son évolution ainsi que les différentes réformes et législations relatives aux IDE, leurs répartitions sectorielles et par pays d'origines.

1. La croissance économique algérienne :

Après l'indépendance, l'économie algérienne a connu une série de transformations et l'Etat a pris des mesures radicales dans son économie.

1.1. La mise en place d'une économie planifiée :

La première tâche après l'indépendance fut de rompre avec l'organisation sociale et économique de la colonisation.

Il fallait d'abord consolider l'Etat et le gouvernement met en place un modèle de développement fondé sur la théorie des « industries industrialisantes ». Mais cet objectif ne peut être atteint sans l'intervention de l'état pour nationaliser les entreprises, planifier l'économie et qui a précédé à la ¹:

- Création d'une monnaie nationale et le contrôle des échanges (10/04/1964) ;
- Nationalisation des entreprises industrielles et du secteur minier ;
- Nationalisation du secteur bancaire : contrôle du circuit financier ce qui a conduit à la création de la banque centrale d'Alger (BCA), et la nationalisation d'autres banques (1967) ;
- Nationalisation du secteur de distribution des produits pétroliers et développement de l'industrie (industrialisation et expansion, 24 février 1971).

En effet, l'industrialisation était le but majeur et l'élément catalyseur de la stratégie algérienne du développement traduit par un contrôle de richesse et un plan de valorisation des ressources énergétiques lancé en 1978 dans le but d'améliorer le niveau de vie de la population et offrir le maximum de possibilité d'emploi.

Pour l'industrialisation, le pouvoir à fait appel au financement des banques étrangères en s'appuyant sur ses réserves de gaz comme garantie d'une part, et sur les bénéfices tirés des exportations des hydrocarbures, d'autres part.

Cependant, cette stratégie de développement à placer l'économie algérienne dans une situation de dépendance des rentes pétrolière et gazière, et à partir de 1983 les prix du pétrole ont commencé à diminuer et la situation s'est aggravée en 1986 lors du choc pétrolier, ce qui a augmenté la dette extérieur et a conduit à la dégradation des conditions de vie des algériens. La chose qui a poussé l'Etat à suspendre le plan de valorisation des hydrocarbures et l'échec de l'économie planifiée.

¹ Guide investir en Algérie, Janvier 2015

1.2. Le passage vers l'économie de marché :

Après les émeutes d'octobre 1988, un projet de réformes économiques a vu le jour appuyé par un processus d'ouverture politique qui vise à rétablir les lois du marché dans le fonctionnement de l'économie.

En effet, évaluée à plus de 25 milliards USD, l'Algérie était incapable de payer sa dette et au bord de la faillite. Elle commence alors à réduire la taille des entreprises publiques et se désengage des investisseurs pour devenir juste le régulateur de l'économie.

En 1994, le FMI, la Banque Mondiale et l'Union Européen proposent le principe de rééchelonnement de la dette et le PAS, l'Algérie se voit alors obligée d'accepter et a été confronté à des conditions de libéralisation de l'économie et de privatisation des entreprises. Suite à cet accord, le taux de la dette extérieure a baissé et l'inflation a diminué.

Néanmoins, à partir de cette année, la privatisation cause des licenciements, du chômage, de la pauvreté et la récession économique s'installe dans le secteur public en impliquant la non activité des capitaux ; et la libéralisation engendre la dégradation du système productif, ce qui a conduit à la baisse de la croissance économique et à la diminution de la production et des exportations².

En 2001, l'Etat émet de nouveaux plans pour intégrer l'économie algérienne dans le marché mondiale et signe un accord avec l'UE ; et en 2002, elle entame les négociations pour adhérer à l'OMC, et le gouvernement met en œuvre un programme de redressement économique favorisant la croissance et la stabilité et il a pu atteindre les progressions suivantes :

- L'évolution du PIB algérien de 4.2% ;
- Réduction des taux d'inflation grâce à une politique budgétaire expansionniste ;
- Diminution de l'endettement extérieur de 5% du PIB par rapport à 2001 ;
- Amélioration de la solvabilité du pays.

En 2003, l'inflation continue d'être maîtrisée mais les objectifs souhaités ne sont pas atteints en matière de croissance et d'emploi et l'économie reste dépendante du cours du pétrole³.

Ces dernières années la croissance économique a connu un essor, le tableau suivant montre la volatilité de la croissance en Algérie.

²<http://www.ritimeo-org/D-une-economie-planifiee-a-une-economie-de-marche>, consulté le 19/03/2016 à 14:55

³ BOUADAM (K) : le climat des IDE en Algérie : tendance et perspectives, revue des sciences humaines, université de Mohammed Khider Biskra, numéro 12, Novembre 2007, p.14

Tableau n°01 : La volatilité de la croissance en Algérie.

années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de croissance du PIB (%)	7.2	4.3	5.9	2.1	3.1	2.4	2.4	3.3	2.6	3.3	2.8	4	2.8
Taux de croissance hors hydrocarbures (%)	6	6.2	4.7	5.3	6.6	6.1	9.3	5.9	5.3	5.3	2.3	3.9	4.8

Source : <http://www.banquemondiale.org/fr/country/algeria/overview> (avec adaptation).

Le taux de croissance du PIB a été marqué par une chute remarquable en 2006 (2.1%) à cause du ralentissement de la production physique des hydrocarbures et la non réalisation du taux de croissance prévu dans le secteur des services.

La croissance hors hydrocarbures reste très faible en raison de l'échec de la politique de diversification de l'économie.

1.3. L'ouverture économique aux IDE :

L'évolution des IDE en Algérie a connu deux périodes :

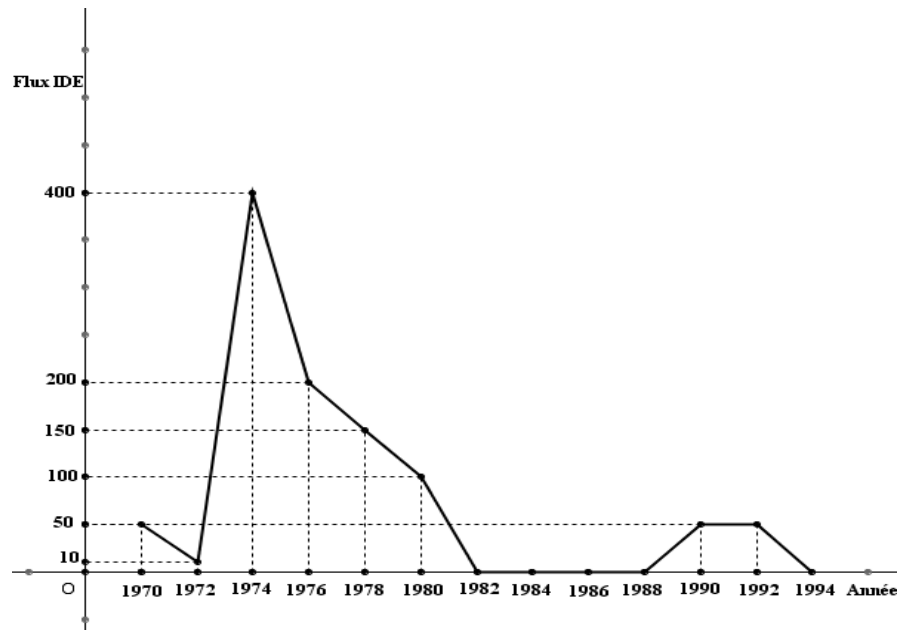
➤ De 1970 à 1994 : la présence des IDE dans le secteur des hydrocarbures après l'ouverture économique aux capitaux étrangers qui ont été investi dans la production, le transport et le raffinage du pétrole et du gaz naturel.

En effet, après les chocs et contrechocs pétroliers en 1970 et 1980, les investissements sont devenus plus intéressants dans ce secteur, mais les années 1980 ont connu une grande baisse d'IDE à cause de la position du gouvernement vis-à-vis de l'intervention étrangère. Ce qui a remis en cause le plan de la valorisation des hydrocarbures et un quasi arrêt des investissements été enregistré⁴.

La figure suivante explique l'évolution des IDE dans cette période.

Figure n°01 : Flux des IDE entrants en Algérie (1970-1994).

⁴ GUERIDO (O) : *l'investissement direct étranger en Algérie : Impact, opportunités et entraves*, revue n°3, faculté des sciences économique et gestion, université Mohammed Khider, Biskra, Juin 2008

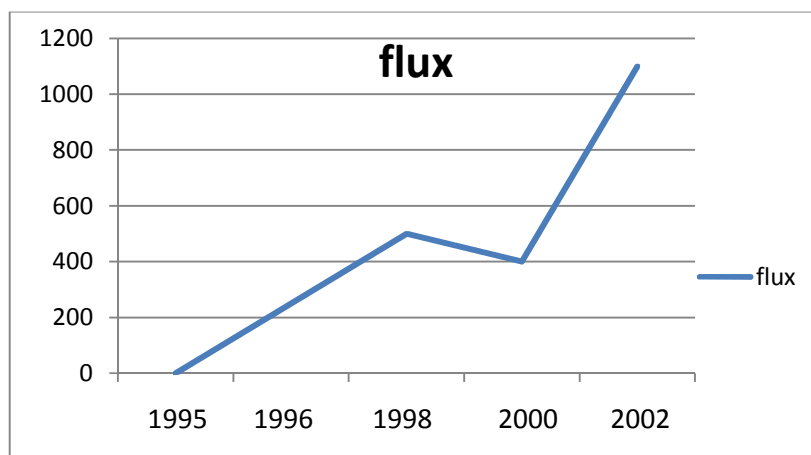


Source : CNUCED (avec adaptation)

➤ A partir de 1995, et pour améliorer le climat des affaires, une expansion des IDE a été enregistrée suite à l'augmentation de la production des hydrocarbures après la nouvelle législation fiscale et l'apparition du géant chinois parmi les plus grands consommateurs de l'énergie.

L'accroissement des flux d'IDE dans cette période est dû à l'attractivité des opérations du secteur d'hydrocarbure.

Figure n°02 : Flux des IDE entrants en Algérie 1995-2002



Source : CNUCED, rapport sur les investissements dans le monde, 2003 (avec adaptation)

Le volume de l'investissement étranger dans cette période, demeure limité au dépit des efforts déployés par le pays dans le cadre de la transition vers l'économie du marché.

2. Les principales réformes économiques et le cadre législatif des investissements directs étrangers en Algérie :

2.1. Les principes réformes :

2.1.1. Le développement du programme de privatisation :

Le développement du programme de privatisation est passé par les étapes suivantes :

En 1994 : l'Algérie a commencé le programme de privatisation et la loi de finance a autorisé les cessions d'actif et l'ouverture de capital à des opérateurs privés.

A partir de 1995 : Autorisation du transfert de la propriété des entreprises publiques au secteur privé qui a permis de transférer 10% des actions aux travailleurs nationaux ou étrangers.

En 1998 : Lancement du processeur de privatisation, ce qui a poussé les pouvoirs publics à définir une politique relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des EPE⁵ ; donc la privatisation est acceptée comme solution aux problèmes structurels de l'entreprise publique. Ce qui a permis d'intégrer les marchés étrangers, d'accéder à des nouvelles technologies et d'acquérir de l'expertise managériale.

Cependant, et malgré les efforts de l'Etat d'accélérer le rythme des privatisations avec le soutien de la banque mondiale et l'Union Européenne, les opérations de privatisation restent assez lentes. En effet, le délai que prennent les entreprises pour se privatiser est très long et la législation reste lourde.

Le tableau ci-dessous présente les modes de privatisation pour la période 2003-2007.

Tableau n°02 : Bilan des privatisations

Nombre d'opérations	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Privatisation totale	5	7	50	62	68	192
Privatisation partielle >50%	1	2	11	12	7	33
Privatisation Partielle <50%	0	3	1	1	6	11
Reprise par les salariés	8	23	29	9	0	69
Joint venture	4	10	4	2	9	29
Cession d'actif	2	13	18	30	20	83
Total	20	58	13	116	110	417

⁵ CNUCED, examen de la politique de l'investissement Algérie, édition 2004, p.47

2.1.2. Les réformes administratives :

Un fort mouvement de réformes et de modernisation des administrations publiques s'est développé depuis 1980. Les axes les plus significatifs de cette réforme sont la décentralisation, la libéralisation et la mise en concurrence de la fourniture des services publics.

Parmi les aspects novateurs de la politique contractuelle de l'administration, on trouve le développement des contrats entre personnes publiques qui peut se faire dans le cadre de la décentralisation.

Le but des réformes administratives est de savoir si la satisfaction des citoyens est mieux assurée par le nouveau management public.

Les axes de cette réforme portent principalement sur⁶ :

- La définition des nouvelles missions de l'Etat dans le contexte de la globalisation et de l'économie de marché ;
- Prendre en charge les nouvelles missions par l'organisation de l'administration centrale ;
- La décentralisation et la déconcentration ;
- La valorisation des ressources humaines dans le secteur public grâce à une reconfiguration des droits et des obligations.

Néanmoins, l'écart entre le cadre institutionnel défini et sa mise en œuvre, ainsi que l'insuffisance et l'incohérence entre les différents segments des réformes (économique, administrative...) a empêché l'amélioration du secteur public et l'efficacité des administrations publiques malgré les différents programmes qui ont accordé une importance aux dispositifs de rationalisation de l'action publique⁷.

Même dotée de la loi de réformes, l'administration algérienne est incapable de les conduire.

2.1.3. La libéralisation du commerce extérieur :

La libéralisation du commerce extérieur a connu deux phases :

❖ Une liberté restrictive :

Qualifiée de restrictive car :

- Elle concerne seulement les grossistes et les concessionnaires, et seulement certains produits spécifiques.

⁶ BELMIHOUB (M.C) : Rapport sur les innovations dans l'administration et la gouvernance dans les pays méditerranéens : cas de l'Algérie, p.10, 11

⁷ TENIOU (A), BENTERKI (A) : *Réformes de l'administration publique algérienne : travers du passé et leçons internationale*, revue DIRASSAT IQTISSADIA, n°01-2014, p.13

- Son activité était soumise à l'agrément préalable de la banque d'Algérie, qui était subordonnée à l'investissement futur dans la production de biens ou de services⁸.

❖ Une liberté totale :

Consiste à la liberté du commerce extérieur sous une seule condition d'immatriculation au registre de commerce, quelque soit la marchandise à importer ou le statut de l'opérateur. Tout agent économique ayant une existence légale en Algérie peut intervenir dans le commerce extérieur. Toutefois, seuls les produits de large consommation sont adhérents au cahier de charge de l'administration du commerce qui est lié à la régulation du marché⁹.

2.1.4. Les réformes du travail :

Pour rendre plus flexible le marché du travail, une réforme de la législation du travail a été initiée, la négociation collective est devenue un instrument privilégié et les salaires sont fixés de façon contractuelle.

Cette réforme a déterminé l'indice de condition de travail et une grande flexibilité du marché du travail, et la flexibilité de la législation du travail a situé l'Algérie en position moyenne par rapport aux pays de la région.

Aussi, le poids financier de l'assurance chômage est allégé et le licenciement est introduit dans les entreprises¹⁰.

Tableau n° 03 : Régulation de l'emploi en 2002

	Indice de la flexibilité de l'embauche	Indice des conditions du travail	Indice de la flexibilité du licenciement	Indice de la législation du travail
Algérie	58	61	61	46

Source : CNUCED, idem

2.1.5. Les réformes bancaires :

Elles visent à l'amélioration et modernisation du système des paiements et une mise à niveau technique des banques.

Depuis l'adoption de la loi de 1990, un nouvel environnement bancaire et financier plus conforme à la libéralisation de l'économie est mit en œuvre, une loi qui consacre le caractère universel du système bancaire et financier algérien en permettant l'ouverture et l'installation

⁸ BENKHMIS (H) : *l'Investissement direct étranger en Algérie : Etat des lieux et diagnostic*, mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de master en sciences commerciales, option : affaires internationales, 2eme promotion, juin 2015, p.44

⁹ Décret exécutif n°91-37, février 1991

¹⁰ CNUCED, examen de la politique d'investissement Algérie, 2004, p.42

des banques et institutions financières nationales et étrangères. Ce qui vise à élever le niveau de bancarisation de l'économie algérienne et à rendre les opérations bancaires plus fluides. Ce processus se traduit par¹¹ :

- Un lancement de chantiers interbancaires ;
- La recapitalisation des banques publiques ;
- Un début d'une couverture élargie des besoins de la clientèle, des ménages et des particuliers (développement du crédit immobilier, et du crédit de la consommation récemment) ;
- La création des sociétés de capital investissement.

2.2. Le cadre législatif :

Le cadre juridique des IDE en Algérie est passé d'une politique restrictive vers une politique libérale, qui repose sur un ensemble de réglementations. L'évolution des lois et codes sur les investissements est comme suit :

- Le code des investissements du 26 Juillet 1963 ;
- Le code des investissements du 15 Septembre 1966 ;
- La loi relative à l'investissement privé national 1982 ;
- La loi relative aux sociétés mixtes du 19 Aout 1986 ;
- La loi relative à la monnaie et au crédit de 1990 ;
- Le code d'investissement et la libéralisation de la politique d'investissement de 1993 ;
- L'ordonnance n°01-03 relative au développement de l'investissement du 20 Aout 2001 ;
- L'ordonnance n°06-08 modifiant et complétant l'ordonnance n°01-03 du 15 Juillet 2006 ;
- L'ordonnance n°08-04 du 1^{er} Septembre 2008 ;
- L'ordonnance n°09-11 du 22 Juillet 2009.

2.2.1. La politique restrictive :

Durant la période où l'Algérie s'est penchée vers une économie planifiée et a procédé à des opérations de nationalisation, et où l'Etat était le seul investisseur sur le territoire.

En 1970, l'Etat a connu la nationalisation des hydrocarbures ce qui a conduit à attirer les investisseurs étrangers.

La loi relative aux sociétés mixtes 19 Aout 1986 :

Troisième texte sur les investissements, cette loi était destinée aux investisseurs nationaux et n'a pas attiré l'intérêt du capital étranger dans les sociétés mixtes. Cette loi annonce que 51% du capital doit être détenu par le partenaire algérien en faveur du secteur public. Elle exclu donc l'investisseur privé national et la gestion était confiée au partenaire algérien, et une

¹¹ RABHI (D) :op.cit, p.39

insuffisance de garanties et en cas de litige, une soumission à la seule loi algérienne, ce qui justifie l'échec de cette loi¹².

Dans la période des bouleversements politiques (1989), l'Etat modifie le capital détenu par les étrangers à 65% dans les sociétés conjointes mais la nouvelle loi n'a pas abouti à cause du contexte non favorable¹³.

2.2.2. La politique d'ouverture :

La mise en place d'un nouveau cadre législatif.

2.2.2.1. La loi relative à la monnaie et au crédit 1990 :

Cette loi a mis fin à la règle 51/49 et a remplacé la distinction (national/étranger) par (résident/non résident) et l'implantation des banques internationales ainsi que le transfert de capitaux étrangers est devenu possible.

Un non résident peut ainsi investir en Algérie sans limitation du capital, et un résident peut également investir à l'étranger.

Néanmoins, il reste toujours des secteurs réservés à l'Etat et la liberté d'investir n'est pas totale. Cette loi porte aussi sur les garanties apportées au rapatriement des capitaux investis, leurs bénéfices et les dividendes¹⁴.

2.2.2.2. Le code d'investissement et libéralisation de la politique d'investissement 1993 :

Consiste à accorder un ensemble de garanties et d'avantages aux investisseurs étrangers. C'est un dispositif très incitatif qui a pour objet de simplifier les démarches administratives pour la réalisation des investissements¹⁵.

Cette loi repose sur :

- La liberté d'investir pour les résidents et non résidents ;
- Déclaration d'investissement comme procédure simplifiée ;
- Désignation du guichet unique de l'APSI comme autorité unique de soutien à l'investissement ;
- Affirmation des garanties de transfert de capitaux investis et leurs bénéfices ainsi que la garantie de recours à l'arbitrage international.

2.2.3. Un cadre plus libéral au début des années 2000 :

¹² Loi n°82-13 du 28 Aout 1982 relative à la constitution et au fonctionnement des sociétés mixtes.

¹³ Loi n°86-13 du 19 Aout 1986 modifiant et complétant la loi n°82-13 du 28 Aout 1982 relative à la constitution et au fonctionnement des sociétés mixtes.

¹⁴ BNKHMISSA (H),op.cit, p.47

¹⁵ Décret législatif n° 93-12 du 5 Octobre 1993 relatif à la promotion d'investissement.

2.2.3.1. L'ordonnance n°01-03 du 20 Aout 2001 relative au développement de l'investissement :

Pour rendre le code des investissements plus attractif, cette ordonnance a fixé le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers et a offert une série d'avantages et les instruments nécessaires pour la promotion des investissements (l'ANDI et le CNI, a titre d'exemple)¹⁶.

Cette ordonnance définit les investissements et reconnut la liberté d'investissement. Ainsi, il élargit le champ d'intervention de l'investisseur privé national et étranger sur certains secteurs réservés auparavant à l'Etat¹⁷.

2.2.3.2. L'ordonnance n°06-08 du 15 Juillet 2006¹⁸ :

Elaboré pour modifier et compléter l'ordonnance du 20/08/2001, cette ordonnance a apporté de nouvelles mesures organisationnelles, réglementaires ou fiscales, et a pour objectif de réduire les délais d'étude des dossiers d'avantages pour les investisseurs. On peut citer :

- Un délai maximum de soixante douze heures pour la délivrance de la décision relative aux avantages au titre de la réalisation et de dix jours pour la délivrance de la décision au titre de l'exploitation ;
- L'institution de nouvelles procédures de recours à la suite d'un refus de délivrance de la décision d'octroi d'avantages ;
- Possibilité et condition de négociation pour bénéficier du régime dérogatoire.

2.2.3.3. L'ordonnance n°08-04 du 1^{er} Septembre 2008 :

Elle fixe les conditions et modalités de concession des terrains dans le domaine privé de l'Etat pour faciliter l'investissement.

La concession d'une durée de 33 à 99 ans est le seul mode d'accession au foncier pour la réalisation de l'investissement qui peut être négocié de gré à gré et qui permet d'obtenir les permis de construire avec l'aide des promoteurs fonciers (ANIREF et CALPIREF).

2.2.4. Les nouvelles mesures après la crise mondiale :

2.2.4.1. L'ordonnance n°09-01 du 29 Juillet 2009 :

De nouvelles dispositions sont mises en œuvre par cette ordonnance :

- L'obligation d'une déclaration auprès de l'ANDI et de fournir l'autorisation délivrée par le CNI ;
- La participation des investisseurs étrangers avec un capital social de 49%, le reste détenu par les résidents algériens (la règle 51/49) ;

¹⁶ KPMG : investir en Algérie, 2001, p.67

¹⁷ Article 4 de l'ordonnance n°01-03 du 20 Aout 2001, relative aux développements des investissements.

¹⁸ L'ordonnance n°01-08 du 15 Juillet 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n°01-03 du 20 Aout 2001 relative au développement des investissements

- Pour les entreprises qui créent plus cent emplois au démarrage de l'activité, une exonération de l'IBS pour une période de 5ans pour promouvoir l'emploi ;
- L'obligation de dégager une balance devises excédentaire pour les investisseurs étrangers au profil de l'Algérie pendant la durée de vie du projet ;
- Le décret n° 09-081 du 12 Mai 2009 fixe les conditions d'exercice des activités d'importation des matières premières, produits et marchandises destinées à la revente en état par les entreprises commerciales dont les partenaires sont des étrangers ;
- Les moyens de financement des réalisations d'investissements directs étrangers est le crédit d'investissement ;
- Le financement de l'IDE doit se faire sur le marché bancaire algérien ;
- L'investisseur étranger devra s'acquitter d'un impôt sur les dividendes ;
- Les investissements étrangers, pour produire des biens et services ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat (l'actionnaire résident détient au moins 51% du capital social)¹⁹.

La règle des 51/49% :

La règle des 51/49 % est la loi qui régit l'investissement étranger en Algérie et qui fixe la part de participation d'un investisseur étranger dans une société de droit algérien à 49%, et qui a été institué par la loi de finances complémentaire pour 2009, comme une réaction à la reprise par le groupe Lafarge de s'approprier, en 2007, dans le cadre du rachat de la filiale Orascom Cement, deux cimenteries à Msila et Mascara. L'entrée du groupe français sur le marché algérien, sans passer par le gouvernement qui n'avait pas été informé de l'opération avait suscité un choc.

Cette règle est prévue par l'alinéa 2 de l'article 4bis du code de l'investissement selon lequel :

« Les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social.. ».

Tout investisseur étranger souhaitant s'implanter en Algérie, se trouve dans l'obligation de trouver un ou plusieurs partenaires algériens avec 51% des fonds nécessaires. Une condition des fois difficile à surmonter pour des hommes d'affaires étrangers, mais qui est considérée très importante par le gouvernement algérien car elle permet de préserver et de favoriser les investisseurs nationaux sur leurs homologues internationaux, notamment dans certains secteurs stratégiques tels que l'énergie.

Cependant, les avis diffèrent sur la réalité de cette loi, entre opportunité et obstacle ; selon certaines personnes, les flux d'IDE n'ont pas diminué depuis l'instauration de la loi 51/49%, au contraire, ils ont progressé, passant de 500 millions de dollars à 2.6 milliards de dollars actuellement. Pour d'autres, ils continuent à affirmer qu'elle limite les investissements surtout ceux des gisements marginaux (en dehors du pétrole et du gaz), car cette règle a pour fondement l'idéologie et non pas l'efficacité économique, et qui crée des polémiques inutiles au niveau international.

C'est pourquoi, certains patrons algériens, ainsi que de nombreux économistes ont demandé la suppression de cette règle dans certains secteurs jugés non stratégiques comme celui des PME ; ainsi que d'autres partenaires étrangers dans le cadre des négociations de

¹⁹ KPMG : investir en Algérie, 2015, p.52

l'Algérie pour l'accèsion à l'OMC, car cette loi s'oppose parfaitement aux principes fondateurs de l'organisation mondiale du commerce ; mais le gouvernement a répondu que cette règle n'a pas été un obstacle au lancement de projets avec des partenaires étrangers, comme on peut le constater avec certains projets, dont celui de montage de voitures avec le constructeur automobile Français Renault à Oran.

En effet, ce règlement est qualifié par des observateurs par un véritable frein aux IDE et l'UE avait invité l'Algérie à assouplir cette règle requise pour tous les investisseurs étrangers, afin de faciliter les discussions bilatérales.

Cependant, malgré cela, le code des investissements connaîtra des modifications importantes prochainement, le ministre de l'industrie a mis le point sur la question de suppression ou de modification de la loi 51/49% en précisant que sa suppression n'est guère une question d'actualité.

Pour le gouvernement algérien, Il existe un moyen pour rendre la règle 51/49% moins « effrayante » pour les investisseurs étrangers. L'Algérie dispose, à n'en point douter, d'une carte gagnante lorsqu'il s'agit de projets stratégiques sans pour autant remettre en question la règle 51/49%. Il s'agit tout simplement de proposer des partenariats formés de deux entités algériennes et d'une entité étrangère. Ainsi, la règle est respectée, Algérie souveraine et le partenaire étranger rassuré.

En bref, Même si les avis divergent, ce qui est sûr c'est que la règle en question a été maintenue.

2.2.4.2. La loi de fiance de 2014 :

Publié au journal officiel du 31 Décembre 2013 et annonce que tout investisseur étranger en partenariat contribuant au transfert du savoir faire vers l'Algérie et qui produit des biens dans une activité déployée en Algérie avec un taux d'intégration supérieur à 40%, bénéficie d'avantages fiscaux et parafiscaux en respectant la règle 49/51.

2.2.4.3. La loi de finance de 2015 :

Cette loi a introduit de nouvelles mesures de soutien et d'encouragement dans certaines activités de production et l'allègement de la fiscalité des entreprises.

Les mesures liées à l'investissement comme :

- L'introduction de l'exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicité et de la rémunération domaniale... et la décentralisation du traitement des dossiers de projets soumis précédemment à la décision préalable du CNI dont le montant est inférieur à deux milliards de dinars ;
- Exonération temporaire de l'IBS, IRG et la TAP pour 5ans ;
- Exonération de la TVA, des droits de douane, et les différentes taxes pour les équipements nécessaires à la réalisation de l'investissement.

Les mesures douanières comme :

L'autorisation d'importation et de dédouanement à titre dérogatoire des équipements usagés de moins de 2ans d'utilisation dont la production n'est pas réalisée en Algérie jusqu'au 31 Décembre 2016.

Les mesures liées à la fiscalité comme :

- Unification du taux de l'IBS pour toutes les activités, le ramenant à un taux unique de 23%²⁰ ;
- Soumission au régime de l'IFU, des personnes physiques et morales, les sociétés et coopératives exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale ou de profession non commerciale, et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 30.000.000 DA²¹ .

2.2.5. La loi de finance de 2016²² :

Les mesures d'incitations décidées par la loi de finance de 2016 sont les suivantes :

- Réduction de la part des bénéfices à réinvestir, correspondant aux avantages accordés par l'ANDI dans le cadre de soutien à l'investissement, de 100 % à 30 % ;
- La possibilité pour les personnes physiques et morales de statut privé de créer, aménager et gérer des zones d'activité ou des zones industrielles sur des terrains à vocation non agricole, leur appartenant, et ce dans des conditions définies par un cahier des charges élaboré par le ministère chargé de l'investissement, conformément au plan national d'aménagement du territoire. Les terrains relevant de ces zones pourront faire l'objet de cessions en pleine propriété ;
- A l'exception des investissements réalisés dans les zones des Hauts plateaux et du Sud et des dispositifs d'aide à la création d'emplois qui demeurent inchangés, les bonifications par le Trésor des taux d'intérêts des crédits accordés par les banques et les établissements financiers pour le financement de projets d'investissement sont désormais plafonnées à 3 % du taux d'intérêt au lieu de 2 % , et le bénéfice de la bonification est limité à 5 ans.

3. Répartition des IDE en Algérie :

Les investissements directs étrangers restent très limités malgré les efforts déployés par l'Etat pour leur promotion.

Sur 7950 projets déclarés en 2015, seulement 112 projets sont de provenance étrangère.

Figure n° 03 : Nombre de projets d'investissent en 2015



²⁰ La loi de finance 2015, article 12.

²¹ Idem, article 13.

²² Journal Officiel de la république algérienne, n°72, du 31 décembre 2015, publié le 3 Janvier 2016

Tableau n°04 : Bilan des projets d'investissement en 2015

PROJETS D'INVESTISSEMENT	NOMBRE DE PROJETS	%	MONTANT en Millions DA	%	NOMBRE D'EMPLOIS	%
INVESTISSEMENTS LOCAUX	7 838	98,59%	1 360 269	92,32%	128 379	89,57%
INVESTISSEMENTS EN PARTENARIAT	112	1,41%	113 145	7,68%	14 951	10,43%
TOTAL GENERAL	7 950	100%	1 473 414	100%	143 330	100%

Source : ANDI, service des statistiques.

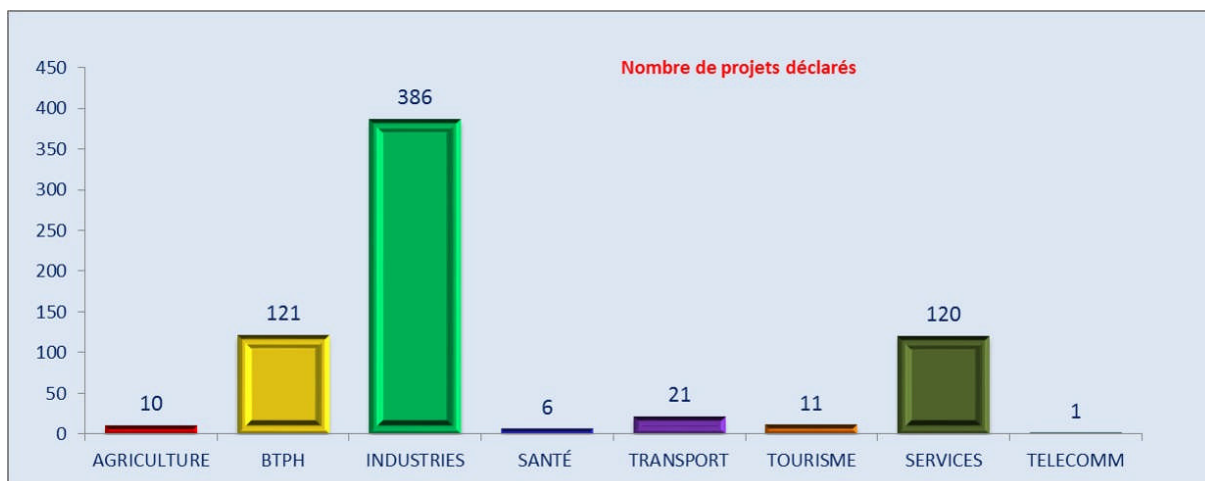
3.1. Répartition sectorielles :

Tableau n°05 : Répartition par secteur d'activité en 2002-2015

SECTEUR D'ACTIVITE	NOMBRE DE PROJETS	%	MONTANT en Millions DA	%	NOMBRE D'EMPLOIS	%
AGRICULTURE	10	1,48%	3 117	0,13%	528	0,41%
BTPH	121	17,90%	98 996	4,01%	21 533	16,66%
INDUSTRIES	386	57,10%	1 681 400	68,03%	71 936	55,65%
SANTÉ	6	0,89%	13 573	0,55%	2 196	1,70%
TRANSPORT	21	3,11%	13 172	0,53%	1 723	1,33%
TOURISME	11	1,63%	420 657	17,02%	13 128	10,16%
SERVICES	120	17,75%	151 335	6,12%	16 710	12,93%
TELECOMM	1	0,15%	89 441	3,62%	1 500	1,16%
TOTAL	676	100%	2 471 691	100%	129 254	100%

Source : ANDI, idem

Figure n°04 : Nombre de projets déclarés 2002-2015.



Source : ANDI, idem

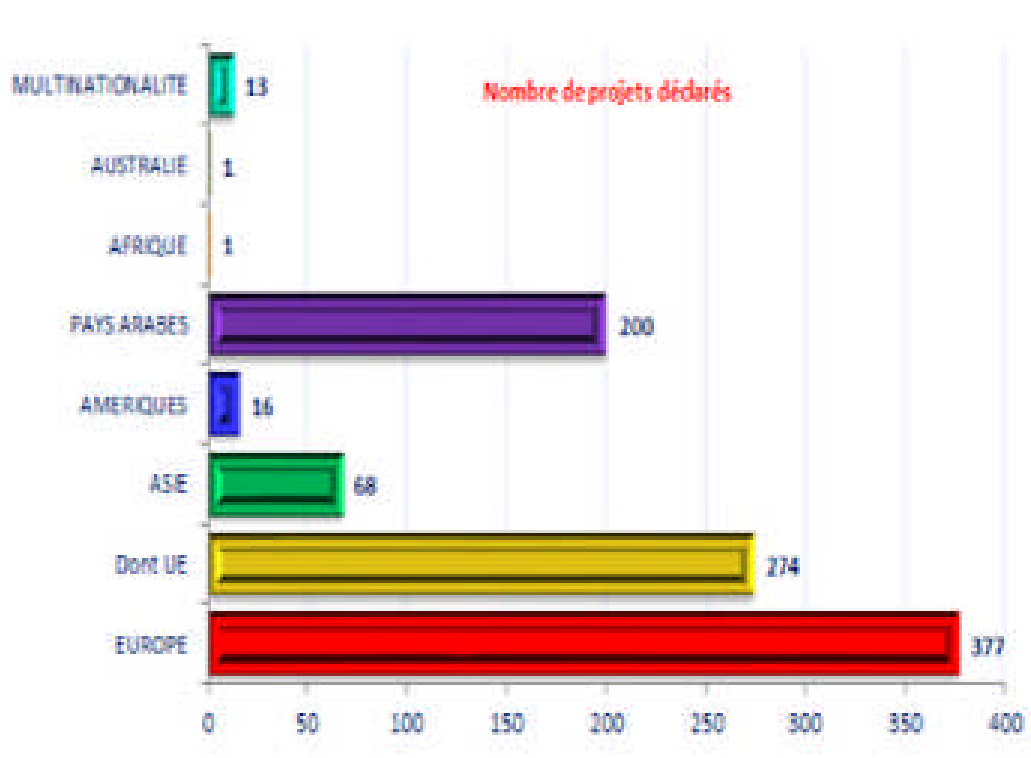
3.2. Par pays d'origine :

Tableau n°07 : Répartition des IDE par pays d'origine 2002-2015

REGION	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT en Millions DA	NOMBRE D'EMPLOIS
EUROPE	377	898 192	76 709
Dont UE	274	563 346	39 939
ASIE	68	119 506	8 607
AMERIQUES	16	65 636	3 346
PAYS ARABES	200	1 267 592	37 842
AFRIQUE	1	27 799	400
AUSTRALIE	1	2 974	264
MULTINATIONALITE	13	89 992	2 086
TOTAL	676	2 471 691	129 254

Source : ANDI, idem

Figure n°05 : Répartition des IDE par pays d'origine 2002-2015



Source : ANDI, idem

Section II : La promotion des IDE en Algérie

Dans cette section, on mettra l'accent sur les organismes de promotion des IDE en Algérie, les garanties et la protection des investisseurs, ainsi que les différentes mesures adoptées en faveur de ces investissements.

1. Les organes chargés de la promotion des IDE en Algérie :

1.1. Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements (MIPI) :

Le MIPI est chargé d'élaborer la politique nationale de l'investissement et de veiller à son application.

Il exerce ses missions à travers la Direction Générale de l'Investissement (DGI).

1.2. Le Conseil National de l'Investissement :

Créé par le MIPI et se trouve sous l'autorité du chef du gouvernement, le CNI a pour mission d'étudier les questions liées à la stratégie des investissements et à la politique de soutien²³.

En bref, il s'occupe de toute question liée à la mise en œuvre des dispositions de la loi sur le développement des investissements.

Son rôle principal est de ²⁴ :

- Proposer la stratégie et les priorités pour le développement des investissements ;
- Proposer l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement ;
- Proposer les décisions nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien ;
- Etudier les possibilités de nouveaux avantages.

Il est important de souligner que le CNI est doté d'un grand pouvoir de décision mais qu'il n'est pas une autorité administrative indépendante et ses décisions s'adressent aux autorités en charge de la mise en œuvre des textes sur la promotion des investissements.

Les membres qui composent le CNI sont les ministres²⁵ :

- Des activités locales ;
- Des finances ;
- De l'industrie et promotion des investissements ;
- Du commerce ;
- De l'énergie et des mines ;
- Du tourisme ;

²³ Ministère des finances, guide fiscal de l'investisseur, édition 2015, p.33

²⁴ Guide investir en Algérie, opcit, p.64

²⁵ <http://www.mdipi.gov.dz/?Conseil-National-de-l> consulté le 26/03/2016 à 22:15

- De la PME et artisanat ;
- D'aménagement du territoire, environnement et tourisme.

Le seuil des investissements soumis au CNI est relevé à 1.5 milliard de Dinars.

1.3. L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement et le Guichet Unique :

L'ANDI est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et qui assure un service d'accueil et la mise en relation d'affaires des investisseurs non résident avec les investisseurs algériens.

Le guichet unique est une institution décentralisée créée au niveau de la wilaya et qui regroupe les représentants de l'ANDI ainsi que d'autres administrations et organismes (voir chapitre 4)

1.4. Fond d'Appui à l'Investissement :

Créé sous forme d'un compte d'affectation spécial, le FAI est destiné à financer la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le cout des avantages accordés aux investisseurs²⁶.

1.5. Agence Nationale d'Intermédiation et Régulation Foncière :

Créée par le décret exécutif n°07-119 du 23 Avril 2007, complété et vérifié par le décret n°12-126 du 19 Mars 2012, c'est un établissement public à caractère industriel et commercial placée sous la tutelle du MIPI. Elle assure une mission de gestion, de promotion, d'intermédiation et de régulation du foncier de l'immobilier relevant du domaine privé de l'Etat.

Elle peut aussi assurer une mission d'intermédiation foncière et immobilière pour le compte des propriétaires.

Sa création sert à faciliter l'émergence du marché du foncier économique pour booster les investissements.

Le portefeuille foncier de l'ANIRF comprend 650 biens à commercialiser, et il est constitué par les actifs excédentaires des Entreprises Publiques Economiques (EPE) ainsi que les terrains non attribués ou non utilisés situés dans les zones industrielles²⁷.

2. Les garanties et protection des investissements étrangers en Algérie ²⁸²⁹:

Les investissements étrangers sont garantis et protégés en Algérie grâce aux différentes conventions bilatérales et multilatérales et les accords signés par l'Algérie avec différents pays, dont 31 conventions de non double imposition et 48 relatives à l'encouragement et la protection des investisseurs.

²⁶ Journal officiel de la république algérienne, n°47, ordonnance n°01-03, 20Aout 2001, titre V

²⁷ RABHI (D), op.cit, p.61

²⁸ Guide investir en Algérie, opcit, p.54.55.56

²⁹ <http://www.sogepart.org/garanties.html>, consulté le 05/04/2016 à 10 :23k

En ce terme, les IDE sont garantis et protégé grâce aux :

- Principe de l'égalité de traitement des investisseurs étrangers : toutes les personnes physiques ou morales étrangères reçoivent le même traitement que les personnes physiques ou morales algériennes (droits et obligations) en prenant en considérations les conventions signées avec les Etats auxquels elles appartiennent ;
- Garantie de transfert du capital investi et des revenus ;
- Possibilité de recours aux arbitrages internationaux ;
- Intangibilité des avantages acquis en cas de changement du cadre légal ;
- Création de l'agence multilatérale de garantie des investissements ;
- Protection contre les réquisitions administratives.

Le tableau ci-dessous présente quelques conventions internationales auxquelles l'Algérie a adhéré.

Tableau n° 07 : Les conventions internationales relatives aux organismes de financement des investissements, de garantie et d'arbitrage signées par l'Algérie.

convention	organisme	Date de signature	Date d'exécution
Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères	Nation Unis	10/06/1958	05/11/1988
Convention de la création de la banque maghrébine pour l'investissement et le commerce extérieur entre les Etats de l'Union Arabe	BMICE	10/03/1991	03/06/1992
Convention pour la création de l'Agence Multilatérale de Garantie des investissements	AMGI	30/10/1995	30/10/1995
Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre l'Etas et Ressortissants d'autres Etats	CIRDI	30/10/1995	30/10/1995
Convention sur la création de la Société Islamique de Garantie des Investissements et de	SIGICE	23/04/1996	23/04/1996

Crédit à l'Exportation			
------------------------	--	--	--

Source : document interne à l'ANDI (avec adaptation)

Aussi, les accords de coopérations entre l'Algérie et les autres pays, occupent une place importante pour améliorer l'attractivité des IDE en Algérie, car ils apportent une sécurité aux investisseurs en étant un instrument de protection et permettent aux IDE de contourner le système judiciaire national ; aussi ils visent à imposer des disciplines plus strictes dans le champs des politiques d'investissement et permettent d'intégrer des dispositions commerciales, notamment les obligations régissant l'entrée et l'établissement de critères de performance.

3. Les mesures d'appui aux investissements :

L'Etat a mis en œuvre un ensemble de mesures dans le but d'inciter à l'investissement et d'attirer les investisseurs étrangers.

3.1. Les mesures d'appui à l'entreprise :

3.1.1. Allègement des charges sociales et salariales dont :

- Exonération de la cotisation globale pour tout employeur qui engage des actions de formation pour ses travailleurs ;
- Abattement complémentaire de la quote-part patronale de cotisation à la sécurité sociale pour les employeurs recrutant neuf travailleurs ou plus, et qui aura doublé son effectif initial (une année) ;
- Prise en charge par l'Etat de la quote-part patronale de sécurité sociale fixée à 7% de la rémunération brut en faveur des employeurs qui recrutent dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) ;
- Octroi pour une période de 3ans d'une subvention mensuelle à l'emploi pour chaque recrutement d'une durée indéterminée ; ...

3.1.2. Allègement des charges fiscales et incitation à l'investissement dont :

- Abattement de 15% de l'IBS pour les PME/PMI implantées dans les wilayas éligibles à l'aide du fond des hauts plateaux ;
- Exonération permanente de la TAP et de l'IBS accordée pour les opérations de vente de biens et services destinés à l'exportation ;
- Suppression du versement forfaitaire ;
- Allongement de la période d'exonération en matière d'IBS, de 3ans à 5ans, au profil des entreprises créant plus de 100 emplois ;...

3.1.3. Dispositifs de l'ANDI : voir chapitre 04, section I.

3.2. Les mesures d'appui au financement des entreprises dont :

- Octroi de bonification du taux d'intérêt des prêts octroyés par les banques aux PME ;

- Renforcement du système de financement bancaire classique par le développement de la formule du leasing qui s'adresse aux PME-PMI et qui offre un cadre favorable avec des avantages fiscaux intéressants pour le financement des investissements des biens d'équipement ;
- Création des sociétés interbancaires de gestion d'actifs et de recouvrement de créances ;
- Création de fonds d'investissements au niveau des wilayas chargés de participer au capital des PME créées par les jeunes entrepreneurs ;...

3.3. Les mesures d'appui par secteurs d'activités :

3.3.1. Mesures en faveur de l'agriculture dont :

- Mise en place d'une subvention des couts d'acquisition et de reproduction agricoles et des éleveurs ;
- Institution d'un soutien public des prix des matériels agricoles et d'irrigation économisant l'eau entre 25% et 45% plus le leasing ;
- Exonérations de la TVA des loyers versés dans le cadre des contrats de crédits bail portant sur les matériels agricoles en Algérie ;
- Mise à disposition du secteur de l'agriculture des ressources financières nécessaires à son développement (200milliards/an) ;
- La mise en place d'un dispositif de garantie des crédits bancaires destinés aux agriculteurs ;

3.3.2. Mesures en faveur de l'habitat dont :

- Application du taux réduit de 7% de la TVA aux opérations de vente de locaux à usage d'habitation ;
- Réduction du taux de l'IBS de 25% à 19% pur les activités de construction et de vente de logement ;...

3.3.3. Mesures en faveur du tourisme dont :

- Prise en charge sur le fonds d'appui à l'investissement, la promotion et la qualité des activités touristiques des dépenses liées à la promotion touristiques et toutes autres dépenses d'appui à la réalisation de projets d'investissement touristique ;
- Les investissements dans les projets touristiques à réaliser au niveau des wilayas du nord et celles du sud bénéficient respectivement d'une bonification de 3% et 4.5% du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires ;
- Exonération permanente de TAP pour les activités touristiques, hôtelières et thermales ;...

3.3.4. Mesure en faveur de la culture dont :

- Exonération des droits et taxes, pour une période des trois années pour les équipements scéniques et d'exposition importés acquis pour le compte de l'Etat destinés à l'organisation d'activités artistiques, de musées et d'exposition ;
- Octroi d'une exonération de la TVA pour le papier destiné exclusivement à la fabrication et à l'impression du livre ;

3.3.5. Mesures en faveur de la santé dont :

- Application des taux réduits de la TVA de 7% pour les actes médicaux ;
- Achats en franchise de matières premières, composant et d'emballages spécifique servant à la production, au conditionnement ou à la présentation commerciale du médicament ;
- Octroi d'une diminution de 30% de la TAP au profit des opérations de vente réalisées par les producteurs et les grossistes portant sur les médicaments fabriqués en Algérie ...

Conclusion :

L'Algérie a modifié sa pratique à l'égard des investissements étrangers, il a instauré à partir de 1990, une politique graduée d'ouverture et d'attractivité des IDE, en proposant des incitations fiscales, douanières et financières. C'est pourquoi, la reprise des flux entrants d'investissements a eu lieu à partir de 1994 grâce aux réformes entreprises et l'attractivité du secteur des hydrocarbures.

En effet, l'Etat s'est engagé à améliorer la situation des IDE en Algérie en mettant en œuvre un ensemble d'organisme de promotion des investissements directs étrangers comme le Conseil National d'Investissement et l'Agence Nationales de Développement d'Investissement, et entreprit certaines mesures d'appui à l'investissement étranger, notamment, des mesures d'appui à l'entreprise, et des mesures d'appui par secteurs d'activité comme celles en faveur de l'agriculture et le tourisme.

Cependant, ces changements n'ont pas eu de conséquences importantes sur les flux d'IDE entrants, et pour connaître les raisons, nous allons étudier dans le chapitre suivant, le climat des IDE en Algérie et analyser les différents facteurs jugés opportuns pour l'attractivité des IDE et ceux qui freinent leur développement.

Chapitre 04 :
Evaluation de l'attractivité des
IDE en Algérie, approche
exploratoire.

Introduction :

Aborder à l'heure actuelle le thème de l'attractivité des investissements directs étrangers, relève d'une préoccupation essentielle pour un pays comme l'Algérie, particulièrement à un moment où ce pays déploie des efforts considérables pour attirer l'investisseur étranger.

Partant de ce point, le but de ce chapitre est d'étudier et d'analyser le climat des IDE en Algérie, ses opportunités et ses faiblesses, et sa contribution à l'attractivité de ces investissements.

Pour bien cerner ce thème, nous allons tout d'abord procéder à une évaluation du rôle de l'Agence Nationale de Développement d'Investissements dans l'amélioration du climat des investissements en Algérie et leur promotion, dans la première section, puis, dans la deuxième section nous allons voir de plus près la situation de climat des IDE en analysant ses forces et faiblesses, et en se basant sur l'avis de certains experts dans le domaine.

Pour cela, nous allons présenter notre enquête qualitative qui a été effectuée auprès des institutions de promotion de l'IDE et des investisseurs étrangers. Nous avons opté pour ce type d'étude car elle permet de mieux répondre à notre problématique et d'obtenir des conclusions plus proches de la réalité. Nous devons alors nous diriger vers les investisseurs étrangers et les différentes institutions chargées de la promotion de l'investissement car ces derniers sont les mieux placés pour nous renseigner. Du coup, nous avons choisi l'entretien comme l'outil le plus approprié à notre investigation.

Section I : présentation générale de l'ANDI.

1. Présentation de l'ANDI :

Créé en Algérie en 1990 pendant la période des réformes économiques de première génération sous le nom de l'APSI Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'investissement, puis pour s'adapter aux mutations et changements de la situation économique, devenue ANDI Agence Nationale de Développement de l'Investissement par le décret n°01-282 du 24 septembre 2001.

C'est un établissement public à caractère administratif, doté d'une personnalité morale et de l'autonomie financière et placé sous la tutelle du ministère chargé de la promotion des investissements.¹

1.1. Passage de l'APSI vers l'ANDI :

Le passage de l'APSI vers l'ANDI s'est traduit par un ensemble de modifications des cadres institutionnels et réglementaires²:

- Création du Conseil National de l'Investissement, chargé des stratégies et des priorités pour le développement.
- Création de structures régionales de l'agence pour faciliter les investissements et contribuer au développement régional.
- Mise en place d'une commission interministérielle de recours chargée de recevoir et de résoudre les requêtes.
- Clarification des rôles des différents intervenants dans le processus d'investissement.
- Révision du dispositif d'incitation à l'investissement.
- Suppression de niveau d'autofinancement.
- Simplification de formalité d'obtention des avantages.
- Allègement des dossiers de demande d'avantages.

1.2. La structure :

1.2.1. Le conseil administratif :

Le conseil administratif est composé de³:

- Un président, représente l'autorité de tutelle ;
- Un représentant du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales ;
- Un représentant du ministre chargé des affaires étrangères ;
- Deux représentants du ministre chargés des finances ;
- Un représentant du ministre chargé de l'énergie et des mines ;

¹ <http://www.andi.dz/index.php/fr/a-propos> consulté le 22/03/2016 à 10:28

² <http://www.andi.dz/index.php/fr/a-propos> consulté le 22/03/2016 à 10:45

³ Décret n°06-356, journal officiel de la république algérienne n°64, titre III, chapitre I, 9 Octobre 2006

- Un représentant du ministre chargé de l'industrie ;
- Un représentant du ministre chargé du commerce ;
- Un représentant du ministre chargé du tourisme ;
- Un représentant du ministre chargé de la petite et moyenne entreprise ;
- Un représentant du ministre chargé de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
- Un représentant du gouverneur de la banque d'Algérie ;
- Un représentant de la chambre de commerce et d'industrie ;
- Un représentant du Conseil National Consultatif pour la Promotion des PME ;
- Un représentant du patronat désigné par leurs pairs.

Le directeur général est assisté par un sous directeur et de chefs d'études.

1.2.2. Le guichet unique :

Le guichet unique est créé au niveau de la wilaya et sert à accomplir les formalités constitutives des entreprises et à faciliter la mise en œuvre des projets d'investissements.

Il est chargé de l'accueil de l'investisseur, de la réception, de l'établissement et délivrance de l'attestation de dépôt, de prise en charge et du traitement des dossiers et permet :

- Le rapprochement des promoteurs des administrations et organismes en charge de l'investissement ;
- La collaboration avec les acteurs locaux impliqués dans le processus du développement local, à travers notamment sa représentativité au sein des instances et comités locaux tels le CALI et le BEC, le comité de Wilaya en charge de l'emploi, la commission locale des établissements classés... ;
- L'identification des opportunités d'investissement en fonction des spécificités locales et régionales ;
- L'information, l'animation et l'incitation à l'investissement au niveau local et régional.

Le guichet unique décentralisé regroupe les représentants de l'agence ainsi que ceux du registre national, du registre de commerce, des impôts, des domaines, des douanes, de l'APC, de la CNAS, de la CASNOS⁴...

Les représentants des administrations et des organismes permettent de faciliter les tâches aux investisseurs et de gagner du temps dans la constitution de leurs dossiers.

L'investisseur étranger fait l'objet d'une attention particulière auprès du GUD. D'abord, le directeur général constitue l'interlocuteur direct et unique de cet investisseur, de plus, le directeur doit lui-même prendre en charge le traitement du dossier, l'accompagner et décider des avantages octroyés et s'assurer de la bonne finalisation du dossier.

⁴ <http://www.elmouwatin.dz/IMG/articlepdf/article-a5140.pdf>, consulté le 22/03/2016 à 13 :36

2. Missions et réalisations de l'ANDI ⁵:

2.1. Les missions :

2.1.1. La mission d'information :

- Assurer un service d'accueil et d'information au profil des investisseurs dans tous les domaines ;
- Assurer un service de publication ;
- Collecter, traiter et diffuser la documentation nécessaire pour une meilleure connaissance de la législation, réglementation, milieu d'affaires...
- Mettre en place des systèmes d'information et des banques de données pour connaître les données économiques et les opportunités d'affaires.

2.1.2. La mission de facilitation :

- Mise en place du guichet unique décentralisé ;
- Identification des obstacles et contraintes dans la réalisation des investissements et trouver des solutions ;
- Simplification des réglementations et procédures d'investissement par la réalisation des études.

2.1.3. La promotion de l'investissement :

- Entreprendre les actions d'information, de promotion et de collaboration avec les organismes publics et privés en Algérie et à l'étranger afin de promouvoir l'environnement des investissements et d'améliorer l'image de l'Algérie à l'étranger ;
- Mettre en relations d'affaires les investisseurs résidents et les non résidents ;
- Organiser des rencontres, colloques, des journées d'étude... ;
- Participer aux manifestations économiques organisées à l'étranger pour les stratégies de promotion ;
- Entretenir et développer des relations de coopération avec les organismes étrangers ;
- Assurer une meilleure communication avec le monde des affaires.

2.1.4. Mission d'assistance :

- Accueillir et prendre en charge les investisseurs ;
- Mettre en place un service de conseils ;
- Accompagner les investisseurs et les associer avec les autres administrations.

⁵ Décret n°06-356, journal officiel de la république algérienne n°64, titre II, 9 Octobre 2006

2.1.5. La participation à la gestion de foncier économique :

- Informer les investisseurs sur la disponibilité des assiettes foncière ;
- Assurer la gestion du portefeuille foncier ;
- Collecter toutes les informations nécessaires au profil de la banque de données foncière.

2.1.6. Gestion des avantages :

- Identifier les projets présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale ;
- Négocier les avantages à octroyer aux projets ;
- Vérifier l'éligibilité aux avantages des investissements ;
- Délivrer la décision relative aux avantages et d'établir les listes-programmes d'acquisition des équipements ;
- Etablir les annulations de décisions et les retraits totaux ou partiels d'avantages ;
- Recevoir les déclarations de transfert et de cessions d'investissements.

2.1.7. Le suivi :

- Le suivi post réalisation en direction des investisseurs non résidents installés ;
- Assurer un service de statistique sur l'état d'avancement des projets ;
- Assurer les respects des conventions et des engagements.

2.2. Bilan des réalisations des investissements directs étrangers de l'ANDI :

2.2.1. Dans la période 2002-2010 :

Tableau n°01 : IDE par secteur d'activité :

Secteur d'activité	Nombre de projets	Montant réalisé en Milliards de DA	Emplois réalisés
TRANSPORTS	14 644	172	33 132
BTPH	4 796	171	72 355
INDUSTRIES	2 622	1 205	81 894
SERVICES	2 091	273	30 233
AGRICULTURE	354	14	1 976
SANTE	348	19	3 486
TOURISME	160	94	3 395
TOTAL	25 015	1 949	226 471

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/component/content/article/105-bilan-des-realizations-des-investissements-2002-2010/investissements-nationaux-et-etrangers/364-repartition-des-projets-par-secteurs-d-activites>.

Tableau n°02 : IDE par sous secteur d'activité

DESIGNATION	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT EN Milliards DA	EMPLOIS CREES
AGRICULTURE, PECHE, CHASSE, SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIERE	3	1	22
EAU, ENERGIE	13	256	1 965
HYDROCARBURES	1	0,24	30
SERVICES ET TRAVAUX PUBLICS PETROLIERS	6	19	731
MINES, CARRIERES	2	3	605
INDUSTRIES SIDERURGIQUE, METALLIQUE, MECANIQUE, ELECTRIQUE	51	29	12 003
MATERIAUX DE CONSTRUCTION, CERAMIQUE, VERRE	20	80	2 847
BATIMENTS, TRAVAUX PUBLICS	56	10	5 141
CHIMIE, CAOUTCHOUC, PLASTIQUE	46	137	2 066
INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE, TABACS, ALLUMETTES	32	18	2 582
INDUSTRIES TEXTILES, BONNETERIE, CONFECTION	3	0,04	2
INDUSTRIES DES CUIRS ET CHAUSSURES	1	0,02	15
INDUSTRIES DU BOIS, LIEGE, PAPIER, IMPRIMERIE	18	3	756
INDUSTRIES DIVERSES	14	1	1 447
TRANSPORTS ET AUXILIAIRES DES TRANSPORTS, COMMUNICATIONS	13	4	384
TOURISME	6	8	2 108
SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES	48	19	2 563
SERVICES MARCHANDS FOURNIS AUX MENAGES	7	0,20	396
ETABLISSEMENTS FINANCIERS	14	3	1965
PROMOTIONS IMMOBILIERES	3	11	105
SANTE	2	5	697
TELECOMMUNICATIONS	1	98	1 554
TOTAL GENERALE	360	706	39 984

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/component/content/article/106-bilan-des-realizations-des-investissements-2002-2010/investissements-etrangers/384-repartition-des-projets-d-investissements-realises-selon-l-origine-des-capitaux>

Tableau n°03 : IDE par région

REGION	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT Mds DA	EMPLOIS CREES
NORD - CENTRE	10 276	854	113 131
NORD - OUEST	2 903	588	29 013
NORD - EST	3444	192	30 479
HAUTS PLATEAUX OUEST	768	26	6 375
HAUTS PLATEAUX CENTRE	1126	84	6 689
HAUTS PLATEAUX EST	2876	88	18 739
SUD - OUEST	692	35	3 676
SUD - EST	2828	74	16 805
GRAND SUD	102	9	1 564
TOTAL	25 015	1 949	226 471

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/component/content/article/105-bilan-des-realizations-des-investissements-2002-2010/investissements-nationaux-et-etrangers/367-repartitions-des-realizations-par-regions>

Tableau n° 04 : IDE selon la nationalité

DESIGNATION	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT EN Milliards DA	EMPLOIS CREES
ALGERIENNE (non résident)	7	0,13	61
ALLEMANDE	2	5	329
AMERICAINE	2	0,10	1 206
BAHREINO-QUATARIE	1	0,01	8
BELGE	2	0,23	296
BRESILIENNE	1	0,0038	0
CANADIENNE	2	0,28	33
CHINOISE	22	13	621
CHYPRIOTE	1	0,16	67
CUBAINE	1	5	697
EGYPTIENNE	14	48	2 220
EMIRATI	1	0,11	0
ESPAGNOLE	3	3	219
FRANCAISE	36	9	3 393
FRANCO-ESPAGNOLE	1	0,09	244
FRANCO-LIBANAISE	2	1	440
FRANCO-TURQUO-	1	0,07	220

BELGE				86
HOLLANDAISE	3	9	8 831	
INDIENNE	1	0,20	0	
ITALIANO - LIBANAISE	1	0,05	61	
ITALIENNE	5	1	147	
ITALO-SUISSE	1	0,05	969	
JORDANIENNE	9	2	174	
JORDANO-EGYPTE	1	0,13	5	
JORDANO-EMERATI	1	0,18	30	
JORDANO-LIBANAISE	1	0,08	12	
KOWEITIENNE	1	98	1 554	
LIBANAISE	13	0,48	1019	
LIBYENNE	22	0,33	1 063	
MAROCAINE	3	2	217	
NIGERIENNE	1	0,0014	1	
PORTUGAISE	2	0,01	24	
QATARIE	1	1	3	
RUSSE-FRANCAISE	1	0,47	8	
SEOUDIENNE	3	3	148	
SEOUDIENNE-PALESTINIENNE-JORDANIENNE	1	7	94	
SINGAPOURIENNE	1	0,01	12	
SUISSE	2	0,04	20	
SUISSE-ANGLETERRE	1	3	8	
SYRIENNE	8	1	527	
TUNISIENNE	11	2	380	
TURQUE	25	6	2 481	
TOTAL GENERAL	205	222	26 823	

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/component/content/article/106-bilan-des-realizations-des-investissements-2002-2010/investissements-etranagers/374-repartitions-des-projets-d-investissement-realises-selon-l-origine-des-capitaux>

Tableau n°05: IDE en partenariat Algéro-étranger

DESIGNATION	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT EN Millions DA	EMPLOIS CREES
ALGERIENNE (Résident+NonRésident)	3	0,01	0
ALGERO-ALLEMANDE	1	7	36
ALGERO-AMERICAINE	3	19	68

Chapitre 04 : Evaluation de l'attractivité des IDE en Algérie, approche exploratoire.

ALGERO-ANGLAISE	2	0,08	85
ALGERO-AUSTRALIENNE	1	3	605
ALGERO-BAHREIN	1	0,03	400
ALGERO-BELGE	7	3	263
ALGERO-CANADIENNE-EMIRATIE	1	64	14
ALGERO-CHINOISE	1	16	544
ALGERO-EGYPTIENNE	2	100	431
ALGERO-EMIRATIE	3	2	803
ALGERO-ESPAGNOLE	22	139	1 946
ALGERO-FRANCAISE	39	31	2 748
ALGERO-FRANCAISE-ALLEMANDE	1	0,04	0
ALGERO-FRANCAISE-EGYPTIENNE	1	15	300
ALGERO-FRANCO-LIBANAISE	2	0,23	525
ALGERO-FRANCO-MONEGASQUE	1	1	28
ALGERO-GRECQUE	1	1	60
ALGERO-HOLLANDAISE	1	0,05	712
ALGERO-IMERATI	1	3	155
ALGERO-INDIENNE	2	0,26	179
ALGERO-IRLANDAISE	1	0,01	26
ALGERO-ISLAND+TUNISIENNE	1	1	45
ALGERO-ITALIENNE	9	1	198
ALGERO-JORDANIENNE	3	0,12	44
ALGERO-JORDANIENNE-SAOUDIENNE	1	1	21
ALGERO-KOWEITIENNE-LYBIENNE-JORDANIENNE	1	0,02	41
ALGERO-LIBANAISE-FRANCAISE	1	0,02	210
ALGERO-LIBANAISE	2	1	21
ALGERO-LUXEMBOURGEOISE	4	5	147
ALGERO-MAROCAINE	2	0,24	33
ALGERO-NORVEGIENNE	1	0,06	36
ALGERO-PALESTINIENNE	1	0,20	10
ALGERO-PALESTINIENNE-JORDANIENNE	1	3	24
ALGERO-PORTUGAISE	4	1,21	314
ALGERO-SEOUDIENNE	3	15	909
ALGERO-SINGUAPOURIENNE	4	20	332

ALGERO-SUD AFRICAIN	1	30	138
ALGERO-SUISSE	2	0,22	185
ALGERO-SYRIENNE	3	0,02	42
ALGERO-TUNISIENNE	10	2	338
ALGERO-TURQUE	3	1	130
CHINOISE	1	0,02	15
TOTAL GENERAL	155	483	13 161

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/component/content/article/106-bilan-des-realizations-des-investissements-2002-2010/investissements-etangers/375-investissement-en-partenariat-algero-etranger>

2.2.2. A partir de 2012 :

En 2012, 17 projets impliquant les étrangers ont été mis en œuvre, avec un volume d'investissement de 42 milliards de Dinars et 3456 emplois créés.

Le tableau suivant explique le nombre de projets par secteur et les emplois générés.

Tableau n°06 : IDE entrants en 2012

SECTEUR	NOMBRE DE PROJETS	% DU TOTAL	EMPLOIS CREES %
TRANSPORT	3864	50.08%	15.72%
BTPH	1460	18.92%	29.5%
INDUSTRIE	1135	14.71%	34.44%
SERVICE	955	12.38%	9.11%
TOURISME AGRICULTURE SANTE		4%	6.64%

Source : documents internes ANDI, guichet unique décentralisé (avec adaptation)

En 2015, l'ANDI a enregistré 115 projets de partenariat avec les étrangers avec un montant de 113 milliards de Dinars et en créant 14951 postes de travail.

3. Mesures gérées par l'ANDI en faveur des IDE en Algérie :

3.1. Les régimes d'incitation à l'investissement :

Les projets d'investissements peuvent bénéficier des réductions fiscales, parafiscales et douanières selon la localisation et l'impact des projets sur le développement économique et social.

Cependant, pour l'obtention de ces avantages, il faut que l'investisseur renseigne une déclaration d'investissement à retirer au guichet unique accompagnée des listes valorisées et quantitatives des biens et services à acquérir. Aussi, il faut réinvestir l'équivalent du montant des avantages accordés et dans le cas de non respect de ces avantages le bénéficiaire aura

l'obligation de rembourser le taux de ces avantages accompagné d'une amende de 30%. Si jamais le montant de l'investissement dépasse 1500 millions de Dinars, c'est le CNI qui décide de l'octroi de ces avantages.

Les impôts et taxes auxquels sont soumis les investisseurs sont comme suit :

A. Pour les personnes physiques :

Lorsque l'investisseur réalise un revenu qui correspond à l'une des catégories suivantes, il est soumis à l'IRG :

- Bénéfices des professions industrielles, commerciales et artisanales ;
- Bénéfices des professions non commerciales ;
- Revenus des exploitations agricoles ;
- Revenus de la localisation des propriétés bâties et non bâties,
- Revenus de capitaux mobiliers ;
- Traitements, salaires, pensions et rentes viagères.

Lorsqu'il exerce une activité dont les profits relèvent de la catégorie des revenus industriels et commerciaux ou des bénéfices non commerciaux, il est soumis à la TAP. A la TF, au titre de ses propriétés bâties ou non bâties à l'exception de celle exonérée par la loi.

A la TVA sur les opérations de vente réalisées.

B. Pour les sociétés de capitaux :

Elles sont soumises à :

- L'IBS sur tous les revenus réalisés dans le cadre de l'exploitation ainsi que les gains exceptionnels ;
- TAP ;
- TF ;
- TVA.

C. Les entreprises étrangères :

Si l'entreprise étrangère possède une installation permanente en Algérie :

Si l'entreprise étrangère est une société de capitaux, elle est soumise à l'IBS, TAP, TF et la TVA. Et si c'est une personne physique ou société de personnes, elle est soumise à l'IRG dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux, la TAP, la TF et la TVA.

Si l'entreprise étrangère ne possède pas une installation professionnelle permanente en Algérie et réalisant une activité de prestation de service :

Si l'entreprise étrangère est une société de capitaux, elle est soumise à l'IBS et si c'est une personne physique ou société de personne, juste à l'IRG.

Le tableau suivant présente les différentes taxes et leurs taux.

Tableau n°07 : Impôts et taxes en Algérie

Impôts et taxes	Taux (%)
TAP	2% du CA et 3% pour le transport des hydrocarbures par canalisation
TVA	17%
IBS	25% pour les activités commerciales et de service 19% pour les activités de production
TF	Bâti 3% Non bâti : 500m ² : 5% Entre 500 et 1000m ² : 7% + de 1000m ² : 10%
IRG	10% pour les actionnaires personnes physiques 15% pour les non résidant De 0 à 35% selon les tranches de salaires pour les salariés

Source : documents interne à l'ANDI, service du guichet unique décentralisé (avec adaptation)

3.1.1. Le régime général ^{6 7}:

Accorder les avantages à tous les investissements qui n'entrent pas dans le champ d'application de la liste négative (décret n°07-08 du 11 Janvier 2008).

3.1.1.1. Phase de la réalisation :

- Exonération de droits de douane pour les biens non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement;
- Franchise de TVA pour les biens et services non exclus, importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Exemption de droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

3.1.1.2. Phase d'exploitation :

Octroyés pour une durée de trois ans après constat d'entrée en activité établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur :

- Exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) ;
- Exonération de la taxe sur l'activité professionnelle.

Cette durée peut être de trois à cinq ans pour les investissements qui créent plus de 100 emplois.

⁶ <http://www.mf.gov.dz/article/300/Grands-Dossiers/248/LES-AVANTAGES-FISCAUX-ACCORDES-A-L%E2%80%99INVESTISSEMENT.html>

⁷ Guide investir en Algérie, édition 2015, p.60

3.1.2. Le régime dérogatoire :

Concerne les projets localisés dans les zones dont le développement nécessite une aide particulière de l'Etat et les investissements qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale.

3.1.2.1. Le régime applicable aux investissements dont le développement nécessite une aide particulière de l'État ⁸:

A. Phase de la réalisation :

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- Application du droit d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2 ‰), pour les actes constitutifs et les augmentations de capital;
- Prise en charge partielle ou totale de l'État, après évaluation de l'Agence des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement;
- Franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local;
- Exonération en matière de droit de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

B. Phase d'exploitation :

Exonération pendant une période de dix ans d'activité effective de l'impôt sur les bénéfices des sociétés IBS et de la taxe sur l'activité professionnelle TAP.

3.1.2.2. Les investissements qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale⁹ :

Les investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale, pour la nature de la technologie utilisée, susceptible de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable.

Ils sont identifiés selon des critères fixés par voie réglementaire après avis conforme du conseil national de l'investissement.

A. Phase de réalisation :

- Une exonération et/ou franchise des droits, taxes, impositions et autres prélèvements à caractère fiscal frappant les acquisitions opérées tant par voie d'importation que sur le marché local, des biens et services nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- Une exonération des droits d'enregistrement portant sur les mutations des propriétés immobilières affectées à la production ainsi que la publicité légale dont elles doivent faire l'objet ;

⁸ <http://www.mfdgi.gov.dz/index.php/vos-avantages-fiscaux/56-dispositifs-d-avantages-fiscaux/329-1> consulté le 23/03/2016 à 18 : 15

⁹ Ordonnance n°06-08, journal officiel de la république algérienne, 15 Juillet 2006.

- Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital et d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières affectées à la production.

B. Phase d'exploitation : (maximum 10ans)

- Une exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) ;
- Une exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

3.1.3. Le régime du droit commun¹⁰ :

Un régime consacré à promouvoir les investissements dans les zones géographiques difficiles à exploiter (wilayas du Sud, à titre d'exemple), ainsi que pour attirer les investissements dans le secteur de l'industrie (automobile, machines...).

3.2. Le service de promotion des IDE :

L'ANDI dispose de différents services et parmi ces services, on trouve celui de la promotion qui occupe une place cruciale dans l'attractivité des investisseurs.

En effet, ce service a différentes missions dont :

- Concevoir la documentation, informer et divulguer toutes les informations concernant les investissements (réaliser les différentes brochures, par exemple);
- Etre présent dans toutes les foires et salons nationaux et internationaux, faire le tour des stands pour informer les investisseurs des opportunités et des avantages et faire des présentations pour inciter les investisseurs à venir investir en Algérie ;
- Création de la bourse de partenariat : base de données qui sert à mettre en relation d'affaires les résidents algériens et les investisseurs étrangers, en répertoriant les offres de projets algériens qui font appel à des partenaires étrangers. Elle est hébergée au niveau du système d'informatique de l'ANDI.

Les opérateurs voulant trouver un partenaire peuvent présenter un descriptif de leurs projets et toutes leurs exigences, et l'agence après un traitement diffuse les informations nécessaires et assure la confidentialité d'autres.

Pour créer la bourse de partenariat, l'ANDI a fait appel aux investisseurs nationaux et c'est à partir de leurs réactions positives qu'elle a décidé de la mettre en œuvre, ce qui a facilité et boosté la règle 51/49.

¹⁰ BENKHEMISSA (H), op.cit, p.74

Section II : L'étude qualitative.

Dans cette section nous allons présenter une étude qualitative à travers la réalisation des entretiens avec quelques experts sur le sujet, en effet, l'objectif de cette section est de présenter notre étude empirique en élaborant un guide d'entretien qui contient trois axes. Le premier concerne la présentation de l'étude qualitative et la méthodologie de recherche, le deuxième est dédié pour une évaluation du climat des affaires en Algérie pour avoir une idée sur les motivations et les obstacles de l'investissement, pour enfin élaborer une synthèse des résultats obtenus ainsi que les recommandations.

1. Présentation de l'étude qualitative :

1.1. Le choix de l'étude qualitative :

« Les études qualitative sont des études à caractère intensif qui utilisent comme procédure de récolte de données une approche ouverte, non directe, permissive et indirecte des personnes interrogées. Les études qualitatives visent à un approfondissement du sujet traité. Le mode d'interrogation est non-structuré et le nombre de contact y est relativement peu élevé. Elles cherchent les causes, les fondements d'un comportement, d'une attitude, d'une perception¹¹».

En effet, nous avons opté pour ce type d'étude en raison de la nature de notre sujet de recherche, et par ce qu'elle nous permet de mieux répondre à notre problématique et d'obtenir des conclusions plus proches de la réalité et de comprendre les représentations et les interprétations des experts questionnés, contrairement à une étude quantitative qui ne nous permettrait pas de vérifier nos hypothèses de recherche.

De plus notre recherche se limite à l'étude des opinions de ces experts sur la réalité du climat des investissements directs étrangers en Algérie, cela implique donc de se rapprocher de quelques cadres dans les ministères du commerce, et de l'industrie et de la promotion de l'investissement, et d'autres cadres dans l'Agence Nationale du Développement de l'Investissement, ainsi que de certains investisseurs étrangers.

1.2. Le choix de l'entretien :

L'entretien consiste en une séance de questionnement adressé à une ou plusieurs personnes choisies fortuitement dans le but de collecter les informations permettant de confirmer ou d'infirmer les hypothèses de recherche.

Nous avons alors choisi l'entretien dans notre étude car il permet d'avoir de diverses réponses qui peuvent servir nos objectifs de recherche. C'est un outil simple et rapide d'utilisation et peu onéreux. Cependant, il existe plusieurs types d'entretien, voir L'entretien individuel, l'entretien de groupe, les techniques associatives, les techniques projectives.

¹¹ GAUTHY-SINECHAL (M), VANDERCAMMEN (M), « Etude de marché : méthodes et outils », Edition, 2eme édition, Alger, 2005, p.p87-88.

Selon nos objectifs de recherche et le profil des personnes et pour recueillir le maximum d'informations auprès des personnes interrogées, nous avons choisi de réaliser des entretiens individuels semi directifs car ils offrent une liberté au répondant, ce qui permet d'approfondir plus dans le sujet de notre recherche.

1.3. Le guide d'entretien :

Nous avons élaboré un guide d'entretien qui contient différentes questions posées aux interviewés et qui étaient claires et simples portant sur :

- Les forces et les opportunités de l'Algérie qui permettent d'augmenter l'attractivité des IDE ;
- Les faiblesses qui pourraient freiner cette attractivité ;
- Les menaces qui poussent les investissements étrangers à craindre d'investir en Algérie ;
- La règle des 51/49% ;
- Rôle des accords de coopérations dans la promotion des IDE en Algérie ;
- La performance de l'ANDI dans le développement des IDE ;

1.4. La méthode d'analyse et d'interprétation des résultats :

Pour le traitement et l'analyse de notre étude qualitative, la méthode la plus appropriée est celle de l'analyse du contenu qui est un ensemble permettant de décrire tout contenu de communication en vue de l'interpréter, une méthode empirique, dépendante du type de « parole » que l'on veut étudier et du type d'interprétation que l'on vise. En effet, il n'y a pas de recettes toutes faites en analyse de contenu, tout dépend des objectifs du chercheur, de ce qu'il veut démontrer, de ses intuitions, et du type de document auquel il s'intéresse. L'analyse des données qualitatives est la technique la plus répandue pour étudier les entretiens et elle consiste à retranscrire les données qualitatives, à se donner une grille d'analyse, à coder les informations recueillies et à les traiter d'une manière objective.

2. Analyse et discussion des résultats :

Dans cette partie, nous allons étaler, analyser et discuter les résultats de notre enquête qualitative dans le but d'apporter des réponses à nos hypothèses suivantes :

H1 : La règle des 51/49% freine le développement des investissements directs étrangers.

H2 : Les accords de coopérations favorisent les IDE en Algérie.

H3 : L'ANDI est considéré comme un acteur clé dans l'attractivité des IDE en Algérie.

2.1. Caractéristiques de l'organisme et de l'interviewé :

Dans la recherche d'une étude pertinente, les questions des entretiens sont posées aux personnes connaissant le sujet et plus au moins accessibles, dans ce sens, nous avons effectué des entretiens avec des cadres dans le ministère de l'industrie et de la promotion de l'investissement, le ministère du commerce, le ministère des affaires étrangères, la chambre de commerce et de l'industrie, et l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement,

ainsi que certaines personnes haut-placées dans des sociétés étrangères tout en gardant les noms anonymes.

Tableau n°08 : Les acteurs interviewés.

Acteurs	Organismes
Institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements. - Ministère de commerce. - Ministère des affaires étrangères. - La chambre de commerce et de l'industrie. - Agence Nationale de Développement d'Investissement.
Investisseurs étrangers	<ul style="list-style-type: none"> - IPSEN Logistics. - FIBR'ACCES. - Société Générale. - BNP Paribas. - Intercontinental Marketing Services. - CEGEDIM.

2.2. Analyse des questions :

2.2.1. Analyse de la première question : Les conditions de travail sont-elles favorables ? Sinon, où réside le problème ?

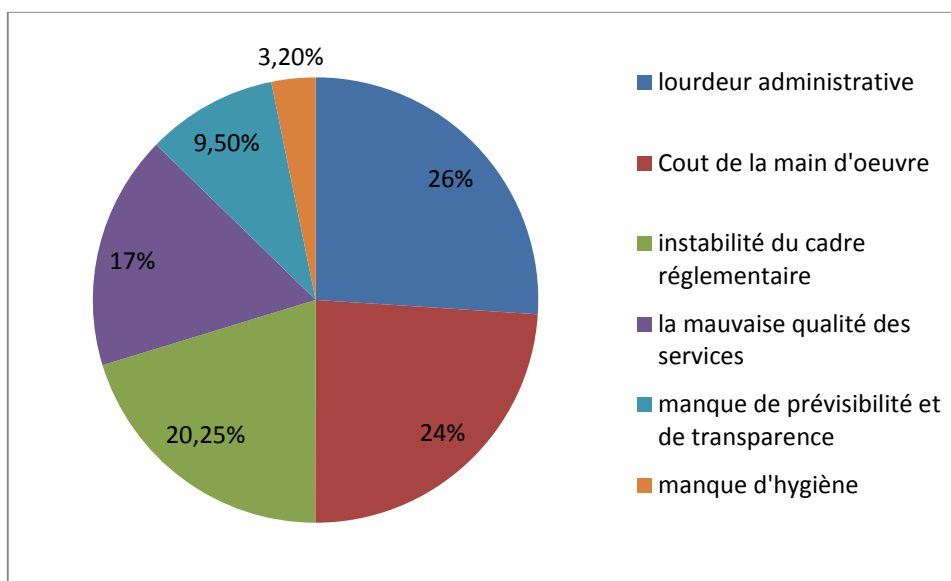
Selon les investisseurs étrangers implantés en Algérie, les conditions de travail sont assez favorables, cependant, ils se retrouvent confrontés à certains problème comme :

- La lourdeur administrative ;
- La mauvaise qualité de service ;
- Coûts de la main d'œuvre important ;
- Manque de prévisibilité et de transparence ;
- Instabilité du cadre réglementaire ;
- Manque d'hygiène.

Tableau n°09 : Les problèmes rencontrés au travail

Problème	Pourcentage
Lourdeur administrative	26%
Cout de la main d'œuvre	24%
Instabilité du cadre réglementaire	20.25%
La mauvaise qualité des services	17%
Manque de prévisibilité et de transparence	9.5%
Manque d'hygiène	3.2%
TOTAL	100%

Figure n°01 : Les problèmes rencontrés au travail



Le problème majeur rencontré au travail consiste en lourdeurs administratives, plusieurs procédures qui prennent beaucoup de temps, avec une fréquence de 26% ; le directeur du centre CEGEDIM (centre des études et de gestion électronique des données informatiques et marketing) nous a confirmé que les procédures administratives pour le lancement de ce centre étaient très lentes comparé aux pays voisins.

Autre problème important est le cout de la main d'œuvre (24%), car en venant s'installer en Algérie, il est très important d'avoir une main d'œuvre qualifiée et pour cela, les formations sont très couteuses. Sans oublier l'instabilité du cadre réglementaire qui constitue aussi un problème dont on doit s'en occuper.

La qualité des services quant à elle reste insuffisante, c'est ce que nous confirme la société FIBRA'ACCESS (spécialisé dans le déploiement et la maintenance de réseau en fibre optique).

2.2.2. Analyse de la deuxième question :

Quelle sont les forces et les opportunités d'affaires que présente l'Algérie en matière d'investissements directs étrangers ?

Selon les personnes interviewées l'Algérie présente beaucoup de forces et d'opportunités qu'on peut résumer comme suit :

- Presque tous les secteurs d'activité sont vierges : le marché algérien est une véritable opportunité en lui-même, car tous les secteurs, qu'ils soient dans l'industrie ou dans les services sont non exploités et considérés comme vierges.
- Une richesse naturelle : l'Algérie dispose de plusieurs ressources naturelles, dont les plus importants sont le pétrole et le gaz.
- Potentiel humain : le gouvernement a met en place depuis quelques années une politique dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement qui a permis d'avoir une masse importante de main d'œuvre qualifiée.

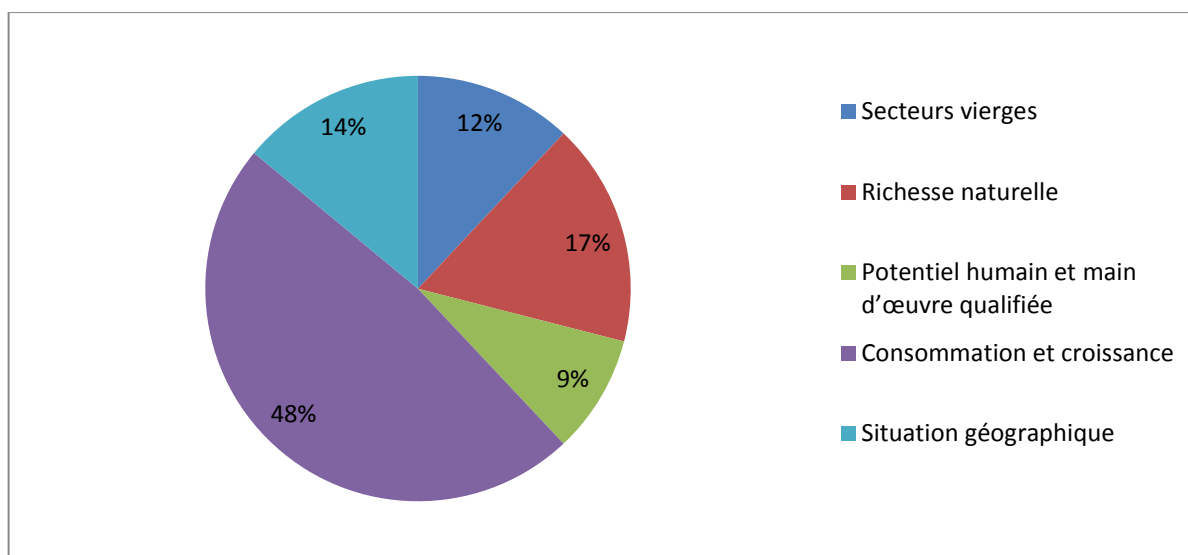
- L'Algérie est un pays en voie de développement avec une forte croissance démographique qui donne naissance à une grande consommation et d'importantes demandes de produits importés.
- Situation géographique : pays méditerranéen au nord de l'Afrique, qui constitue un vrai hub.

On peut englober ces opportunités dans le tableau suivant.

Tableau n° 10 : Les opportunités d'investir en Algérie

Opportunités	catégorie	Importance (%)
Secteurs vierges	Disponibilité des ressources	12%
Richesse naturelle	Disponibilité des ressources	17%
Potentiel humain et main d'œuvre qualifiée		9%
Consommation et croissance	Indice économique	48%
Situation géographique	Emplacement stratégique	14%
Total		100%

Figure n°02 : Les opportunités d'investir en Algérie



Nous pouvons conclure, à travers la figure 02, que le niveau de consommation et la croissance démographique de l'Algérie, présentent la principale opportunité d'investir en Algérie, en effet la taille du marché présente un véritable atout ; suivi des richesses naturelles (premier exportateur de pétrole et de gaz naturel dans la méditerranée, et riche en gisements de phosphate, de zinc, de fer, d'or, d'uranium, de tungstène, de kaolin...).

2.2.3. Analyse de la troisième question :

Quelles sont les faiblesses qui pourraient freiner l'attractivité des IDE en l'Algérie?

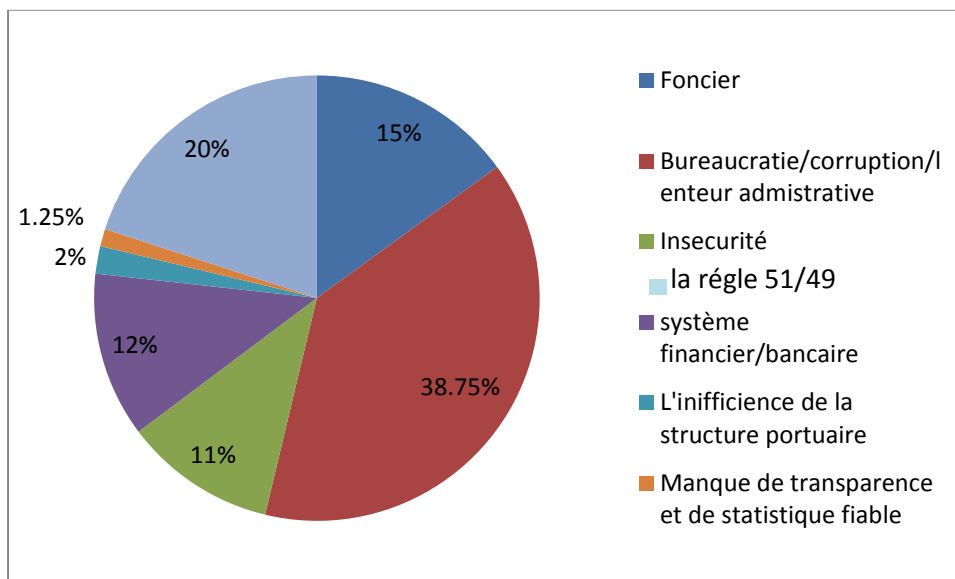
Les experts et les chefs d'entreprises, affirment qu'on dépit des opportunités que présente l'Algérie en matière d'IDE, il existe beaucoup de faiblesses que l'Algérie doit dépasser pour une meilleure attractivité.

- L'accès au foncier industriel constitue une entrave majeure : la grande majorité des crédits bancaires dans le secteur privé sert à financer le commerce extérieur, et l'investissement productif ne bénéficie que de 5% des concours ;
- Une sphère informelle importante donnant naissance a une lourdeur bureaucratique : l'Algérie fonctionne avec un Etat de non droit en produisant de la corruption, on n'arrive pas à communiquer avec les administrations ;
- L'insécurité : l'Algérie est un pays à risque élevé et son environnement politique reste parmi les plus fragiles dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord ; avec un niveau de violence politique élevé, de risques juridiques et réglementaires, de perturbation de la chaîne d'approvisionnement et d'ingérence politique ;
- Systèmes financier et fiscal non performants loin d'encourager l'investisseur étranger avec des difficultés en transfert de dividendes et l'absence de doctrine en matière d'investissement ;
- La lenteur de procédures administratives et du rythme du travail, ainsi que l'absence de politique d'accompagnement des opérateurs étrangers ;
- Manque de transparence et de statistiques fiables ;
- L'inefficience de la structure portuaire qui engendre de la congestion qui retarde les équipements nécessaires à la production ;
- La règle 51/49% (voire question 03).

Tableau n°11 : Les faiblesses de l'Algérie en matière d'IDE.

Faiblesse/obstacles	Degré d'influence
Foncier (rareté+cout)	15%
Bureaucratie/corruption/ lenteur administrative	38.75%
Insécurité	11%
Système financier/ bancaire	12%
L'inefficience de la structure portuaire	2%
Manque de transparence et de statistiques fiables	1.25%
La règle 51/49%	20%
TOTAL	100%

Figure n°03 : Les faiblesses de l'Algérie en matière d'IDE.



Nous constatons ainsi, que la bureaucratie constitue l'obstacle le plus contraignant à l'investissement étranger avec une fréquence de 38.75%, suivi de la règle des 51/49%. Sans épargner le foncier, l'insécurité et le système bancaire qui préoccupent aussi les investisseurs.

Créer sa propre entreprise dans le pays relève toujours du parcours du combattant par le fait qu'il faut passer par de nombreuses procédures qui coûtent beaucoup de temps et d'argent.

2.2.4. Analyse de la quatrième question :

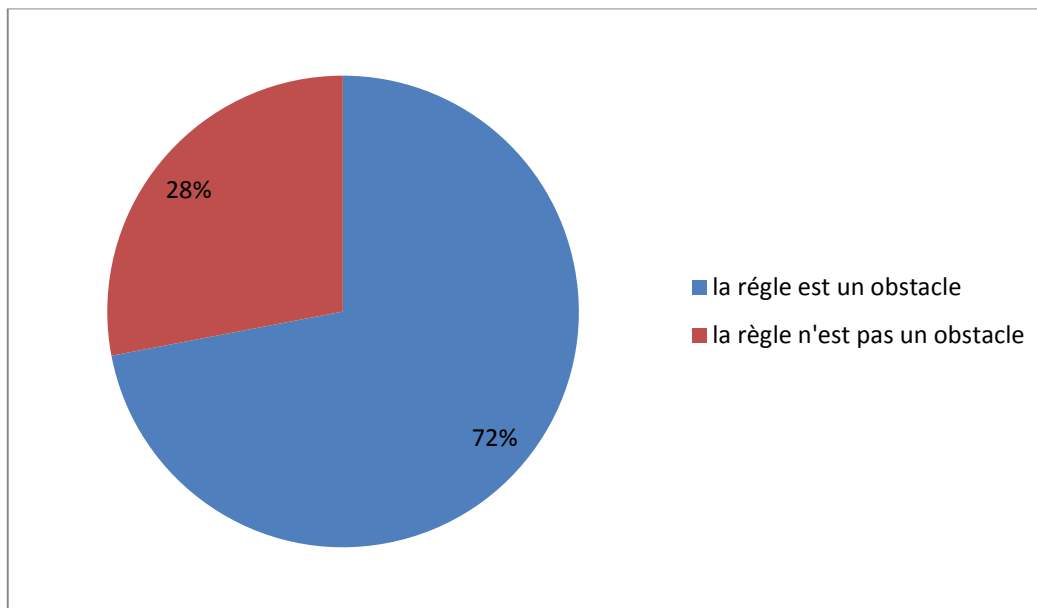
Pensez-vous que la règle 51/49 est un obstacle pour les investisseurs étrangers ? Si oui pourquoi ?

Cette question est le centre de préoccupation de beaucoup d'investisseurs étrangers. Pour le gouvernement la loi des 51/49% est une protection pour l'indépendance de l'économie nationale et une garanti à la souveraineté économique du pays. En effet, c'est une preuve de l'existence d'une étude approfondie des intérêts de l'économie nationale dans la démarche de l'Etat.

Les investisseurs étrangers quand à eux, cette loi peut être perçue rarement comme un avantage ; et une minorité d'entre eux pensent qu'elle favorise le partage de risque, pour eux le plus important est de nouer des liens avec les partenaires de confiance et même si cette loi n'existe pas, il y'a des investisseurs étrangers qui préfèrent trouver des associés locaux pour un partage de richesses. En bref, pour ces investisseurs, cette règle n'est pas considérée comme obstacle à condition qu'il y'ait une stabilité juridique.

Néanmoins, la majorité sont contre la loi des 51/49% qui ne cesse de hanter les milieux d'affaires très intéressés à exporter leur business en Algérie. En premier lieu, ce n'est pas facile de trouver un partenaire auquel ils peuvent confier plus de la moitié du capital de l'entreprise car il sera le grand décideur, et les investisseurs veulent être les propriétaires de leurs entreprises. En plus, dans les grands investissements, il est difficile de trouver des investisseurs locaux capables de supporter les frais, il est de même avec les PME qui se retrouvent hors jeux à cause de cette loi.

Figure n°04 : Les avis des investisseurs étrangers sur la règle 51/49%.



Cependant, il est important de savoir que même si l'Etat a mis en œuvre cette règle pour protéger les investisseurs locaux, les investisseurs étrangers arrivent à la détourner, et elle peut se révéler dangereuse pour l'actionnaire local car les investissements sans contrôle auprès du fournisseur étranger augmenteront, les prestations de consulting seront facturés à un prix élevé par la maison mère pour absorber les profils, les marges de la filiale locale se dégraderont et la filiale pourra opérer longtemps sans bénéfices. En déclarant être en déficit, la compagnie va demander l'argent à la maison mère, sachant pertinemment que le partenaire algérien ne peut avoir l'argent pour renflouer ses caisses. Une fois qu'elle aura obtenu l'argent, elle leur suggérera de racheter leurs actions ou bien d'augmenter son propre capital. La deuxième option est la plus probable, ce qui fait que sa proportion devient la plus importante. De là, la règle 49/51 n'existera plus et si le partenaire algérien refuse, l'investisseur étranger se retirera du marché algérien. Et ceci n'est pas bon pour l'image du pays.

2.2.5. Analyse de la cinquième question :

Que pensez-vous de la performance de l'ANDI dans la promotion des IDE ?

Les investisseurs étrangers ont affirmé la présence de l'ANDI aux importants événements et manifestations organisés au plan international et national dans le but de promouvoir l'image de l'Algérie à l'étranger et d'encourager l'investissement au niveau national. En effet, l'ANDI joue un rôle important pour faire connaître, communiquer et distribuer toutes les informations concernant l'investissement et les opportunités d'investir en Algérie à travers les foires et les salons nationaux et internationaux ; ainsi que dans l'accueil, l'accompagnement, le suivi et la facilitation des investissements étrangers.

Le rôle et les missions de l'ANDI sont bien précisés dans la section précédente.

Tableau n°12 : Les efforts effectués par l'ANDI pour la promotion des IDE.

Efforts	Procédures	Pourcentages
Information	- Accueil. - Publication (site internet, brochures...).	23.52%
Facilitation	- Guichet uniques. - Simplification des réglementations.	17.66%
Marketing	- Rencontres. - Colloques. - Manifestations économiques. - Foires et salons.	29.41%
Assistance	- Conseil. - Accompagnement. - Suivi.	29.41%
TOTAL		100%

Figure n°05 : Les efforts effectués par l'ANDI pour la promotion des IDE

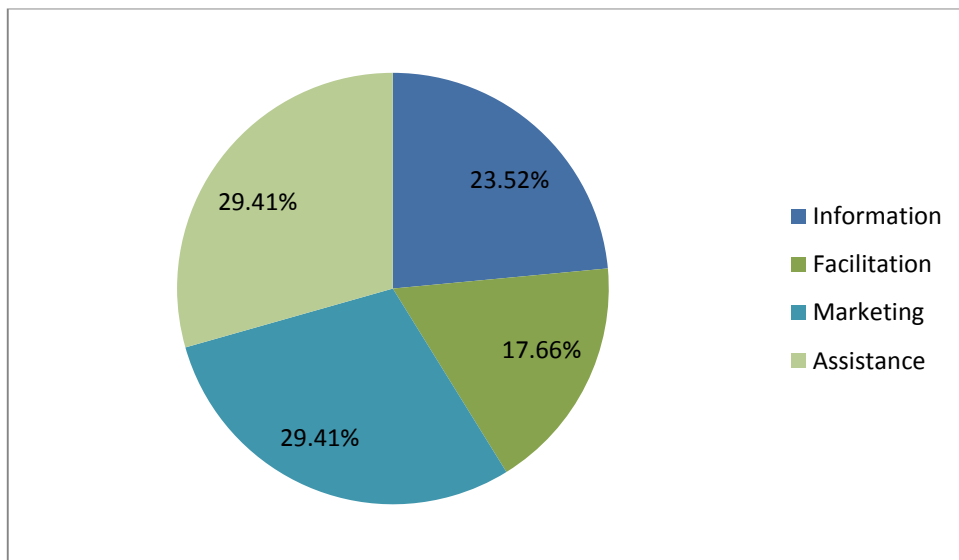
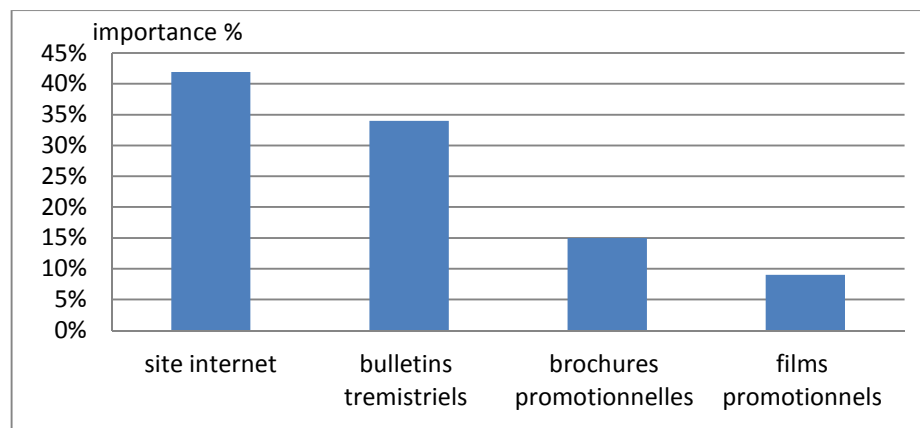


Tableau n°13 : Les supports promotionnels

Supports	importance %
Site internet	42%
Bulletins trimestriels	34%
Brochures promotionnelles	15%
Films promotionnels	9%
TOTAL	100%

Figure n°06 : Les supports promotionnels



Le site internet de l'ANDI constitue un support promotionnel très important, et il est classé comme meilleur site web en Algérie en 2014 en matière de conception, car il contient beaucoup d'informations, non seulement sur l'ANDI mais également sur tout ce qui concerne l'investissement en Algérie, comme le code des investissements, les lois, le cadre juridique, les statistiques,...et il est actualisé d'une manière régulière et permet aux investisseurs d'accomplir à distance les procédures de déclaration des sociétés. Cependant, il n'est pas le seul support, il en existe d'autres comme les bulletins trimestriels, les brochures et les films promotionnels.

2.2.6. Analyse de la dernière question :

Pensez vous que les accords de coopération sont en faveur de booster la localisation des IDE ?

Selon les investisseurs interrogés, les accords de coopération sont considérés comme l'un des dispositions relatives à la promotion de l'investissement, ils servent à échanger les informations sur les possibilités d'investissement et les lois, réglementations et pratiques ;

renforcer le cadre réglementaire des IDE en leur assurant un régime favorable, prévisible et stable. Ces accords comptent parmi les facteurs qui pèsent dans la décision des sociétés quant aux pays de destination de leurs investissements.

EPSEN Logistics nous a confirmé l'importance des accords de coopération dans la création de réseau de plateformes logistiques dans le but de soutenir la modernisation du secteur de la logistique, des transports, et elle a pris comme exemple l'accord de coopération entre l'Algérie et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) afin de développer la logistique pour une assistance technique en faveur de l'initiative régionale relative au développement de la logistique.

3. Synthèse et recommandations :

Cette dernière partie permet de sortir avec une synthèse répondant à notre problématique. Les entretiens réalisés avec les sociétés étrangères et les organismes institutionnels nous ont permis de sortir avec une affirmation que l'Algérie présente beaucoup d'opportunités d'investissement. En effet, après vérification, la taille de marché et sa croissance, la consommation, la disponibilité des ressources naturelles, les secteurs vierges présentent les atouts principaux pour l'Algérie. Cependant, et malgré ses atouts, un ensemble d'obstacles contraignent les investissements directs étrangers et influencent négativement la décision des investisseurs étrangers de venir investir en Algérie. En premier lieu, un obstacle majeur, est la bureaucratie et la corruption qui hantent le milieu des affaires et empêchent le bon déroulement des projets d'investissements. En suite, la règle 51/49% limite les investissements surtout ceux des secteurs hors hydrocarbures, et rend difficile les discussions bilatérales à cause des polémiques inutiles qu'elle crée au niveau international. L'accès au foncier et la faiblesse du secteur bancaire sont aussi des obstacles importants, et les investisseurs voient en cela un empêchement de venir investir en Algérie.

A travers ces résultats, nous pouvons confirmer partiellement la première hypothèse selon laquelle la règle des 51/49% constitue un obstacle pour attirer les IDE en Algérie, car cette règle n'est pas le seul obstacle et il existe malgré elle des IDE en Algérie.

Pour ce qui des accords de coopérations, ils occupent une place importante pour améliorer l'attractivité des IDE en Algérie, car ils apportent une sécurité aux investisseurs en étant un instrument de protection et permettent aux IDE de contourner le système judiciaire national, leur assurent un régime favorable, prévisible et stable.

Ce résultat nous confirme notre deuxième hypothèse, selon laquelle les accords de coopérations favorisent l'installation des investisseurs en Algérie.

l'ANDI joue un rôle important pour faire connaître, communiquer et distribuer toutes les informations concernant l'investissement et les opportunités d'investir en Algérie à travers les foires et les salons nationaux et internationaux, cependant, l'Algérie cours un déficit d'image auprès des investisseurs étrangers. On peut dire qu'elle occupe une place importante pour la promotion des IDE, néanmoins, elle doit améliorer ses services et s'y insérer plus dans l'esprit des investisseurs pour améliorer l'image de l'Algérie.

Nous pouvons alors confirmer partiellement notre troisième hypothèse.

Afin de dépasser les faiblesses de l'Algérie en matière d'attractivité des IDE, un ensemble d'actions peut être recommandé :

- Evaluation et contrôle des institutions administratives pour éradiquer la bureaucratie et la corruption ;
- Mettre à jour la législation sur l'investissement, et améliorer la prévisibilité et la transparence de la législation relative à l'investissement ;
- La mise en place des instruments plus adaptés au financement de l'investissement privé ;
- Assouplissement des procédures administratives et réglementaires ;
- Revoir la règle 51/49% ou l'assouplir ;
- Revoir les fonctions de l'ANDI pour améliorer l'image de l'Algérie et la communication à l'étranger en concentrant ces efforts sur le rôle de promotion ;
- Renforcer le réseau d'accords bilatéraux en matière d'investissements ;
- Revoir la législation sur la manière d'octroi des assiettes foncières.

Conclusion :

Ce chapitre nous a permis d'expliquer les opportunités et les obstacles de l'investissement en Algérie en analysant les résultats de notre étude qualitative et notre stage effectué à l'ANDI. Nous avons analysé le rôle de l'ANDI, ses missions et ses réalisations, et nous avons constaté son importance dans l'attractivité des investisseurs étrangers.

Aussi, nous pouvons conclure que la taille de marché et sa croissance, la consommation, la disponibilité des ressources naturelles, les secteurs qui sont considérés comme non exploités, et la proximité géographique de marchés potentiels sont les principaux motifs de l'investissement étranger.

En revanche, la bureaucratie et la corruption, la règle des 51/49%, le foncier et la réglementation constituent les obstacles les plus contraignants à l'investissement. Sans épargner le secteur bancaire qui préoccupe aussi les investisseurs. Donc nous pouvons confirmer partiellement la deuxième hypothèse selon laquelle la loi 51/49% constitue un obstacle aux IDE).

Concernant les accords de coopérations nous avons pu constater qu'ils représentent un facteur important pour booster ces investissements et développer les relations de partenariats entre l'Algérie et les pays étrangers, notamment l'UE ; ce qui nous ramène à confirmer notre deuxième hypothèse.

L'ANDI, quant à elle a affirmé sa présence aux importants événements et manifestations organisés au plan international et national et ce, pour promouvoir l'image de l'Algérie à l'étranger et d'encourager l'investissement au niveau national en utilisant plusieurs supports qui assurent une large diffusion de l'information concernant l'IDE dans le but de répondre à un besoin de visibilité sur le moyen et le long terme.

Toutefois, l'Algérie enregistre un considérable déficit d'image à l'extérieur.

De ce fait, le rôle de l'ANDI se révèle moins performant, ce qui nous confirme partiellement notre troisième hypothèse selon laquelle l'ANDI présente un acteur clé pour améliorer l'attractivité des IDE.

Conclusion générale

Conclusion générale :

Le but de cette recherche était de savoir comment la politique d'attractivité menée par l'Algérie influence les décisions d'investisseurs étrangers, en répondant aux questions sur le climat des investissements, entre ses opportunités qui contribuent à l'attrait des IDE, et ses faiblesses qui les freinent et empêchent leur continuité, ainsi que du rôle de l'Etat dans la promotion de ces IDE, notamment les acteurs institutionnels comme l'ANDI.

L'IDE est le moteur de la multinationalisation qui permet de réaliser un mouvement de capitaux à l'international et de créer, développer et maintenir une filiale dans un autre pays, ainsi, de participer à la gestion d'une entreprise étrangère. Et qui vise le développement d'activités industrielles et de services.

De nos jours, les IDE sont devenus l'un des grands enjeux de concurrence et rivalité entre les Etats qui les considèrent comme une source stables de financement et vecteur de transfert de technologie et des capacités d'innovation et de gestion. Ce qui a poussé les pays à améliorer leurs attractivités et à mettre en place des politiques d'incitations, qui forment le climat des investissements.

Les facteurs susceptibles d'attirer les IDE sont différents ; en effet, l'investisseur étranger, pour sa décision d'implantation prend en compte le différentiel de cout unitaire du travail entre le pays d'accueil et le pays d'origine, le niveau de stabilité des variables économiques telles que le taux d'inflation, la croissance du PIB, le taux de chômage, les investissements nationaux ; aussi il évalue les indicateurs de l'endettement, de solvabilité financière, le risque de change...pour apprécier le risque du pays. Il existe aussi des déterminants de la demande d'un marché ou l'investisseur va s'implanter, comme sa taille et sa richesse. Sans oublier la qualité du climat des affaires (bureaucratie, corruption, contrefaçon...).

C'est pourquoi, pour attirer les IDE, les Etats doivent améliorer leurs structures économiques et leurs climats des affaires.

L'Algérie ne cesse d'accumuler les maladroites en matière de stratégie économique, la loi de finance complémentaire 2009 est un exemple de cette perplexité du gouvernement. Et il continue de lancer de mauvais signaux aux investisseurs étrangers.

Dans ce contexte, l'amélioration de l'attractivité des IDE est devenue un but majeur pour l'Algérie et c'est dans ce sens qu'il est important d'améliorer la stabilité politique et économique, et le cadre institutionnel.

Notre recherche nous a permis d'établir un diagnostic sur l'état des lieux des IDE en Algérie et analyser l'ensemble des actions menées par le gouvernement pour améliorer le développement économique du pays.

Pour répondre à nos hypothèses suivantes :

H1 : La règle des 51/49% freine le développement des investissements directs étrangers.

H2 : Les accords de coopérations favorisent l'installation les IDE en Algérie.

H3 : L'ANDI est considérée comme un acteur clé dans l'attractivité des IDE en Algérie.

Nous avons procédé à une étude qualitative effectuée auprès des organismes institutionnels concernés par les IDE, et des investisseurs étrangers. Cela nous a permis de connaître leurs perceptions vis-à-vis du climat d'investissement en Algérie, et de voir de plus près le rôle de l'ANDI en tant qu'acteur clé dans la promotion des IDE.

En conséquence, nous avons abouti aux résultats suivants :

- L'Algérie dispose d'importantes opportunités pour accélérer la croissance économique et améliorer l'attractivité des IDE, parmi lesquelles on peut citer la taille du marché, sa croissance et le degré de consommation, la disponibilité des ressources naturelles, la position géographique. Aussi, la mise en œuvre des réformes politiques, économiques et sociales favorisent les IDE.
- Il existe des contraintes auxquelles sont confrontés les investisseurs étrangers, et leurs perceptions du climat d'investissement en Algérie est assez critiques en raison des problèmes comme :
 - Le poids de l'économie informelle, la bureaucratie, la corruption et la lourdeur administrative constituent un obstacle majeur ;
 - La règle des 49/51, une règle restrictive qui ne cesse de hanter les milieux d'affaires et qui répond plus à de l'idéologie qu'à de la logique et performance économique, et qui risque d'attirer très peu d'investisseurs en créant des polémiques internationales ;
 - L'accès au foncier industriel, essentiellement dans l'organisation, le mode de gestion et les procédures d'attribution des assiettes foncières au profit des projets d'investissement ;
 - La faiblesse du système bancaire et financier algérien, dompté par le secteur public, alors qu'il est très limité dans le secteur privé, ou il existe très peu de moyens et de source de financement bancaire, avec un problème de rapatriement des capitaux ; un phénomène qui pousse à l'économie informelle.

A travers ces résultats, nous pouvons confirmer la première hypothèse selon laquelle la règle des 51/49% constitue un obstacle pour attirer les IDE en Algérie, cependant cette confirmation est partielle car cette règle ne constitue pas l'unique obstacle, et malgré qu'elle est mal vue par les investisseurs, certains y'arrivent comme même à venir investir en Algérie et c'est le cas de Renault, avec l'unique but de produire pour le marché algérien. Et le gouvernement a rendu la règle 51/49% moins « effrayante » pour les investisseurs étrangers en proposant des partenariats formés de deux entités algériennes et d'une entité étrangère. Ainsi, la règle est respectée, Algérie souveraine et le partenaire étranger rassuré.

- Les accords de coopération, et d'association sont très importants pour attirer les investissements directs étrangers, et l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE est le parfait exemple, qui a permis des retombées positives sur les flux d'IDE avec la suppression des taxes sur les matières premières et sur certains biens intermédiaires, ainsi qu'un démantèlement progressif des tarifs douaniers pour certains produits, qui ont poussé un certain nombre d'investisseurs européens à venir s'implanter en Algérie.

Ce résultat nous confirme notre deuxième hypothèse, selon laquelle les accords de coopérations favorisent l'installation des investisseurs en Algérie.

Dans le cadre de notre étude qualitative, nous avons aussi l'opportunité de nous rapprocher de l'ANDI dans le but d'évaluer son rôle et sa performance en matière de promotion de l'IDE. Nous avons alors constaté le résultat suivant :

➤ L'ANDI joue un rôle important pour faire connaître, communiquer et distribuer toutes les informations concernant l'investissement et les opportunités d'investir en Algérie à travers les foires et les salons nationaux et internationaux qui semblent des techniques très importantes pour construire une bonne image de l'Algérie ; ainsi que dans l'accueil, l'accompagnement, le suivi et la facilitation des investissements étrangers.

Néanmoins, un déficit d'image et de communication caractérise actuellement l'Algérie auprès des investisseurs privés étrangers concernant le poids de l'État dans l'économie et le climat général des affaires, et ces investisseurs ignorent les nouvelles réglementations adoptées afin de libéraliser l'économie et de mettre en valeur le potentiel d'investissement que recèle le pays.

Cela nous ramène à confirmer partiellement la troisième hypothèse suivant laquelle le l'ANDI constitue un acteur clé dans l'attractivité des IDE en Algérie.

Nous pouvons conclure enfin que la politique d'attractivité menée par l'Algérie pour promouvoir l'investissement étranger se caractérise par une faiblesse et insuffisance. En effet, la remise en cause perpétuelle des règles qui encadrent l'investissement et la rapidité avec laquelle les lois sont promulguées en Algérie, et dont le cadre restrictif durcit les procédures et renforce la bureaucratie décourage les investisseurs étrangers.

Pour nous, l'absence d'une culture d'investissement en Algérie qui permettra de s'adapter à l'ensemble des lois et des bonnes pratiques, les mentalités et les comportements mettent à mal le bon fonctionnement des institutions étatiques, ce qui se projette sur l'inefficacité de la politique de promotion ; et la bonne gouvernance n'est pas uniquement une affaire des pouvoirs publics, elle compte aussi sur l'apport des entreprises loin des contraintes bureaucratiques étouffants toute énergie créatrice.

A cet effet, un ensemble de perspectives est important pour l'amélioration du climat de l'investissement en Algérie :

- Concernant la loi des 51/49%, l'Etat peut imposer cette loi aux grandes entreprises, mais pour les petites entreprises, elles ont besoin de se sécuriser, on doit assurer plus de liberté car il est plus judicieux d'opter pour une politique plus avantageuse tout en gardant applicable cette règle sur les activités et les secteurs stratégiques. Aussi, elle sera plus efficace si elle est suivie d'un assouplissement de la réglementation algérienne de change, pour les conditions de transfert de bénéfice des sociétés étrangères et la suppression pour les PME ;
- Pour le foncier, instaurer une politique du crédit rénové pour assurer l'égalité d'accès à toutes les entreprises au financement à court et long terme, et simplifier la gestion et l'attribution des assiettes foncières ;

- Lutter ou au moins réduire la recherche de rente, instaurer la crédibilité et maintenir la dynamique des réformes pour un meilleur fonctionnement des institutions ;
- Assouplissement des démarches administratives et renforcement des capacités par le contrôle, le suivi et les formations ;
- Les fonctions d'une agence de promotion sont destinées à son rôle de promotion, il faut que l'ANDI s'y consacre exclusivement afin d'assurer son rôle ; elle pourra être indépendante avec son propre conseil administratif. Aussi, elle doit renforcer ses capacités à travers des études analytiques et des opérations d'assistance technique et la formation des cadres ;
- Diversifier l'économie nationale par la promotion d'investissements dans les secteurs stratégiques non énergétiques, tels que le tourisme qui n'est pas exploité compte tenu de son fort potentiel, l'agriculture, les télécommunications, l'électronique, l'industrie pharmaceutique, l'Internet et les technologies du numérique, la chimie ;
- Faciliter l'octroi des visas aux hommes d'affaires ;
- Assurer la formation et la mise à niveau des négociateurs d'accords bilatéraux en matière d'investissements et de coopérations ;
- la promotion de la PME/PMI en appuyant les initiatives visant à encourager la participation du secteur privé dans l'activité économique ;
- Améliorer la qualification des ressources humaines car le niveau de formation du capital humain est très important pour attirer les IDE.

Notre recherche était difficile à réaliser et présente certaines limites, d'une part le manque d'informations et surtout d'ouvrages relatifs à l'attractivité des IDE. D'autre part, sur le plan méthodologique, évaluer le climat des investissements était difficile dans la mesure où peu d'investisseurs ont accepté de répondre à nos questions.

D'autres thèmes de recherche relatifs à l'attractivité des IDE peuvent être exploités ; Le rôle du marché financier dans l'attractivité des investissements directs étrangers, le marketing territorial et la localisation des IDE, les IDE et les accords de partenariat...

Bibliographie :

Liste bibliographique :

1) Ouvrages :

- BELLON (B) et GOUIA (R) : *investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen*, édition Economica, Paris, 1998.
- BENISSAD (M.E) : *Economie internationale*, OPU PUBLISUD, Alger, 1983.
- BROSSARD (H) : *Marketing d'une région et implantation des investissements internationaux*, Economica, Paris, Mars 1997.
- Bosworth et Collins : *capital flows to developing economies : implication for saving and investment*, Brookings Institutions, 1999.
- DUPHIL (F), PAVEAU (J) : *Exporter*, Foucher, Malakoff, 2013.
- ELIAS (G) : *Théorie de l'investissement direct étranger*, édition Economica, Paris, 1985.
- GANAGE (E) : *Théorie de l'investissement direct étranger*, édition Economica, Paris, 1985.
- GAUTHY-SINECHAL (M), VANDERCAMMEN (M), « *Etude de marché : méthodes et outils* », Edition, 2eme édition, Alger, 2005.
- LEHMANN-ORTEGA (L) : *toute la stratégie d'entreprise*, stratégore, édition Dunod, Paris, 2013.
- HATEM, (F) : *Investissement International et politiques d'attractivité*, Economica, Paris, 2004.
- HATEM (F) : *La prospective, pratiques et méthode*, Economica, Paris, 1993.
- HUMBERT (M) : *L'investissement international et dynamique de l'économie mondiale*, édition Economica, Paris, 1991.
- MICHALET (C.A) : *Multinationale face à la crise*, institut de recherche sur les multinationales, 2^{ème} édition, Paris, 1985
- MICHALET (C.A) : *La séduction des nations*, édition Economica, Paris, 1990.
- MUCCHIELI (J.L) : *Multinationales et mondialisation, édition du Seuil*, France, 1998.
- RICHARD LANNEURIE (S) : *La délocalisation*, Le Génie des Glaciers, 2009.
- TERSEN (D) : *investissement international*, édition Armand Collin, Paris, 1996.
- TERSEN (D), BRICOUT (J.L) : *Investissement international*, édition Arnaud Colin Masson, Paris, 1996.

2) Revue et périodiques :

- BENHABIB (A) : *Déterminants et effets des investissements directs étrangers sur la croissance économique en Algérie*, école doctorale, université de Sétif 1, 2013.
- BOUADAM (K) : le climat des IDE en Algérie : tendance et perspectives, revue des sciences humaines, université de Mohammed Khider Biskra, numéro 12, Novembre 2007.
- HATEM (F) : *l'attractivité d'un territoire : De la théorie à la pratique*, revue de l'OFCE, n°94, 2005.
- GUERIDO (O) : *l'investissement direct étranger en Algérie : Impact, opportunités et entraves*, revue n°3, faculté des sciences économique et gestion, université Mohammed Khider Biskra, Juin 2008.
- KARSAKLIAN (E) : *internationalisation d'entreprises*, édition Dunod, Paris, 2009
- Levasseur, (S) : *Investissements Directs à l'étranger et stratégies des firmes multinationales*,
- LEVASSEUR (S) : *Investissement direct étranger et stratégies des stratégies des entreprises multinationales*, revue de l'OFCE, n°83, 2002.

- LOUGANI(L), RAZIN(A) : *Finance et développement*, juin 2005.
- MATHONNAT (J) : Incitations et politiques d'attractivité des investissements directs étrangers, revue universitaire, Bucharest, 2007.
- Revue : Le MOCI, n°1645, Avril 2004.
- Revue : Le MOCI, n°1672, 14 octobre 2004.
- Revue de l'OFCE, Paris, 2002.
- TENIOU (A), BENTERKI (A) : *Réformes de l'administration publique algérienne : travers du passé et leçons internationale*, revue DIRASSAT IQTISSADIA, n°01-2014.

3) Travaux universitaires :

- AMOKRANE (A) : *Les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb*, mémoire en vue de l'obtention du diplôme de magister en sciences économiques, option monnaie-fiance-banque, université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, juin 2012.
- BENKHMISSE (H) : *l'Investissement direct étranger en Algérie : Etat des lieux et diagnostic*, mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de master en sciences commerciales, option : affaires internationales, 2eme promotion, juin 2015.
- DOUADI (L) : *L'internationalisation des entreprises et les stratégies marketing*, thèse de doctorat, université de Mouloud Maameri, Tizi-Ouzou, 2015
- OUGUENOUNE (H) : *La politique de promotion et d'attraction de l'investissement en Algérie*, Ecole Doctorale 514 : Etudes Anglophone, Etude Germanophone et Européennes, université Sorbonne nouvelle, Paris III, 2014.
- RABHI (D) : *Analyse de la politique d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie*, mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de master en sciences commerciales, option : affaires internationales, 2eme promotion, septembre 2015.
- TOUATI (M) : *attractivité des investissements directs étrangers : cas Algérie*, diplôme supérieur de banque, Ecole supérieure de banque, octobre 2005.

4) Textes réglementaires :

- Article 4 de l'ordonnance n°01-03 du 20 Aout 2001, relative aux développements des investissements.
- Décret exécutif n°91-37, février 1991
- Décret législatif n° 93-12 du 5 Octobre 1993 relatif à la promotion d'investissement.
- Décret n°06-356, journal officiel de la république algérienne n°64, titre III, chapitre I, 9 Octobre2006
- Décret n°06-356, journal officiel de la république algérienne n°64, titre II, 9 Octobre2006
- Journal officiel de la république algérienne, n°47, ordonnance n°01-03, 20Aout 2001, titre V
- Journal Officiel de la république algérienne, n°72, du 31 décembre 2015, publié le 3 Janvier 2016
- Loi n°82-13 du 28 Aout 1982 relative à la constitution et au fonctionnement des sociétés mixtes.
- Loi n°86-13 du 19 Aout 1986 modifiant et complétant la loi n°82-13 du 28 Aout 1982 relative à la constitution et au fonctionnement des sociétés mixtes.
- La loi de finance 2015, article 12.
- Ordonnance n°01-08 du 15 Juillet 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n°01-03du 20 Aout 2001 relative au développement des investissements
- Ordonnance n°06-08, journal officiel de la république algérienne, 15 Juillet 2006.

5) Rapport et études :

- BELMIHOUB (M.C) : Rapport sur les innovations dans l'administration et la gouvernance dans les pays méditerranéens : cas de l'Algérie.
- Banque Mondiale : *Agir pour les entrepreneurs*, rapport de doing business, 2011.
- Banque mondiale : *mesure de la qualité et de l'efficacité du cadre réglementaire*, rapport du doing business, n°13, 2016
- CNUCED : world investment report, 1995
- CNUCED, examen de la politique d'investissement Algérie, 2004.
- CNUCED : Dispositions relatives à la promotion de l'investissement dans les accords internationaux d'investissement, New York et Genève, 2008, p.64
- CNUCED : rapport sur les investissements directs étrangers, 2008
- CNUCED : rapport sur les investissements dans le monde, vu d'ensemble : investir dans une économie à faible intensité de Carbone, New York et Genève, 2010.
- CNUCED : Rapport sur les investissements dans le monde, 2013.
- CNUCED : Rapport sur les investissements dans le monde, 28 Janvier 2014
- CNUCED : World investment report, 2015
- Ernst and Young, *Baromètre de l'attractivité Européenne*, 2007.
- FMI : Manuel de la balance des paiements, 5^{ème} édition, septembre 1993
- FMI, revue de finance et développement, 1998.
- Guide investir en Algérie, Janvier 2015
- KPMG : investir en Algérie, 2001.
- KPMG : investir en Algérie, 2015.
- MAYER (T) : *Les frontières nationales comptentmais de moins au moins*, la lettre du CEPIL, problème économique, n°2751, Paris, 2002.
- Ministère des finances, guide fiscal de l'investisseur, édition 2015.
- MIPI : Les IDE dans le monde benchmarking, 2010
- MOURIAUX (F) : *le concept d'attractivité en union monétaire*, bulletin de la banque de France, n°123, 2004.
- OCDE, l'investissement au service du développement, 2002.
- OCDE, « Perspectives d'Investissement International : Principes directeurs pour les stratégies destinées à attirer l'investissement direct étranger », Paris, 2003.
- OCDE : liste des critères pour apprécier les stratégies d'incitations à l'investissement direct étranger, paris, 2003.
- OCDE, définition de référence des investissements directs internationaux, 4^{ème} édition, paris, 2008.

6) Sites internet :

- <http://www.andi.dz/index.php/fr/a-propos>
- <http://www.europa.en.int/comm/index-fr.htm>
- <http://www.elmouwatin.dz/IMG/articlepdf/article-a5140.pdf>
- <http://www.l.integration.com/?p=1095.3>
- <http://www.mdipi.gov.dz/?Conseil-National-de-l>
- <http://www.mfdgi.gov.dz/index.php/vos-avantages-fiscaux/56-dispositifs-d-avantages-fiscaux/329-1>

- <http://www.mf.gov.dz/article/300/Grands-Dossiers/248/LES-AVANTAGES-FISCAUX-ACCORDES-A->
- <http://www.ritimeo-org/D-une-economie-planifiee-a-une-economie-de-marche>
- <http://www.sogeport.org/garanties.html>

7) Article :

NASRI (M) : *Les investissements directs étrangers : avantages et inconvénients*, le portail des Hommes libres, Aoukas, 2016, p.1

Annexes :

Annexe 01 : Guide d'entretien pour les investisseurs étrangers :

Madame, monsieur, bonjour

Nous tenons d'abord à vous remercier d'avoir accepté cet entretien et pour le temps que vous nous consacrez pour répondre à nos questions.

Dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire en vue de l'obtention d'un diplôme de master en sciences commerciales, option affaires internationales, nous avons élaboré ce guide d'entretien portant sur le thème de « l'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie, situation et perspectives » afin de répondre à quelques questions relatives à ce thème ; et c'est dans le cadre de cette démarche, que votre avis d'expert (e) nous est d'une grande importance.

L'objectif étant d'analyser les investissements directs étrangers en Algérie, de faire ressortir les principaux facteurs liés à leur attractivité, ainsi que les points forts et les faiblesses du climat des affaires dans notre pays, au travers de votre expertise et de votre expérience dans ce domaine.

Nom et prénom de l'interviewer :

Dat d'entretien : Le...../...../...../2016.

Heur d'entretien :h :.....

Question n°01 : Pouvez-vous nous présentez brièvement votre société ?

.....
.....
.....
.....

Question n°02 : Quel post occupez vous au sein de cette société ?

.....
.....
.....

Question n°03 : Les conditions de travail sont-elles favorables ? Sinon, où réside le problème ?

.....
.....
.....
.....

Question n°04 : Quelles sont les opportunités d'affaires que présente l'Algérie en matière d'investissements directs étrangers et qui vous ont poussé à vous implanter dans ce pays ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question n°05 : Quels sont les obstacles auxquels votre société s'est heurtée en venant investir en Algérie ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question n°06 : Quelles sont les forces de l'Algérie qui vous ont attiré pour vouloir investir dans ce pays?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question n°07 : Selon vous où se situent les faiblesses de l'Algérie en matière d'investissements étrangers ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question n°08 : Pensez-vous que la règle 51/49 est un obstacle pour les investisseurs étrangers ? Si oui pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question n°09 : Que pensez-vous de la performance de l'ANDI dans l'accueil des investisseurs étrangers ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Questions n°10 : Pensez-vous que les accords de coopération sont en faveur de booster la localisation des IDE ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

NB : vos réponses peuvent être anonymes, vous n'êtes pas obligé de citer vos noms.

Annexes 02 : Guide d'entretien pour les cadres des organismes institutionnels :

Madame, monsieur, bonjour

Nous tenons d'abord à vous remercier d'avoir accepté cet entretien et pour le temps que nous vous consacrez pour répondre à nos questions.

Dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire en vue de l'obtention d'un diplôme de master en sciences commerciales, option affaires internationales, nous avons élaboré ce guide d'entretien portant sur le thème de « l'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie, situation et perspectives » afin de répondre à quelques questions relatives à ce thème ; et c'est dans le cadre de cette démarche, que votre avis d'expert (e) nous est d'une grande importance.

L'objectif étant d'analyser le climat des investissements directs étrangers en Algérie, de faire ressortir les principaux facteurs liés à l'attractivité de ces investissements, ainsi que les points forts et les faiblesses du climat des affaires dans notre pays, au travers de votre expertise et de votre expérience dans ce domaine.

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une recherche académique.

I- Généralités :

1. Compte tenu de la place importante qu'occupent les IDE dans l'économie du pays d'accueil, pensez vous que le climat des affaires en Algérie est en faveur d'attirer ces investissements ?
2. Pour promouvoir les IDE en Algérie, l'Etat a procédé à des incitations fiscales, douanières..., ainsi qu'à la création d'organismes de promotion d'investissements. A votre avis, cela contribue t-il réellement à augmenter le volume des IDE compte tenu des facteurs freinant ces investissements ?

II- Analyse des forces et faiblesses :

1. Quelles sont les forces de l'Algérie qui permettent d'augmenter l'attractivité des IDE ?
2. Quelles sont les faiblesses qui pourraient freiner cette attractivité ?
3. Quelles sont les menaces qui poussent les investissements étrangers à craindre d'investir en Algérie ?
4. Quelles sont les opportunités que présente l'Algérie en matière d'investissements directs étrangers ?
5. Pensez vous que la règle 51/49 est un obstacle pour l'attractivité des IDE ?
6. Que pensez-vous de performance de l'ANDI dans le développement des IDE ?
7. Pensez vous que les accords de coopération sont en faveur de booster la localisation des IDE ?

NB : vos réponses peuvent être anonymes, vous n'êtes pas obligé de citer vos noms.

Annexe 03 :

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

**AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT
-ANDI-**

GUICHET UNIQUE DECENTRALISE

D'ALGER

DECLARATION D'INVESTISSEMENT

N° Date

I. IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR

1. Entreprise Individuelle (personne physique) :

- Nom , Prénoms :

- Nationalité :

2. Personne Morale :

2.1 Dénomination :

2.2 Forme juridique :

SARL

SPA

EURL

SNC

AUTRES

2.3. Principaux Associés / Actionnaires :

- Nom, Prénom ou dénomination commerciale :
- Nationalité :
- Adresse :

- Nom, Prénom ou dénomination commerciale :
- Nationalité :
- Adresse :

- Nom, Prénom ou dénomination commerciale :
- Nationalité :
- Adresse :

3. Origine des capitaux : RESIDENTS NON RESIDENTS MIXTES

4. Secteur juridique : PRIVE PUBLIC MIXTE

5. N° de registre de commerce :

6. N° d'immatriculation fiscale :

7. Adresse du domicile fiscal :

II IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL OU STATUTAIRE :

1. Nom et prénoms :
2. Date et lieu de Naissance :
3. Qualité :
4. Adresse personnelle :
5. Tél. : FAX : E-mail :

III HISTORIQUE :

- Avez-vous déjà bénéficié de(s) décision(s) d'octroi d'avantages : Oui¹ Non
- *Si oui, indiquer les numéros et les dates des décisions :*
- *Décision n° du type d'investissement*
- Décision n° du type d'investissement
- Décision(s) de prorogation de délai éventuellement : n° du

- *L'investissement projeté, existait-il sous une autre forme juridique avant sa déclaration au niveau de l'agence ?* Oui Non

¹ Joindre copie de chaque décision

IV TYPE D'INVESTISSEMENT:

- CREATION

IMPORTANT : - La reprise d'une activité déjà existante sous une autre dénomination ou forme juridique même accompagnée d'un investissement complémentaire ne confère pas au projet le caractère de création.

La constitution de l'investissement à partir de biens déjà utilisés dans une activité existante ne confère pas également le caractère de création.

- EXTENSION

IMPORTANT : - L'investissement d'extension vise exclusivement l'accroissement de capacités de production généré par l'acquisition de nouveaux moyens de production. L'acquisition d'équipements complémentaires annexes et connexes ne confère pas à l'investissement le caractère d'extension.

- REHABILITATION

IMPORTANT : - La réhabilitation consiste en des opérations d'acquisition de biens et de services destinés à palier l'obsolescence technologique ou l'usure temporelle des matériels et équipements existant ou à en accroître la productivité.

- RESTRUCTURATION

IMPORTANT. La restructuration peut consister en la création d'une activité soit à partir de la fusion de deux ou de plusieurs activités, soit de la scission d'une activité avec création d'une ou de plusieurs autres, soit la simple modification du périmètre d'une activité avec ou sans essaimage. Elle n'ouvre droit aux avantages que si elle est accompagnée d'un investissement.

V **NATURE ET CONSISTANCE DU PROJET**

1. **Domaine(s) et code(s) d'activité (s) :**

.....

2. **Consistance du projet :**

.....

3. **Lieu (x) d'implantation du projet :**

.....

4. **Emplois directs prévus (en sus de ceux existants éventuellement) :**

- Exécution :
- Maîtrise :
- Encadrement :

5. **En cas d'extension, restructuration, réhabilitation :**

- Emplois existants
- Montant des investissements bruts figurant au dernier Bilan (milliers DA) :

6. **Impact sur l'environnement (pollution, toxicité, nuisance) : préciser si le projet nécessite une étude d'impact sur l'environnement : Oui Non**

Si Oui, préciser les mesures envisagées pour la protection de l'environnement.

.....

7. **Durée de réalisation projetée (Nombre de mois).....**

8. **STRUCTURE DE L'INVESTISSEMENT ELIGIBLE AUX AVANTAGES :**

En milliers de DA

Rubriques	<i>Montant</i>
Frais préliminaires	
Terrain	
Construction	
Equipements de production	

Services	
Total	

9. COUT GLOBAL DE L'INVESTISSEMENT:

En milliers de DA

Designation	Import	Local	Total
Biens et services bénéficiant des avantages fiscaux			
Biens et services ne bénéficiant pas des avantages fiscaux			
Dont apports en nature			
Total			

10. DONNEES FINANCIERES DU PROJET (en milliers de DA) :

Montant des apports en fonds propres (en milliers de DA) :

En devises² : dont en Nature³

En dinars⁴ : dont en Nature⁵

Emprunt bancaire (en milliers de DA) :

Banque domiciliaire du projet :

Subventions éventuelles :

² Concerne les non résidents. Contre valeur exprimée en monnaie nationale.

³ En monnaie nationale

⁴ En monnaie nationale

⁵ En monnaie nationale

• Je m'engage sous les peines de droit à :

- ne pas céder, jusqu'à amortissement total, le matériel acquis sous régime fiscal privilégié, **ainsi que le matériel existant au sein de mon entreprise avant extension**,
- à fournir, aux services fiscaux concernés, l'état annuel d'avancement du projet,
- à faire établir, par les services fiscaux concernés, le constat d'entrée en exploitation au plus tard à l'expiration des délais de réalisation qui m'ont été consentis,
- à signaler à l'agence toutes modifications de tous éléments concernant mon investissement.

11. Le dépôt du dossier doit être effectué par l'investisseur lui-même ou toute personne le représentant sur la base d'une procuration.

Je soussigné (e) M r

Agissant pour le compte de en qualité de atteste avoir pris connaissance des différentes dispositions ci dessus et déclare, sous peines de droits, que les renseignements figurant sur la présente déclaration d'investissement sont exacts et sincères.

Signature légalisée de l'investisseur

CADRE RESERVE A L'AGENCE

Nom et Prénom du Cadre d'Accueil :

.....

.....

Annexe 04 :

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT

GUICHET UNIQUE DECENTRALISE

D'ALGER

DEMANDE D'AVANTAGES DE REALISATION

(Conformément à l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement, modifiée et complétée)

Je soussigné Mr

Agissant pour le compte de en qualité desollicite, dans le cadre de la déclaration n°du.....le bénéfice des avantages tenant au régime (1) ci-dessous indiqué.

1. Régime Général

2. Régimes dérogatoires :

2.1. Zones dont le développement nécessite la contribution de l'Etat

2.2. Régime de la convention

Signature légalisée de l'investisseur

République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Agence Nationale De Développement De L'investissement

-ANDI-

Guichet Unique Décentralisé d'Alger

DECLARATION DE CLOTURE

N° Date de dépôt:.....

Tel /.....

I. IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR :

- Nom, prénom:
- Raison sociale:
- Forme juridique : entreprise individuelle SARL SPA
EPIC EURL SNC
- Secteur juridique : Prive PUBLIQUE MIXTE
- Adresse du siège sociale :
Commune : Wilaya :
- Origine des capitaux: résidents non résidents
- Nationalités :
- N° de registre de commerce : date d'établissement :
- N° d'immatriculation fiscale :
- N° de l'employeur CNAS :
- Décision d'octroi des avantages de la phase de réalisation :

- N° :date d'effet : Durée:
- Modifiée par décision n° : du
- Modifiée par décision n° du

▪ Type d'investissement :

Création Extension Réhabilitation Restructuration

▪ Activités :

▪ Localisation de l'investissement (adresse complète):

Commune :

WILAYA:

▪ Situation du projet : Totalement réalisé partiellement réalisé taux de réalisation

II. ETAT DES REALISATIONS:

Désignation	montants prévus sur déclaration *	Acquisitions locales effectives en DA	acquisitions importées effectives en DA	Total en DA
Terrains				
Constructions				
Equipements de production				
Autres équipements				
Total				

*reprendre les montants tels que figurant sur la déclaration d'investissement de réalisation.

III. STRUCTURE DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT:

Rubriques	Prévu	Réalisé	observation
Montant total de l'investissement dont			
Apports en fonds propres dont :			
Apports en devises			
Apports en DA			
Apports en nature			
Emprunts bancaires			
Subventions			

IV. EMPLOIS DIRECTS CREES

Emplois prévus (figurant sur la déclaration) :.....Emplois réalisés :.....

- **Joindre à la présente déclaration de clôture, les pièces et documents suivants:**

1. Demande adressée au Directeur Guichet unique d'Alger.
2. Copie de la décision d'octroi d'avantages de réalisation (arabe et français) ainsi que toutes les décisions modificatives et copie des listes programme d'équipements visées (liste initiale, listes additives, listes modificatives).
3. L'originale de la décision d'octroi des avantages de réalisation (arabe et français) ainsi que toutes les décisions modificatives et des listes pour apposition du cachet « décision ou liste de nul effet »

4. Copies du registre de commerce et de la carte fiscale
5. Attestation fiscale d'entrée en exploitation délivrée par les services des impôts
6. Bordereau de versement des cotisations visé par la CNAS
7. Etat des réalisations (voir formulaire en annexe).
8. Copies des attestations de franchises de TVA et les factures correspondantes

Nb : (les documents 7, 8 peuvent être remplacés par un état des investissements réalisés, visé par Un Commissaire aux comptes)

Je soussigné, M(me).....titulaire d'un (e).....

.n°.....délivré leagissant en qualité de

Déclare ; sous peines de droits, que les informations fournies sont conformes à la réalité de mon investissement.

Signature légalisée

Nom et prénoms du cadre d'accueil : Signature :
--

Table des matières :

Résumé.	
Dédicace.	
Remerciements.	
Liste des tableaux.	
Liste des Figures	
Liste des abréviations.	
Liste des annexes.	
Résumé.	
Sommaire.	
Introduction générale.....	02
Chapitre 01 : Cadre globale d'analyse.....	06
<u>Introduction.....</u>	06
<u>Section I : Evolution des IDE.....</u>	07
1. Historique.....	07
1.1. L'IDE, un phénomène ancien.....	07
1.1.1. De 1914 à 1945.....	07
1.1.2. De 1945 à 1973.....	08
1.1.3. De 1973 au 1984.....	09
1.1.4. La croissance des IDE à partir de 1985.	10
1.2. La chute des IDE en 2001.....	12
2. Tendances et évolution récente.....	13
3. Les IDE et les multinationales.....	17
3.1. Définition et caractéristiques des multinationales.....	17
3.1.1. Définition.....	17
3.1.2. Caractéristiques.....	17
3.2. Motivation d'expansion à l'étranger.....	18
3.3. Distinction entre IDE et multinationale.....	18
<u>Section II : Introduction de la notion d'IDE.....</u>	20
1. Définition et typologie.....	20
1.1. Définition des IDE.....	20
1.1.1. Selon le FMI.....	20
1.1.2. Selon l'OCDE.....	20
1.1.3. Selon l'OMC et la CNUCED.....	21
1.2. Typologie des IDE.....	21
1.2.1. Création d'une filiale.....	21
1.2.2. Fusion-Acquisition.....	21
1.2.3. Joint venture.....	22
2. IDE et notions voisines.....	23
2.1. Investissement du portefeuille.....	23
2.2. Investissement indirect international.....	24
3. Les avantages et les inconvénients des IDE.....	24
3.1. Les avantages	24
3.2. Les inconvénients	25
<u>Conclusion.....</u>	27

Chapitre 02 : les IDE entre internationalisation des firmes et attractivité des Etat.	29
<u>Introduction</u>	29
<u>Section 0I : l'internationalisation des entreprises</u>	30
1. <u>Les facteurs d'internationalisation</u>	30
1.1. Les facteurs Pull.....	30
1.1.1. La recherche de minimisation de cout.....	30
1.1.2. La sécurité des approvisionnements.....	30
1.1.3. L'accès à la technologie.....	30
1.1.4. Des marchés à croissance rapide.....	30
1.1.5. Des hauts niveaux de profitabilité.....	31
1.1.6. Des réglementations favorables.....	31
1.2. Les facteurs Push.....	31
1.2.1. Rechercher la clientèle et la consommation.	31
1.2.2. Avoir l'accès aux marchés étrangers.....	31
1.2.3. La diversification.....	31
2. <u>Les déterminants d'implantation à l'étranger</u>	33
2.1. Les déterminants d'ordre économique.....	33
2.1.1. Les déterminants du climat d'investissement.....	33
2.1.1.1. Le taux d'inflation.....	33
2.1.1.2. Le taux de chômage.....	33
2.1.1.3. La balance des paiements.....	33
2.1.1.4. L'investissement national.....	34
2.1.1.5. La croissance.....	34
2.1.2. Déterminants liés au marché.....	34
2.1.2.1. La taille du marché.....	34
2.1.2.2. L'importance économique du marché.....	34
2.1.3. Les déterminants liés à l'offre.....	34
2.2. Déterminants institutionnels.....	35
2.2.1. La stabilité politique et sociale.....	35
2.2.2. L'ouverture commerciale.....	35
2.2.3. Les incitations fiscales.....	35
2.2.4. Le taux de change.....	35
2.2.5. L'environnement juridique.	35
2.2.6. Le climat des affaires.....	35
2.2.6.1. La bureaucratie.....	36
2.2.6.2. La corruption.....	36
2.2.6.3. La contrefaçon	36
3. <u>Les stratégies des FMN</u>	36
3.1. Une stratégie d'accès aux ressources du sol et du sous-sol.....	36
3.2. Une stratégie horizontale.....	36
3.3. La stratégie verticale.....	37
<u>Section II : l'attractivité et la promotion des IDE</u>	38
1. <u>L'attractivité des IDE</u>	38
1.1. Définition de l'attractivité des IDE.....	38
1.2. Mesure de l'attractivité.....	39
1.2.1. Les indicateurs de la CNUCED.....	39
1.2.1.1. L'indice des entrées effectives.....	39

1.2.1.2. L'indice des entrées potentielles.....	40
1.2.2. L'indice de la banque mondiale « Doing Business »	41
1.2.3. Les enquêtes d'opinion.....	43
2. <u>La promotion des IDE</u>	44
2.1. Le système de promotion des IDE.....	44
2.1.1. L'Etat.....	44
2.1.2. La communauté d'affaire.....	45
2.1.3. L'agence de promotion.....	45
2.2. Pourquoi promouvoir les IDE ?	46
3. <u>Les mesures d'incitations aux IDE</u>	47
3.1. Les formes d'incitation.....	47
3.1.1. Les incitations fiscales.....	47
3.1.1.1. Les congés fiscaux.....	47
3.1.1.2. Amortissement accéléré.....	47
3.1.1.3. Encouragements indirects.....	48
3.1.2. Les incitations financière.....	48
3.1.3. Les incitations indirectes.....	49
3.2. Les stratégies de promotion des IDE.....	49
3.2.1. La stratégie de ciblage.....	50
3.2.2. Stratégie à visée régionale.....	50
3.2.3. Développement d'activités jugées prioritaires.....	50
3.2.4. Exploitation d'avantages particuliers.....	50
<u>Conclusion</u>	51

Chapitre 03 : les IDE en Algérie, situation et état des lieux 53

Introduction..... 53

Section I : L'évolution des flux d'investissements directs étranger en Algérie..... 54

1. <u>L'évolution de l'économie algérienne</u>	54
1.1. La mise en place d'une économie planifiée.....	54
1.2. Le passage vers une économie du marché.....	55
1.3. L'ouverture économique aux IDE.....	56
2. <u>les principes réformes et le cadre législatif des IDE en Algérie</u>	58
2.1. Les principales réformes.....	58
2.1.1. Le développement du programme de privatisation.....	58
2.1.2. Les réformes administratives.....	59
2.1.3. Le commerce extérieur et la réglementation de change.....	59
2.1.4. Les réformes du marché du travail.....	60
2.1.5. Les réformes bancaires.....	60
2.2. Le cadre législatif	61
2.2.1. La politique restrictive.....	61
2.2.2. La politique d'ouverture.....	62
2.2.2.1. La loi relative à la monnaie et au crédit 1990	62
2.2.2.2. Le code d'investissement et libéralisation de la politique d'investissement 1993.....	62
2.2.3. Un cadre plus libéral au début des années 2000.....	62
2.2.3.1. L'ordonnance n°01-03 du 20 Aout 2001 relative au développement de l'investissement	63
2.2.3.2. L'ordonnance n°06-08 du 15 Juillet 2006.....	63
2.2.3.3. L'ordonnance n°08-04 du 1 ^{er} Septembre 2008	63

2.2.4. Les nouvelles mesures après a crise mondiale.....	63
2.2.4.1. L'ordonnance n°09-01 du 29 Juillet 2009.....	63
2.2.4.2. La loi de fiance de 2014	65
2.2.4.3. La loi de finance de 2015	65
2.2.5. La loi de finance de 2016	66
3. <u>Répartition des IDE en Algérie</u>	66
3.1. Répartition sectorielle.....	67
3.2. Par pays d'origine.	68

<u>Section II : la promotion des IDE en Algérie</u>	69
1. <u>Les organes de promotion des IDE en Algérie</u>	69
1.1. Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements (MIPI)	69
1.2. Le Conseil National de l'Investissement.....	69
1.3. L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement et le Guichet Unique	70
1.4. Fond d'Appui à l'Investissement.....	70
1.5. Agence Nationale d'Intermédiation et Régulation Foncière.....	70
2. <u>Les garanties et protection des investisseurs étrangers</u>	70
3. <u>Les mesures d'appui à l'investissement étranger</u>	72
3.1. Les mesures d'appui à l'entreprise	72
3.1.1. Allègement des charges sociales et salariales.	72
3.1.2. Allègement des charges fiscales et incitation à l'investissement.	72
3.1.3. Dispositifs de l'ANDI	72
3.2. Les mesures d'appui au financement des entreprises.....	72
3.3. Les mesures d'appui par secteurs d'activités.	73
3.3.1. Mesures en faveur de l'agriculture.	73
3.3.2. Mesures en faveur de l'habitat	73
3.3.3. Mesures en faveur du tourisme	73
3.3.4. Mesure en faveur de la culture.....	74
3.3.5. mesures en faveur de la santé.	74
<u>Conclusion</u>	75

Chapitre 04 : Evaluation de l'attractivité des IDE en Algérie, approche exploratoire. 77

Introduction 77

Section I : présentation générale de l'ANDI 78

1. <u>Présentation de l'ANDI</u>	78
1.1. Passage de l'APSI vers l'ANDI	78
1.2. La structure	78
1.2.1. Le conseil administratif	78
1.2.2. Le guichet unique	79
2. <u>Missions et réalisations de l'ANDI</u>	80
2.1. Missions	80
2.1.1. La mission d'information.....	80
2.1.2. La mission de facilitation	80
2.1.3. La promotion de l'investissement	80
2.1.4. Mission d'assistance.....	80
2.1.5. La participation à la gestion de foncier économique	81
2.1.6. Gestion des avantages	81
2.1.7. Le suivi	81

2.2. Bilan des réalisations des investissements directs étrangers de l'ANDI.....	81
2.2.1. Dans la période 2002-2010	81
2.2.2. A partir de 2012	86
2.2.3. En 2015	86
3. <u>mesures menées par l'ANDI en faveur des IDE en Algérie</u>	86
3.1. les Régimes d'incitation à l'investissement.....	86
3.1.1. Régime générale	88
3.1.1.1. Phase de la réalisation	88
3.1.1.2. Phase d'exploitation	88
3.1.2. Régime dérogatoire	89
3.1.2.1. Le régime applicable aux investissements dont le développement nécessite une aide particulière de l'État	89
3.1.1.3. Les investissements qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale	90
3.1.3. Régime du droit commun	90
3.2. Le service de promotion des IDE.....	90
<u>Section II : l'étude qualitative.</u>	91
1. <u>Présentation de l'étude qualitative</u>	91
1.1. Le choix de l'étude qualitative	91
1.2. Le choix de l'entretien	91
1.3. Le guide d'entretien	92
1.4. La méthode d'analyse et d'interprétation des résultats	92
2. <u>Analyse et discussion des résultats</u>	92
2.1. Caractéristiques de l'organisme et de l'interviewé	92
2.2. Analyse des questions	93
2.2.1. Analyse de la première question	93
2.2.2. Analyse de la deuxième question.....	94
2.2.3. Analyse de la troisième question.....	96
2.2.4. Analyse de la quatrième question	97
2.2.5. Analyse de la cinquième question.....	98
2.2.6. Analyse de la dernière question	100
3. <u>Synthèse et recommandations</u>	101
<u>Conclusion</u>	103
Conclusion générale	105
Liste bibliographique.	
Annexes.	
Tables des matières	